UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00811278 1

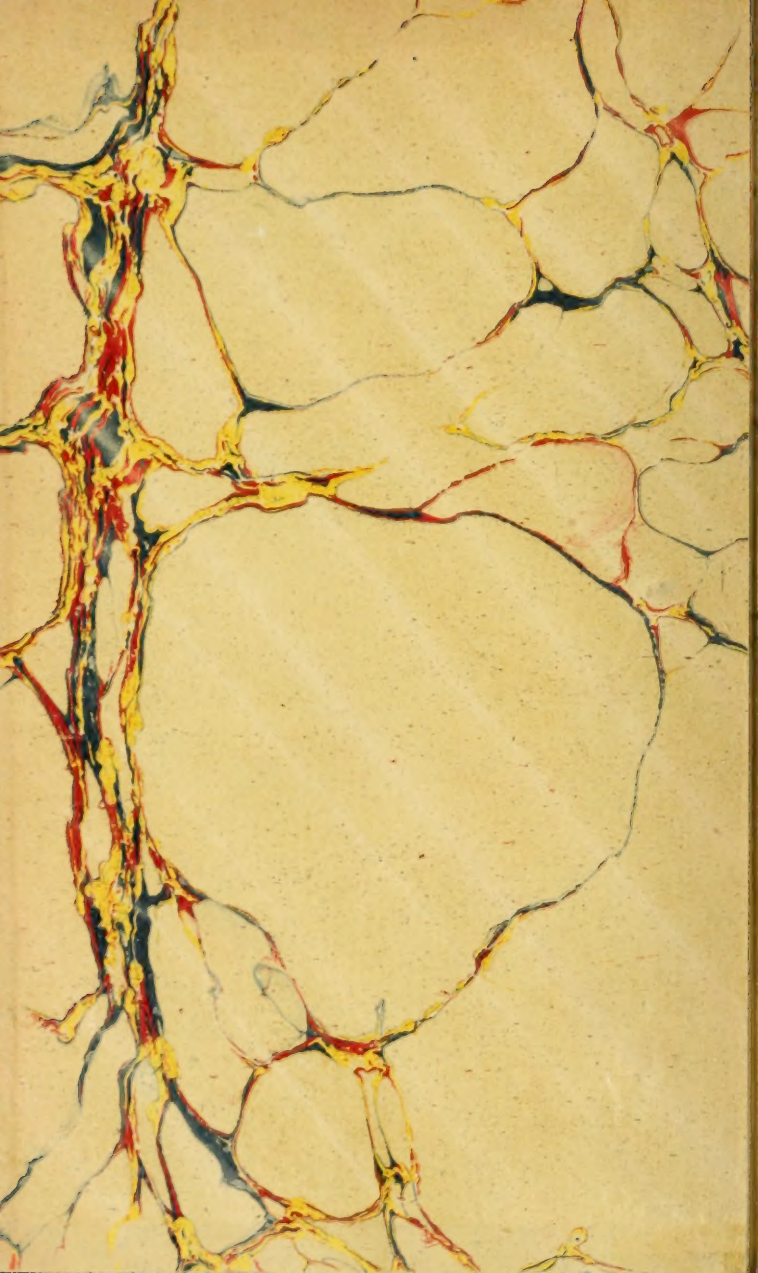

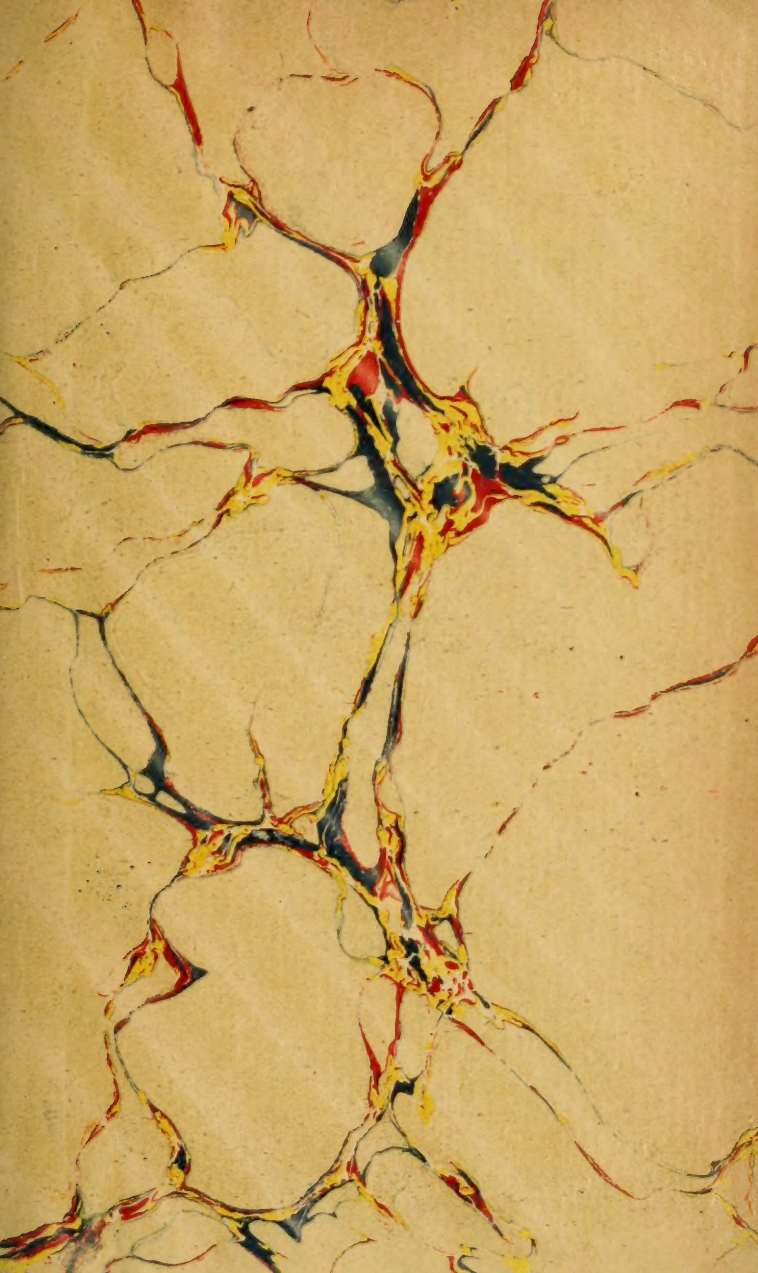

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasorcellerieetl00massuoft

LA SORCELLERIE

ET LA

SCIENCE DES POISONS

AU XVIIe SIÈCLE

HF
M41965

Docteur A. MASSON

LA SORCELLERIE

ET LA

SCIENCE DES POISONS

AU XVIIe SIÈCLE

27/7/06
70954

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1904

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE D'AUTREFOIS. — L'HISTOIRE D'AUJOURD'HUI

CHAPITRE I

Les historiographes d'autrefois. — Les Médecins d'aujourd'hui et l'Histoire.

Débarrassée des faits controuvés, des légendes créées après coup, des anecdotes dues à l'imagination d'auteurs pauvres en documents, des mensonges introduits par des courtisans désireux de plaire aux Maîtres, l'Histoire en général et l'Histoire de France en particulier, seraient réduites à un bien mince volume, peut-être même à une sèche et aride chronologie.

Heureusement que les archéologues, les numismates, les simples collectionneurs d'autographes, ont fourni aux historiens une précieuse collaboration et les ont empêchés de commettre bien des erreurs en apportant des preuves et des faits là où il n'y avait que conjectures et hypothèses.

Les mémoires des contemporains, même ceux qui ne paraissent pas avoir été écrits en vue d'une publicité posthume, sont, pour la plupart, des plaidoyers peu sincères.

Les témoignages de cette nature, toujours sujets à caution, doivent être consultés avec prudence, surtout quand celui qui les a écrits s'est mis en cause.

On y trouve la trace visible de certains préjugés, on y ressent les passions et les haines personnelles, on y rencontre enfin de nombreuses preuves d'une partialité, involontaire quelquefois, mais qui fausse toujours le jugement et altère ou déforme la vérité.

On ne saurait donc accepter ces documents que sous bénéfice d'inventaire et les historiens doivent les contrôler en puisant à d'autres sources.

*
* *

Non seulement les détails, mais dans certains cas les dates mêmes d'événements très importants, ont été l'objet de discussions qui n'ont pu être tranchées que par l'intervention de ceux qui ne font cependant pas métier de raconter pour nos arrière-petits-neveux.

Les Astronomes ont pu fixer, par exemple, et fixer définitivement, l'incertitude de certaines batailles ou la date de la mort de personnages célèbres, parce que ces événements ont coïncidé avec des phénomènes sidéraux à périodicité connue.

Quand l'année même de la disparition de puissants Empires a pu donner naissance à des controverses, on devine combien d'erreurs doivent subsister encore dans des détails de moindre importance, malgré les efforts de tous les chercheurs, qui fouillent les archives, en quête de documents inédits.

Depuis quelque temps, les médecins ont pris place parmi ces chercheurs, et semblent attirés à leur tour par la critique historique et se passionner pour les

problèmes qui touchent à la fois à l'histoire et à leur profession.

L'étude de la santé des hommes qui ont joué un rôle dans le monde, a montré si souvent qu'il y avait un lien évident entre la maladie des acteurs et le dénouement de la pièce, qu'il devient de plus en plus impossible de se passer du concours des médecins pour fixer certains points litigieux ou simplement intéressants.

Prenons un exemple que tout le monde connaît :

Sedan, qui a été un désastre sans précédent dans notre histoire, n'a ni étonné ni surpris ceux qui savaient que l'affection vésicale dont l'Empereur était atteint, pouvait le mettre dans l'impossibilité absolue de prendre une décision au moment critique[1].

Les amateurs de rapprochements singuliers, peuvent même dire que notre défaite était à prévoir, dès le jour où pour dissimuler une infirmité, au lieu d'abdiquer franchement les prérogatives incompatibles avec son état de santé, Napoléon III avait imposé à ses généraux, comme uniforme, la tunique aux longs pans tombant par devant.

Cette tenue, qui rompait avec la tradition des grenadiers du premier Bonaparte — qui, eux, portaient les pans relevés — n'était pas affaire de mode ou de goût.

C'était le seul vêtement susceptible de masquer

1. J'ai entendu émettre cette opinion par des personnages de l'intimité de l'empereur Napoléon III et notamment par le dernier colonel des Cent-gardes, le baron Verly.

l'infirmité qui rend certain instrument indispensable aux malades atteints d'inflammation de la vessie, surtout quand ils sont tenus par les exigences de leur situation à dissimuler la fréquence gênante de besoins naturels.

C'est cette même maladie qui, plus tard, devait paralyser la vigueur physique et l'énergie morale d'un chef incapable d'assumer les lourdes responsabilités qui lui incombaient et de se montrer à la hauteur des circonstances.

Dans le même ordre d'idées, on a pu écrire l'histoire de Louis XIV en divisant le règne de ce monarque en deux parties : La période avant la fistule, et la période après la fistule.

A la période de bonne santé correspondent les années de splendeur, d'activité et de fêtes.

Avec la période de maladie, apparaissent les tristesses, les irrésolutions, les choix malheureux, les défaites.

Si la fortune n'aime pas les veillards et surtout les vieux généraux, le médecin sait bien pourquoi.

*
* *

En dehors, ou mieux, à côté de la recherche de l'indiscutable influence de l'état de santé d'un chef d'État sur les destinées du pays qu'il gouverne, il est un autre terrain qui constitue le domaine exclusif du médecin.

Sur ce terrain on peut faire des fouilles et des trou-

vailles très heureuses, on peut découvrir des erreurs séculaires entretenues, par calcul quelquefois, par simple tradition plus souvent.

On peut aussi mettre en lumière des faits obscurs ou dénaturés à plaisir, on peut enfin rapprocher les uns des autres des événements politiques et des observations médicales et en tirer d'intéressantes conclusions.

Les histoires de la nouvelle école sont loin d'être écrites avec une impartialité absolue.

Les historiens, nos contemporains, plaident souvent pour une idée, ou un parti, au lieu de raconter simplement; mais, ils eurent comme prédécesseurs des historiographes qui eurent ces mêmes défauts à un degré bien supérieur.

Ces historiographes étaient des courtisans chargés officiellement d'écrire pour la postérité.

C'était quelque chose de comparable aux industriels de notre époque, qui, moyennant finance, chantent les bienfaits, les louanges, les vertus des produits du célèbre X....

La seule différence c'est qu'il s'agissait alors de la réputation de maisons royales et non comme aujourd'hui de telle ou telle maison de commerce.

C'étaient des chefs de publicité qui avaient rang et noms de fonctionnaires, et pour garder les bénéfices de la charge, il fallait plaire au Maître et par conséquent lui dissimuler tout ce qui pouvait être désagréable.

Il fallait surtout ne jamais laisser échapper un mot

ou une allusion pouvant troubler une quiétude de surface soigneusement entretenue.

Nous pouvons nous faire une idée de la façon dont on écrivit l'histoire sous le règne de nos Rois par la manière dont l'impératrice de Chine raconte à sa façon à ses sujets l'histoire officielle de la dernière campagne.

Aujourd'hui encore le sultan ignore la mort tragique de Mac-Kinley et il croit que le président des États-Unis est mort brusquement d'une congestion cérébrale « en visitant l'Exposition de Chicago ».

En Turquie, la mort du roi Humbert dans les gazettes officielles fut ainsi racontée :

— « Le roi d'Italie tomba mort subitement, en saluant la foule. » — Quand le dernier shah de Perse fut assassiné, les journaux turcs simplifièrent la nouvelle et publièrent l'information que voici : « — Le shah se sentit au cours de l'après-midi légèrement indisposé et son corps fut envoyé à Téhéran. »

L'éternelle histoire de l'épée de Damoclès qui empoisonne les joies des meilleurs festins était trop connue, trop classique, pour que les intéressés n'en tirassent pas un enseignement pratique.

Et comme parmi les événements les plus capables d'attrister les rois et les empereurs il n'en est aucun qui atteigne mieux et plus sûrement le but que la quasi-certitude d'une mort violente ; comme la mort d'un prédécesseur prouve au successeur l'existence d'ennemis souvent inconnus et impunis et toujours

résolus, il ne faut pas s'étonner des efforts que faisait et que fait encore l'entourage des monarques pour dissimuler de pareils drames.

Une complicité tacite et intéressée s'établissait spontanément entre tous ceux qui pouvaient avoir soupçonné, deviné, ou vu quelque chose.

Le silence se faisait officiel, absolu, une légende naissait, grandissait peu à peu, s'infiltrait dans l'Histoire, prenait la place de la vérité et la conservait pour la postérité [1].

Les autopsies étaient faites par des médecins consciencieux, mais prudents, qui se gardaient bien d'émettre une opinion personnelle et à plus forte raison de formuler une accusation.

Les lésions anatomiques qui justifiaient la mort étaient décrites tantôt avec un luxe de détails inutiles, où disparaissaient les symptômes importants, au point de vue médico-légal, tantôt au contraire avec une imprécision voulue et une hésitation visible.

De peur d'en trop dire, de crainte de laisser échapper des indices compromettants pour la thèse officielle, et en même temps pour ne pas passer pour des ignorants, tous les Archiâtres ont obéi à la même consigne.

Les courtisans, — médecins et historiens l'étaient

1. Dans une lettre dont nous possédons l'original sans date, mais citée déjà dans les œuvres de M. Sablier (1769), nous trouvons cette réponse faite par un ancêtre, le Garde des Sceaux, Jean Masson de Morvilliers que l'on voulait engager du temps de Catherine de Médicis à faire une histoire de France : « Je suis trop serviteur de nos rois pour écrire leur histoire ! »

tous, — avaient encore d'autres motifs pour ignorer les morts violentes qui frappaient les rois et l'entourage des rois.

Ils préféraient croire et faire croire au doigt de Dieu, plutôt que provoquer des enquêtes dont le résultat aurait pu être plus dangereux pour eux que pour les coupables.

Le plus souvent, d'ailleurs, ces morts profitaient à de si puissants personnages, et les mettait sinon sur le trône du moins si près du trône, qu'il était prudent de s'abstenir.

*
* *

Les médecins ont encore à invoquer d'autres motifs plus personnels, pour justifier leurs incursions sur le domaine des historiens.

Des constatations qui, prises séparément, semblent n'avoir qu'un intérêt restreint, spécial et limité à la médecine, rapprochées de certains mystères politiques restés impénétrables, prennent brusquement l'importance de documents graves.

Une période de bonne santé, qui s'arrête tout d'un coup au moment où apparaissent des complications politiques, ou des menaces de guerre civile; des maladies inquiétantes qui s'amendent et guérissent par l'exil où l'emprisonnement de ceux qui semblent avoir le « mauvais œil »; des pronostics favorables émis par des médecins prudents mais qui précèdent cependant des catastrophes brusques toujours profitables à quelqu'un; certains accidents extrêmement rares — comme

la mort subite après l'ingestion d'un verre d'eau pure, mais trop froide — apparaissant avec une fréquence suspecte dans l'histoire de nos rois.

Voilà ce qui frappe un médecin et éveille sa curiosité quand il jette un coup d'œil d'ensemble sur nos Annales nationales.

Ce qui paraît aux uns, hypothèse hasardée, apparaît aux autres vérités, probables sinon démontrées.

En l'absence de preuves positives, palpables, une conviction peut se trouver faite par des analogies, et bientôt nos jugements diffèrent absolument de ceux que la tradition menteuse transmet de générations en générations.

Toute l'histoire de France serait certainement à revoir avec cet esprit critique nouveau, mais nous avons eu des raisons personnelles et particulières pour faire du XVIIe siècle exclusivement l'objet de ce travail.

Cette période est, en effet, celle de l'apogée du pouvoir absolu de nos rois.

Par conséquent de Louis XIII à la Révolution, au moins, tout ce qui est invraisemblable ou extraordinaire peut *a priori* être soupçonné mensonger.

Les documents les plus officiels, les monuments, les médailles, les manuscrits, les poèmes, les mémoires secrets même n'ont pu nous transmettre que des renseignements approuvés par le Maître ou ses représentants qui avaient aussi peu de souci de l'exactitude que de la vérité.

On encourageait les arts comme les lettres, mais en

avilissant les caractères et en domestiquant les artistes et les intellectuels.

Philippe le Bon croyait honorer Van Eyck en lui écrivant :

« A notre bien-aimé valet de chambre et peintre Jehan Van Eyck[1] ».

Mais, depuis lors, est-ce bien sûr que tout a changé ?

Faut-il croire que maintenant tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Celui qui chercherait l'opinion du peuple et une appréciation indépendante des faits dans les harangues officielles de nos jours serait-il plus près de la vérité que ceux qui accepteraient sans contrôle les dires des historiographes d'antan ?

1. Voir James Weale. *Note sur Van Eyck*, p. 8.

CHAPITRE II

Le XVIIe siècle et le XIXe siècle. — Différences. — Invraisemblances.

Le commencement du XVIIe siècle présente avec la fin du XIXe siècle une analogie frappante.

L'un a fini comme l'autre a commencé.

Du 14 mai 1610 au 24 juin 1894, l'histoire de France n'enregistre le nom d'aucun chef d'État tombé sous les coups d'un assassin.

Entre ces deux dates, se place une seule mort tragique, celle de Louis XVI, mort dont le récit le plus vrai, les détails les plus exacts, se trouvent dans une lettre du docteur Pinel publiée par le docteur Semelaigne[1].

Pinel, le célèbre aliéniste, avait assisté à l'exécution du roi en qualité de garde national et il fit le récit de la journée du 21 janvier 1793 dans une lettre à sa mère où il lui disait :

« Je ne doute pas que la mort du roi ne soit racon-
« tée diversement et qu'on ne défigure ce grand évé-
« nement, soit dans les journaux, soit dans les bruits
« publics, de manière à en dénaturer la vérité.

1. Paris, 1894.

« Comme je suis ici, à la source, et que éloigné par « principe de tout esprit de parti, j'ai trop appris le « cas qu'il fallait faire de ce qu'on appelle : *aura* « *popularis*, je vais rapporter fidèlement ce qui est « arrivé... ».

Comme Pinel, j'avais vu de très près les derniers moments d'un chef d'État. Lors de la mort du président Carnot, j'avais immédiatement noté mes souvenirs pour les garder très précis.

Le sang-froid professionnel m'ayant mis à l'abri de l'émotion à laquelle ne put échapper aucun des témoins du drame, tous les incidents de la journée s'étaient fixés dans ma mémoire avec une netteté d'autant plus grande que j'eus l'intuition immédiate que j'assistais à un des événements les plus considérables du siècle.

Comme Pinel encore, je pus juger bientôt, par expérience, de combien d'erreurs était faite l'histoire officielle d'un événement qui eut cependant des centaines de témoins.

Du coup, ma confiance dans les historiens fut fort ébranlée, et c'est dans cet état d'esprit que je relus et comparai le crime de Ravaillac et l'histoire des années qui suivirent l'attentat du 14 mai 1610.

*
* *

Cette comparaison, de prime abord, paraît toute en défaveur de notre époque.

Après Carnot, en effet, tombèrent successivement sous les coups d'assassins politiques :

Le premier ministre d'Espagne ;

L'impératrice d'Autriche ;

Le roi d'Italie ;

Le président de la République des États-Unis, sans compter d'autres moins illustres.

A en croire les contemporains, la mort d'Henri IV resta un attentat isolé.

Ravaillac, solitaire, impulsif, n'aurait eu ni complice ni imitateurs, le mobile même de son crime et le but poursuivi, sont encore aujourd'hui obscurs et mystérieux.

Casério au contraire fit école.

En face d'une pareille série rouge, il semble qu'on est obligé d'avouer que les mœurs à notre époque sont loin de s'adoucir.

Si la peine de mort en matière politique a disparu de nos codes, par une singulière anomalie elle persiste dans nos mœurs. Les chefs d'État n'appliquent plus la peine capitale à ceux qui ne partagent pas leur opinion, ce sont ceux qui ne partagent pas leur opinion qui la leur appliquent !

Le siècle de Louis XIV et ceux qui l'ont précédé ont-ils réellement dans l'histoire moins de pages tragiques que notre siècle même ?

Une enquête sérieuse pouvait seule dire si l'enseignement officiel correspond exactement aux réalités des faits ou s'il dissimule hypocritement, quand il ne les travestit pas avec effronterie, ce qu'il devrait se contenter d'enregistrer avec une scrupuleuse impartialité.

Cette enquête revient de droit aux médecins puisqu'il s'agit de documents médicaux à consulter et à compulser, procès-verbaux d'autopsie, analyse des symptômes des dernières maladies, mémoires d'archiâtres et autres documents qu'exhument et commentent, avec tant d'autorité, un certain nombre de confrères et leurs imitateurs.

Avant d'exposer les résultats auxquels ont abouti les recherches entreprises, avant de montrer comment on arrive à se faire une opinion raisonnée, sur ce qu'on appelle d'ordinaire et à tort le jugement impartial de l'histoire, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur ce qui constituait la Cour sous Henri IV et son fils Louis XIII.

Même en n'ayant à sa disposition que des documents que l'on sent tronqués, on devine tant de cadavres, tant de crimes, tant de morts violentes par le fer et le poison, que l'esprit le plus prévenu hésite à tout croire s'il n'a pas au préalable étudié les mœurs, les traditions, les habitudes, et la mentalité de la société de cette époque.

Au début du règne de Louis XIII une étrangère est régente du royaume.

Cette reine a apporté avec elle les habitudes et les mœurs italiennes, et nous dirons quelles mœurs quand nous reviendrons sur son sujet !

C'est une autre régente qui continuera le règne de Louis XIII et cette autre étrangère aura pour conseiller intime un autre italien né à Piscina.

Au commencement comme à la fin de l'époque que comprend cette étude, on trouve autour du cercueil des rois de France des compatriotes de Casério.

Fâcheux indice pour la réputation d'un pays où suivant l'expression de l'un des leurs, l'assassinat n'est qu'un geste !

De Marie de Médicis à Mazarin, fils d'un obscur marchand de bestiaux des Abbruzes, la Cour de France a été encombrée ou empoisonnée — l'un et l'autre peuvent se dire au sens propre comme au figuré — par l'Italie.

Ce pays qui fournit aujourd'hui presque exclusivement les assassins politiques, avait alors le privilège de donner naissance aux empoisonneurs les plus experts[1] de tout le royaume, et en même temps à des reines et à des premiers ministres pour la France[2].

Quand une pareille constation matérielle est possible elle crée, on en conviendra, une présomption déjà fâcheuse pour ne rien dire de plus.

1. Voir Pièces justificatives.

2. Comme on envoyait d'ordinaire à la Bastille les empoisonneurs dont le métier était soupçonné, mais dont les crimes n'étaient pas absolument prouvés, c'est là où on aurait dû trouver les éléments d'une intéressante statistique et c'est là où nous les avons cherchés. Malheureusement cette statistique est incomplète car on n'a pu reconstituer que des dossiers postérieurs à 1659.

Les auteurs du temps disent dans leur langage spécial : « Pour couper le fil des atrocités commises dans ce lieu de malé- « diction, on enlevait les papiers de plusieurs années ou on brûlait « ce qu'on ne portait pas ailleurs ». Malgré les précautions prises on peut cependant voir aux pièces justificatives, qui sont jointes à ce volume, que, jusqu'en 1711, la Bastille servit de logement à bien des Italiens chimistes. On y trouve des familles entières dont tous les membres sont enfermés ensemble pour un même motif.

Jusqu'au règne de la Montespan, amie de la Voisin, la sinistre Voisin, l'histoire n'avoue aucune tentative d'empoisonnement contre le roi de France, et cependant la rumeur publique et les mémoires secrets parlent de nombreux attentats de ce genre.

Ces accusations anonymes ne reposent sur aucunes preuves palpables, disent les panégyristes du temps.

Mais on peut leur répondre, que, puisque rien n'a pu ébranler la conviction du peuple, puisque des hommes en situation de tout connaître accusent et dénoncent, la persistance de ces bruits soi-disant sans fondement, mérite au moins d'attirer l'attention des historiens.

Qu'il y ait là simple médisance ou calomnie, éditées par les contemporains, il faut avouer que l'audace était grande et les convictions bien profondes, pour oser jeter les plus graves accusations à la face du frère d'un roi, par exemple, ou à celle d'une reine de France qui, il est vrai, était fille, sœur, nièce, petite-fille et cousine d'assassins et d'empoisonneurs avérés.

A pareille distance, toutes les hypothèses sont permises, mais la plus vraisemblable, n'est-elle pas celle qui admet que longtemps avant l'explosion des scandales de la Brinvilliers, l'instinct populaire avait pressenti et deviné des drames restés impénétrables, dont les principaux rôles étaient joués par les précurseurs de la trop célèbre marquise ?

Le procès de cette célèbre empoisonneuse et les révélations qu'elle fit avant son supplice, ne permettent plus de croire, comme affectent de le faire certains

historiens, que ce fut là, la manifestation isolée d'une criminelle, véritable monomane.

La marquise fut un produit de synthèse de son époque.

Avant elle, comme de son temps, mais sans y apporter la méthode qu'elle y mit, on se débarrassait des gêneurs par des procédés dont les dépositaires étaient connus officiellement, comme trafiquant de formules dont le succès était garanti.

L'audace était extrême, parce que l'impunité était la règle. Les victimes étaient nombreuses parce que le genre de vie et d'alimentation, comme nous le verrons, rendait l'administration des poisons très facile.

De plus, — la croyance de l'intervention directe de Satan étant article de foi obligatoire dans les prétoires, — ignorants ou volontairement aveugles, dans tous les cas mal secondés par les chimistes, des experts, et des chirurgiens que la Faculté elle-même affectait de regarder avec dédain, les juges se lassaient vite de chercher en vain.

La vénalité des charges assurait d'ailleurs un recrutement spécial, grâce auquel la magistrature se montrait de plus en plus au-dessous de sa tâche.

Pour connaître l'étendue et la profondeur du mal qui gangrénait le pays, il a fallu le singulier concours des circonstances qui amenèrent la condamnation de la Brinvilliers, quand tout pouvait lui faire croire que ses crimes resteraient impunis.

Si, dans un moment d'aberration mentale, cette malheureuse n'avait pas écrit la confession de ses crimes,

pour confier ce témoignage à son amant, si des mégères n'avaient pas tenu ouvertement boutique de poudre de Glaser et de poudre de succession, longtemps encore on aurait pendu de temps à autre des sorciers ou de soi-disant envoûteurs, et les historiens n'ayant enregistré aucun scandale retentissant, se seraient porté garant de la vertu d'une époque que Funck-Brentano dans son livre : *Les Drames du poison*, nous a dépeint sous les couleurs les plus sombres.

*
* *

Tout est donc mensongère apparence dans cette période dont le calme paraît contraster avec l'époque qui a suivi la mort de Carnot.

Si, sous la paille des mots, nous cherchons le grain des choses, nous allons voir qu'il est possible de reconstituer sans grands efforts les procédés employés par les professionnels du crime et leurs complices.

Nous trouverons facilement des traces de tentatives avortées, nous découvrirons même des victimes restées ignorées, comme les juges d'Urbain Grandier par exemple.

Nous pourrons jeter un coup d'œil dans les laboratoires les plus secrets, nous ferons connaissance avec les formules les plus mystérieuses.

Nous pourrons connaître les procédés, le genre de vie de ces individus, et nous assisterons à l'agonie de quelques-unes de leurs victimes.

*
* *

Dans un volume récemment sorti du laboratoire de M. le professeur Lacassagne, un de ses élèves, M. Locard a étudié le XVIIe siècle au point de vue médico-judiciaire, mais il a volontairement laissé de côté la période qui nous a paru à nous-même la plus intéressante.

M. Locard commence en effet son chapitre : *des Empoisonnements* par ces mots :

« Nous sommes en 1673... Versailles était le cerveau du monde... »

Ce nous fut une déception de ne pas trouver là un exposé critique, des faits qui avaient fait écrire au maître dans la préface du livre du docteur Cabanès :

« C'est encore notre rôle de médecins de discuter et de détruire d'absurdes légendes d'empoisonnement, et d'arriver ainsi à réhabiliter différents personnages calomniés depuis des siècles. »

Je dois avouer qu'en commençant ce travail, j'espérais bien trouver sur ma route quelques indices en faveur de l'un ou de l'autre de ces calomniés, soupçonnés par le professeur Lacassagne dont, *a priori*, je partageais les idées.

Mais au fur et à mesure que mes recherches m'amenaient à étudier de nouveaux documents, mon opinion première se trouvait ébranlée ; si bien qu'arrivé au terme de la tâche imposée, je me suis aperçu que les matériaux réunis pour un plaidoyer de réhabilitation, ne pouvaient être utilisés que pour établir un réquisitoire écrasant.

*
* *

Il y a cependant une exception et il existe un calomnié dont je veux dire un mot.

En étudiant cette époque avec l'attention qu'elle méritait, j'ai vu se préciser peu à peu la figure si vague du Louis XIII de l'histoire.

Absorbé par les embarras nés de guerres extérieures, et des révoltes de son entourage, le fils d'Henri IV n'a pas eu le temps de soigner sa publicité.

Les revenus du royaume étaient absorbés par les dépenses de la défense du pays qui avait à faire face à des ennemis sur toutes les frontières et sur toutes les côtes.

Il était impossible d'en distraire de quoi faire des pensions à des hommes de lettres[1].

Enfin on se battait trop pour avoir le temps d'écrire.

Il faut lire la correspondance de Louis XIII pour juger de son étonnante activité, de son énergie, et du soin minutieux avec lesquelles il se tenait au courant de tout.

Personne n'a pris plus au sérieux son métier de roi que ce grand méconnu.

Louis XIII a semé la gloire que Louis XIV a récoltée, et si on lui rendait justice, il ne ressemblerait en rien à cette figure sans caractère, falote et indécise, sans grand vice, sans grande vertu, devenue classique grâce

1. La race famélique de certains journalistes insatiables vrais marchands de publicité n'existaient pas encore. Louis XIII, — et ses lettres le prouvent surabondamment, — prenait la peine de rédiger lui-même les articles destinés à paraître dans le seul journal de son temps.

à l'ignorance de ceux qui font métier d'écrire notre Histoire nationale.

Ce fut un prince d'une activité vraiment incroyable, et ni les soucis d'alcôve, ni les soins que réclamait une santé souvent chancelante, ne l'ont empêché de s'occuper des affaires de l'État. Louis XIV ne fut grand que grâce à son père et on a dit fort justement[1] :

« Louis XIV sut utiliser les hommes, mais non les « créer, ni les former; et quand il eut laissé s'épuiser « le personnel formé par Louis XIII, la machine con- « tinua à aller quelque temps encore en vertu de la « vitesse acquise, mais dès la fin du siècle, les hommes « ont disparu; le trésor est vide et la France est « épuisée. »

Les ennemis du pays ne s'y sont pas trompés et c'est contre Louis XIII que devaient naturellement se coaliser tous ceux qui sentaient que grâce à son énergie, grâce au dévouement de celui à qui il donnait sa confiance, la France se préparait à devenir ce que l'histoire appelle à tort, la France du siècle de Louis XIV. C'est sur deux hommes unis par une solide amitié, faite d'estime d'un côté, et de dévouement de l'autre, que devaient s'acharner tous les intrigants sans scrupules qui vivaient dans l'entourage royal, tous les ambitieux qui ne désiraient le pouvoir que pour en jouir comme en jouissaient les roitelets d'Italie.

Les « reines étrangères » — le mot est de Louis XIII —

1. *Louis XIII* par le comte de Beauchamp.

et Gaston frère du roi n'ont jamais compris la grandeur du rôle joué par le fils aîné d'Henri IV. Ils ont passé leur vie à désirer sa mort ou au moins à le désigner comme le seul obstacle dont la disparition devait assurer aux courtisans la vie de plaisir des Cours au lieu de la rude existence des camps qui épuisait leurs ressources.

Voici à ce sujet des lettres qui ne laissent aucun doute sur la manière dont la noblesse acceptait sans enthousiasme les charges patriotiques qui lui incombaient :

Bar-le-Duc, 7 octobre 1635.

« Je vous écris la larme à l'œil de voir la lâcheté et la légèreté des Français. Depuis hier midi nous avons perdu de huit à neuf cents chevaux de noblesse, quelques harangues, promesses, flatteries, menaces que je leur ai pu faire.

« LOUIS. »

Saint-Dizier, 8 octobre 1635, 8 heures soir.

« Depuis ma lettre écrite, deux de mes chevau-légers qui étaient demeurés malades derrière, m'ont assuré avoir trouvé deux bandes de noblesse du Poitou qui se retirent.

« LOUIS. »

Ce 29 octobre 1635.

« Baradat — c'était un des favoris de Louis XIII — ne veut point refaire son régiment, disant qu'il ne le peut sans se ruiner entièrement.

« La noblesse de Bourgogne qui est à Saint-Mihiel demande son congé pour la Saint-Martin. Il y a trois mois qu'ils suivent sans aucune plainte. Je crois qu'il le leur faut donner, autrement ils le prendront.

« LOUIS. »

C'est un pareil souverain qui aurait échappé aux attentats quand le roi bon enfant aurait été plus de vingt fois en butte aux coups des régicides. Quelle invraisemblance ! Quelle raison de soupçonner l'histoire de mensonge !

DEUXIÈME PARTIE

TÉMOIGNAGES DES CONTEMPORAINS

CHAPITRE III

Opinions des Médecins du XVIIe siècle sur la moralité de leurs contemporains.

En raisonnant par simple analogie, en comparant deux époques à peu près identiques, de l'histoire de France, on ne peut déjà se défendre d'un doute au moins.

Il est bien difficile de croire que le poison n'a joué aucun rôle entre 1601 et 1643, bien que les auteurs officiels soient muets à cet égard, car ce mutisme officiel est trop facile à expliquer par des raisons qui confirment plutôt qu'elles ne modifient ces soupçons.

Mais que pensaient nos confrères du XVIIe siècle, les médecins de l'époque, sur la moralité de leurs contemporains ?

Se portent-ils garants de leurs vertus ?

Ont-il laissé dans leurs Mémoires, dans leur Correspondance intime, dans leurs ouvrages imprimés et officiels, des traces de leurs convictions ?

Dirigées dans ce sens, les recherches qu'on peut faire sont loin de fournir une moisson abondante, mais les résultats qu'on obtient sont fort intéressants et on peut les résumer en disant que la moralité de

l'époque était telle que l'empoisonnement était devenu péché d'habitude et péché véniel, que les ennemis les plus acharnés ne se reprochaient même plus entre eux.

« ..... Avait-on un amant ?
« Un mari vivant trop au gré de son épouse ?
« Une mère fâcheuse, une femme jalouse ?
« Chez la devineresse on courait..... »

Voilà ce qu'écrit tranquillement le bon La Fontaine et veut-on savoir quels étaient les noms des femmes qui de son temps faisaient profession de devineresses ?

C'étaient : la Voisin, la Filastre, la Bosse, la Lepère, la Chéron [1].

Ce que Saint-Simon reproche le plus à son ennemi, le maréchal de Luxembourg, ce n'est pas d'avoir été le client de la Voisin, mais de ne pas avoir réclamé les prérogatives dues à son rang quand il comparut comme inculpé dans le procès !

Le professeur Lacassagne qui cite ce fait ajoute qu'il faut y voir une preuve de l'existence d'une criminalité urbaine, spéciale et différente de la criminalité rurale. La conclusion n'est pas absolument indiscutable et on peut le voir par la lecture de pièces justificatives extraites de la déposition de Lesage citée plus loin.

Nous savons d'ailleurs que les empoisonneurs opéraient dans les pays les plus reculés.

Ils y créaient des épidémies singulières et le bruit de leurs exploits arrivait jusqu'à la Cour puisque la Montespan les envoyait chercher.

1. Voir Pièces justificatives à la fin du volume.

En même temps que la Voisin à Paris, un laboureur devin, rebouteur, jeteur de sorts, marchand de filtres, nommé Barenton, s'était fait une immense et sinistre réputation en Beauce.

A défaut de preuves absolument positives, il y a là au moins de sérieux indices ! Nobles et vilains, paysans et habitants des villes se valaient [1].

*
* *

Si maintenant, nous cherchons dans les Traités classiques du temps, il est bien évident que nous ne trouverons pas quelque chose de comparable au manuel du « Parfait Anarchiste » publié ces dernières années.

La liberté de la presse n'existait pas et le livre était soumis à trop de contrôles pour qu'on puisse espérer y trouver autre chose que des allusions ou des indications.

Aucun ouvrage ne paraissait sans être précédé de la formule obligatoire que j'ai sous les yeux à la première page d'un volume où cependant j'ai pu trouver quelques renseignements utiles.

Cet ouvrage porte en lettres rouges :

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Les premières lignes sont ainsi conçues :

« J'ai examiné par ordre de Monseigneur le Chance-
« lier un ouvrage qui a pour titre :

Pharmacopée royale galenique et chimique de Charras.

Corrigée et augmentée par M. X.

1. Voir Pièces justificatives, n° 3.

« Cet ouvrage réformé avec soin peut être utile au « public. »

En étudiant les procédés en usage au XVIIe siècle et les formules employées par les empoisonneurs de profession, nous verrons plus loin combien ce livre soi-disant très utile au public, pouvait facilement jouer le rôle rempli, à notre époque, par certains journaux qui publièrent à un moment donné des recettes à l'usage des préparateurs d'explosifs.

Ambroise Paré, le praticien dont la perspicacité professionnelle était sans cesse tenue en éveil, laisse percer lui aussi dans ses œuvres des aveux curieux à noter.

Toujours hésitant, entre le désir de consigner dans ses livres tout ce que le médecin doit savoir, et la crainte d'en trop dire, on sent chez lui une gêne visible quand il aborde le sujet qui nous occupe.

Il s'aperçoit bien qu'il laisse filtrer malgré lui certaines indications qui peuvent être utilisées par de « méchantes gens » et il en demande pardon d'avance en termes non équivoques.

Il ne parle des doses de certaines plantes toxiques qu'après avoir déclaré que :

« Il ne veut point mettre la main à la plume pour en « écrire des effets, afin de ne pas aider à la malice « de traîtres, méchants et parfumeurs, bourreaux et « empoisonneurs (XXI Liv., *des Venins*). »

Ailleurs, sur le même sujet *des Venins* il donne pour cinquième raison, pourquoi il en a écrit :

« Le désir que j'ai toujours eu et aurai toute ma « vie de servir à Dieu et au public, avec protestation « devant Dieu, de ne vouloir enseigner à mal faire « comme aucun malveillant me pourrait taxer, car je « désirerais que les inventeurs de poisons fussent « avortés au ventre de leurs mères. »

Dans les Pharmacopées royales, après avoir indiqué la manière d'administrer la « Régule d'arsenic » dont nous donnerons plus loin la composition, le chapitre se termine par cette phrase :

« Je ne veux pas grossir ce chapitre d'autres pré- « parations d'arsenic, que j'estime autant suspectes « qu'elles sont peu usitées. »

Les médecins du XVIIe siècle ont d'ailleurs noté un autre fait d'observation qui prouve bien que les empoisonnements étaient fréquents et que les empoisonneurs variaient leurs procédés avec assez d'habileté pour s'assurer l'impunité.

Bien que cet aveu ait dû coûter à leur vanité, ou mieux à leur amour-propre professionnel, tous sans exception, se déclarent désarmés et impuissants contre ce qu'ils appellent *les Venins artificiels*.

Chaque « *venin artificiel* » correspondait à des formules personnelles compliquées, dont quelques-unes seulement sont parvenues à notre connaissance, formules dans lesquelles entraient à doses variées, les ingrédients les plus divers.

« Les alexitères (contrepoisons), dit Ambroise Paré, résistent à tous les venins naturels, mais non aux artificiels » indiquant par là qu'on ne peut lutter avec

succès que contre les poisons simples, bien définis, et non contre les mélanges dans lesquels excellaient ses contemporains. Le mot même de « *Venin* » employé pour désigner indifféremment les poisons artificiels, les toxines des végétaux et les produits de sécrétion de certains animaux, est une preuve que l'association de ces divers ingrédients était d'usage si ordinaire que le même mot les désignait tous, car on n'avait à en étudier les effets qu'à l'état de mélanges.

Les venins artificiels étaient composés de végétaux, de minéraux et de ce que nous nommerions maintenant des *toxines* et des *ptomaïnes*.

Aujourd'hui même il serait difficile de donner un autre nom que celui de « *Venins artificiels*, à ces mélanges complexes de poisons botaniques, de poisons de laboratoire et de poisons organiques, d'un effet aussi terrifiant et aussi variable que ceux qu'on a découverts depuis quelques années.

Ambroise Paré, qu'on nous pardonnera de citer si souvent, mais qui vivait à l'époque que nous étudions, et dont les Œuvres sont entre toutes les mains, était épouvanté par le nombre des victimes qu'il voyait tomber autour de lui.

« A la mienne volonté, dit-il, jamais homme n'eut mis « la main à la plume, pour écrire sur les Venins, afin « que nous n'eussions à combattre que les naturels de « bêtes, parce que l'on peut mieux s'en garder que de « ceux qui sont faits par la malice des traîtres, « méchants, bourreaux et empoisonneurs. »

*
* *

L'emploi de ces formules compliquées, mais certainement redoutées et redoutables, pouvait être fait sans grands risques, Ambroise Paré prend le soin au moins inutile de le dire, et il ajoute :

« La manière de se donner garde d'être empoi-
« sonné, est fort difficile, car les méchants empoison-
« neurs et parfumeurs, qui secrètement baillent les poi-
« sons, conduisent leurs trahisons et leurs méchan-
« cetés si finement qu'ils trompent les gens les plus
« experts ».

N'étaient trompés cependant au fond que ceux qui le voulaient bien, quand sévissaient par exemple des épidémies comme celle que Paré nous raconte lui-même avec une apparente bonhomie naïve, qui est en réalité une piquante et fine critique de l'ignorance, de la crédulité, et de l'aveuglement de la justice de son temps.

« Au pays en Auvergne, dit-il, il y a eu une épi-
« démie appelée *Trousse-Galands*, qui a été ainsi
« nommée parce que ceux qui en étaient eprins, mou-
« raient en deux ou trois jours.

« Et plutôt les robustes que les faibles et les débiles,
« les riches que les pauvres, avec fièvre continue,
« délire, frénésie, et mouraient comme enragés.

« Si quelqu'un en réchappait, tout le poil lui tom-
« bait. »

Singulière épidémie qui a laissé dans les annales du temps un nom plus singulier encore.

Si c'est Ambroise Paré qui a inventé ce vocable peu scientifique et l'a imposé à une entité morbide aujourd'hui inconnue et disparue, il faut avouer qu'il est impossible d'indiquer avec plus de transparence, plus d'esprit et de discrétion à la fois, quelle origine le célèbre chirurgien soupçonnait.

A la grande joie de quelques-uns et de quelques-unes, au grand profit de leurs galants, cette épidémie frappait les maris trop riches ou de santé trop solide, et surtout ceux qui avaient le malheur de réunir cette double prédisposition à une fin prématurée !

Il est plus que probable que les victimes étaient surtout nombreuses dans les ménages où quelque défaut de caractère ou quelque incompatibilité d'humeur rendait la vie commune, ou la vie à trois, difficile [1].

Tout compte fait, étaient-ils bien dupes ou ignorants, les médecins qui avaient fait de pareilles remarques ?

Quel témoignage peut-on demander plus écrasant contre la moralité générale de cette époque ?

Ils sont bien mal avisés les auteurs qui disent dédaigneusement que : « Ceux-là sont atteints d'obsession « morbide qui inclinent à croire que bien des morts « données comme naturelles étaient de véritables « crimes restés ignorés, par suite impunis. »

*
* *

D'ailleurs si ces citations et ces anecdotes pouvaient

1. Voir Pièces justificatives. Déposition de Le Sage (4,5).

encore laisser quelques doutes chez ceux qui n'ont pas d'avance une opinion de parti pris, rien ne serait plus facile que de trouver des preuves d'une autre espèce dans certains Traités de médecine où certainement elles n'ont pas été mises avec l'intention de fournir des arguments pour soutenir l'hypothèse que nous avons formulée.

Les traités auxquels je fais allusion sont les traités sur les Fièvres.

Les médecins du XVIIe siècle se sont tous évertués en vain à faire une classification méthodique des Fièvres. Le nombre et les variétés qu'ils arrivent à différencier est incroyable et voici pour exemple un tableau ci-après que je copie textuellement :

Il est impossible, à notre époque, de se reconnaître dans une semblable nomenclature, mais si on examine attentivement et un à un les symptômes qui caractérisent quelques-unes de ces fièvres, si on rapproche ces symptômes des signes qui dénoncent des empoisonnements, cette obscurité n'est plus que relative.

On arrive à voir que le nom de fièvre a été donné à bon nombre de variétés de cette maladie épidémique qu'Ambroise Paré a nommée *Fièvres de Trousse-Galands*, c'est-à-dire à de véritables intoxications criminelles ou accidentelles simulant des épidémies.

L'élévation de la température, symptôme secondaire, masquait d'autres signes plus importants, mais moins visibles, et entraînés par le désir de formuler un diagnostic précis et conforme au cadre nosologique du

- La fièvre humorale.
  - 1° Simple et se fait de
    - *Sang* : d'où vient la
      - Synoque simple.
      - Synoque pourrie
        - Homotone.
        - Epacmastique.
        - Paracmastique.
    - *Bile* : et est
      - Interm. tierce.
        - Vraie.
        - Bâtarde.
      - Continue et double.
        - Causonide.
        - Tierce continue.
      - Quotidiane.
        - Intermit.
          - Bâtarde.
          - Vraie.
        - Continue. . .
          - Quotidienne continue.
    - *Pituite* : et est : Epiale et Lypirie.
    - Mélancholie et est
      - Intermit.
        - Quarte.
          - Vraie
          - Bâtarde.
        - Quintaine.
        - Sextaine.
        - Octaine, etc.
      - Continue.
      - Quarte continue.
  - 2° Composée est
    - Demi-tierce.
    - Double tierce.
    - Double et triple.
    - Quarte.
  - 3° Confuse.

temps, nos ancêtres donnaient un nom à l'affection et ne poussaient pas plus loin leurs recherches.

Ne faisons-nous pas encore de même dans bien des cas?

Toutes ces circonstances et ces habitudes assuraient l'impunité aux criminels et le prix élevé que l'on payait de semblables services était un sérieux encouragement[1].

« Le beau métier, disait la Vigoureux, dans un joyeux festin où elle avait invité la devineresse Marie Bosse, un avocat maître Perrin, qui devait ensuite les dénoncer, et bien d'autres convives. Le beau métier! encore trois empoisonnements et je me retire après fortune faite. »

La multiplicité des complicités, l'étendue et la qualité de la clientèle mettaient à l'abri des dénonciations.

Les médecins auraient tenté une œuvre au-dessus de leurs forces et même dangereuse pour eux-mêmes, s'ils avaient essayé de nier la puissance de Satan, et s'ils avaient voulu convaincre les juges que leur foi théologique n'était qu'erreur profitable aux pires criminels.

Enfin et surtout s'il y avait un peu partout des cornues et des alambics chauffés pour des distillations clandestines et suspectes, il n'existait aucun laboratoire dont les recherches aient eu pour but de déjouer les tentatives des marchands de poudre à succession.

S'il faut même en croire cette mauvaise langue de

1. Voir Pièces justificatives. Déposition de Le Sage (4, 5, 6).

Guy Patin, un certain nombre de ces singuliers commerçants auraient eu droit au titre de fournisseurs des maisons royales, car nous avons de lui une lettre où il formule catégoriquement une opinion qui peut servir de conclusion et de résumé à ce chapitre.

La voici :

« Voyez, dit-il, la belle politique de notre siècle!

« Le médecin de l'héritier de la couronne, succes-
« seur désigné, est appelé à donner son avis sur la
« santé du Roi! Et il ose prescrire un breuvage conte-
« nant du poison!

« S'il eût été cru et que le roi fût mort, son maître
« eût été roi et lui premier médecin du roi!

« Il n'en était pas ainsi autrefois.

« Jamais on n'appelait chez le roi malade, le méde-
« cin des princes du sang, pour des raisons politiques
« très fortes. »

Quelle confiance réciproque!

Le père prêtait des desseins abominables à son fils et se défiait de lui comme on se défie du plus cruel et du moins scrupuleux des criminels!

A cette époque, ceux que certains auteurs modernes n'osent pas effleurer d'un simple soupçon, étaient singulièrement méfiants les uns vis-à-vis des autres, puisqu'on était stupéfait, quand on voyait un roi commettre l'imprudence invraisemblable alors, de se laisser approcher par le médecin d'un des membres de sa famille[1].

1. Cependant l'inverse n'était pas rare, le roi envoyait parfois

Ce n'est pas être atteint de manie ni de soupçons maladifs, c'est montrer au contraire une candeur trop naïve, que de croire sur parole ceux qui n'apportent dans ce débat que leur idée personnelle sans l'ombre d'une preuve infirmant les témoignages que je viens de mettre sous les yeux des historiens impartiaux.

son médecin à ses parents, témoin cette lettre de Louis XIII à propos de sa mère qu'il venait de savoir malade :

« Avril 1622.

« Monsieur l'évêque de Luçon,

« J'ai bien du regret de n'avoir près de moi que mon premier médecin (il s'agit d'Héroard) ne me pouvant quitter. Je lui envoye celui de N... et me promets que ne manquerez pas de rendre tous les devoirs que vous jugerez nécessaires. »

« Louis. »

CHAPITRE IV

Opinion des Juges. — Modification brusque de l'ancienne procédure criminelle.

En accusant la première moitié du XVIIe siècle de ne pas valoir mieux que la fin de cette même époque, la rumeur publique ne se faisait pas simplement l'écho d'assertions que nous retrouverons discrètement émises par tout ce que ce temps comptait d'intellectuels indépendants comme Cyrano de Bergerac, ou de savants observateurs comme Ambroise Paré.

Elle affirmait une conviction générale, dont on trouve la preuve et les traces dans les enseignements qui découlent de l'étude de la criminalité et de la jurisprudence comparée du commencement et de la fin du siècle.

Il y a sur ce terrain des constatations que l'on peut faire sans être un spécialiste en médecine légale et ces constatations ont une importance dont tout le monde peut juger sans avoir besoin d'avoir fait une étude approfondie de l'histoire des lois.

*
* *

La croyance aux sorciers et à l'intervention directe de puissances occultes dans nos affaires personnelles consacrait une erreur de fait contraire à la vérité, mais au point de vue de l'application de la justice, cette erreur loin d'être qualifiée de regrettable, doit être regardée comme un mensonge plus utile à son époque que la découverte de bien des vérités philosophiques.

Cette opinion peut paraître au premier abord paradoxale, mais on est bien obligé d'admettre que cette croyance erronée fut en réalité une erreur compensatrice de l'ignorance en chimie de nos ancêtres.

En face de morts mystérieuses comme celles que signalent ceux qui nous racontent l'épidémie des *Trousse-Galands*, quand de grands personnages disparaissaient, mourant à une date fixée d'avance, quand les maris à la fois trop robustes et trop vieux, faisaient trop attendre des femmes dont la conduite était fort loin d'être exemplaire, et dont les amis — on disait à l'époque les *auteurs* — menaient grand train avec mince revenu, quand les preuves d'un empoisonnement étaient impossibles à réunir, la maladie suspecte trouvant un nom dans le tableau compliqué que nous avons reproduit, un bon procès en sorcellerie appuyé sur des arguments tirés du livre classique de Bodin permettait quand même l'application de la peine capitale.

On croyait frapper un individu coupable de relations criminelles avec Satan, mais on faisait disparaître un assassin.

Comme on pouvait d'ailleurs employer encore tous les raffinements de la torture, sous prétexte de recherches d'empreintes diaboliques ou d'aveux à arracher, la terreur qu'inspirait cette procédure a dû retenir bien des misérables.

L'ignorance et la crédulité des juges devenaient ainsi une sauvegarde publique.

Quand cette sauvegarde disparut, il fallut trouver autre chose pour remplacer cette ignorance et cette crédulité du juge; et c'est pour combler cette lacune que, répondant à un besoin de défense sociale, à partir du moment précis où il ne fut plus possible de croire aux pratiques de la sorcellerie et à leurs méfaits, nous voyons apparaître une procédure pour des crimes qui paraissent subitement devenus très communs, mais qui n'étaient qu'ignorés.

Aucun légiste, du moins à notre connaissance, n'a signalé en y insistant assez, ce qu'avait de suggestif, pour employer un mot à la mode, le rapprochement de deux dates :

1672

Le roi ordonne de vider les prisons où certains parlements comme celui de Rouen continuaient à entasser les sorciers.

1679

Le roi est obligé de créer la *Chambre ardente* et cette chambre à peine née, a immédiatement pour mission de juger 337 individus[1] soupçonnés d'être des

1. Simple rapprochement : les cours d'assises de 1865 à 1869 en

empoisonneurs et un grand nombre de ces accusés sera condamné à mort.

A partir du jour, où de par le roi, il est annoncé officiellement qu'il n'y a plus de sorciers, plus de crimes de sorcellerie, on est obligé de créer un tribunal exceptionnel qui a une mission spéciale, et immédiatement une clientèle considérable, bien que son champ d'action soit limité et qu'il n'a à connaître que certains crimes relativement rares de nos jours, puisqu'on en trouve pas vingt par an.

On dirait une véritable explosion !

Les résultats obtenus sont tels qu'en 1682, trois ans à peine après la création de la Chambre ardente, les sorciers sont devenus quantité négligeable et Louis XIV supprime définitivement et fait disparaître complètement par une ordonnance spéciale les affaires de sorcelleries primitivement jointes aux affaires d'empoisonnement[1].

Le Parlement tout d'abord crut devoir protester contre une mesure si radicale, si révolutionnaire, on pourrait dire, mais il se rendit bien vite à l'évidence et on constata que Louis XIV avait frappé juste.

En condamnant à mort le premier des empoisonneurs dont elle examina le dossier, la Chambre avait du même coup exécuté le dernier des sorciers.

*
* *

une période de cinq années n'ont eu à juger que 113 cas d'empoisonnements pour toute la France !

1. Voir Pièces justificatives, n° 20.

La marche en avant du progrès s'effectue par des voies bien inattendues :

Obligés de dissimuler leur terrible science derrière des manœuvres en apparence inoffensives[1], les empoisonneurs sous Louis XIII avaient poussé leur art à un degré de perfection que nous ne faisons qu'entrevoir et que nous n'avons pas encore atteint malgré l'outillage moderne.

Les médecins experts devant les tribunaux n'existant pas, du moins tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, l'impunité aurait été absolue si les poursuites faites au nom de la superstition n'avaient pas été admises et si, sur un simple soupçon de pratique de sorcellerie, on n'avait pas risqué la Bastille.

Ce qui paraît aujourd'hui à la jeune école preuve de barbarie était mesure instinctive et quasi intelligente de défense de la collectivité qui se sentait menacée d'un danger redoutable.

Il faut donc se garder de porter sur la procédure de cette époque — comme certains l'ont fait — un jugement qui serait profondément injuste s'il était fait avec nos idées du jour.

L'ignorant, vraiment inexcusable, c'est celui dont l'orgueilleuse science juge avec l'esprit et les connaissances du xxe siècle, des faits qu'il faut examiner à leur date, sans les isoler, sans les déformer, et pour ainsi dire dans leur atmosphère.

A mesure que les poursuites contre les sorciers se

1. Voir dans les Pièces justificatives, n° 19, l'histoire abrégée de Vinache.

faisaient plus rares, les empoisonneurs crurent pouvoir se départir de leurs précautions habituelles.

Au lieu de continuer à entretenir la croyance en la vertu de certaines formules mystérieuses, ils firent commerce public. On les vit tenir boutique ouverte, entretenir des rabatteurs, traiter à forfait de la disparition de certaines victimes désignées, et pousser enfin l'impudence jusqu'à dire en public : « Encore un ou deux clients et notre fortune est faite[1]. »

Ces propos, ces allures, ces scandales, ce cynisme, amenèrent le procès de la Brinvilliers et ses conséquences.

Ce serait trop sortir de notre cadre que de nous étendre davantage sur ce point, mais comme conclusion de ce chapitre on peut affirmer que ce ne sont pas les époques où ont eu lieu les procès les plus retentissants que les poisons ont fait le plus de ravage.

Bien que l'idée puisse au premier abord paraître un peu extraordinaire, on peut dire que c'est quand ces soi-disant martyrs, victimes de l'ignorance de leur siècle, étaient traqués avec le plus d'acharnement, poursuivis avec le plus d'ardeur que la haine et l'horreur qu'ils inspiraient étaient justifiées en réalité, sans l'être en apparence. L'instinct populaire devinait les crimes de ces individus, quand les savants n'osaient pas les affirmer et que les courtisans les niaient.

1. oir Pièces justificatives, nº 6, 7, 8, 9.

C'est à ce concours de circonstances que le règne de Louis XIII doit sa façade officielle.

Ce règne qui contre toute attente clôt brusquement, en apparence, l'ère des régicides, et précède le règne des empoisonneurs, n'est en réalité qu'une époque de transition et une enquête médico-légale ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Sous Louis XIII, il y eut des régicides comme sous son père Henri IV, et il y eut des empoisonneurs comme sous son fils Louis XIV.

Seulement, ces régicides, au lieu d'employer le couteau comme Ravaillac, ont utilisé les recettes italiennes et les empoisonneurs qui, sous le grand roi, s'essayaient volontiers sur leurs plus proches parents, n'épargnèrent pas Louis XIII, mais ils eurent la singulière fortune d'échapper au châtiment, et leur crime n'est encore connu que de ceux qui peuvent lire avec attention les détails d'une autopsie.

La vérité, que l'histoire enseignée dissimule encore, ne pouvait être découverte que grâce à la publication de toute une série de documents qui se confirment et se complètent les uns et les autres, mais qui n'ont vu le jour que tout récemment.

Une mine précieuse et encore inexploitée, c'est ce qu'on nomme le *fonds de Chantilly*, c'est-à-dire la collection de 354 lettres autographes que possède le Musée de Condé. Ces lettres inédites et intimes, sont venues heureusement s'ajouter aux 244 déjà connues et publiées dans les Études historiques de Marius Topin.

C'est grâce à M. le comte de Beauchamp, grâce à M. G. Macon, le conservateur du Musée de Chantilly, qu'à l'appui des idées émises dans ce travail nous pouvons apporter des textes dont l'autorité ne peut plus être mise en doute.

CHAPITRE V

Opinion d'un intellectuel. — Une lettre de Cyrano de Bergerac

Nous avons parlé de *Façades,* or il n'est façade si hermétiquement close, qui ne laisse filtrer par quelque endroit, le secret de ceux qui habitent derrière elle.

En réalité, le mystère dont s'entouraient ceux qui se livraient aux recherches et aux pratiques de sorcellerie ne trompaient pas tous leurs contemporains ni surtout ceux qui avaient quelque peu de bon sens et de perspicacité.

Nous avons déjà vu sur ce point le témoignage précis et précieux de médecins.

En voici d'autres.

Un des auteurs les plus intéressants à consulter sur ce sujet, c'est un écrivain de l'époque dont nous nous occupons, écrivain dont la notoriété a été singulièrement augmentée depuis qu'il a été choisi par un auteur moderne qui en a fait le héros de son chef-d'œuvre.

Il s'agit de Cyrano de Bergerac [1].

Cyrano dont l'existence n'est pas un mythe et dont

1. Cyrano de Bergerac ou mieux : de Cyrano Bergerac, comme il signait, a vécu de 1620 à 1655.

l'histoire vraie a plus d'un point de ressemblance avec la légende que lui substitua l'œuvre de Rostand, avait effectivement un goût naturel pour les longues tirades à forme énumératrice — telle celle du nez, devenue classique. — C'est une tirade de ce genre, qu'il consacre aux sorciers. On la trouve dans une lettre N° XII, sans date, et sans nom de correspondant, où il parle très longuement des soi-disant magiciens, héritiers directs et élèves d'Agrippa de Nettestheim.

Il met en scène l'un d'eux qui, se présentant lui-même en ces termes, n'oublie, comme on le verra, aucun de ses titres dans l'énumération qu'il fait de ses pouvoirs.

« Vante-toi, dit-il à son interlocuteur, de contempler face à face le sorcier Agrippa dont l'âme, par métempsycose, est celle qui jadis animait le savant Zoroastre, prince des Bactriens.

« Depuis plus d'un siècle que je disparus d'entre les hommes, je me conserve ici, par le moyen de l'or potable, dans une santé qu'aucune maladie n'a jamais interrompue.

« De vingt ans en vingt ans, j'avale une prise de cette médecine universelle qui me rajeunit, restituant à mon corps ce qu'il a perdu de ses forces.

« Si tu as considéré trois fioles que m'a présentées le roi des Démons ignés, la première en est pleine, la seconde de poudre de projection [1] et la troisième d'huile de talc.

1. Voir les Pièces justificatives à la fin du volume.

« C'est par mes charmes que sont envoyés quand il me plaît, les stérilités et les abondances.

« J'enseigne aux bergers la Patenôtre du loup.

« J'apprends aux devins la façon de tourner le Sas.

« Je fais courir les Ardents sur les marais pour noyer les voyageurs.

« Je pousse les joueurs à chercher le trèfle à quatre feuilles sous les gibets.

« J'envoie à minuit les esprits hors du cimetière, entortillés d'un drap, demander aux héritiers l'accomplissement d'un vœu qu'ils ont fait à la mort.

« Je commande aux démons d'habiter les châteaux abandonnés, d'égorger les passants qui s'y rendront loger, jusqu'à ce que quelque résolu les contraigne de lui montrer le trésor.

« Je fais trouver les Mains de gloire aux misérables que je veux enrichir.

« Je fais brûler aux voleurs des chandelles de graisse de pendus pour endormir les hôtes pendant qu'ils exécutent leurs vols.

« Je donne la Pistole volante qui vient ressauter dans la poche quand on l'a employée.

« Je donne aux laquais des bagues qui les font aller de Paris à Orléans en un jour.

« Je fais tout renverser dans une maison par les esprits, qui font culbuter les bouteilles, les verres et les plats, quoique rien ne se casse, rien ne se répande et qu'on ne voie personne.

« Je montre aux vieilles à guérir les fièvres avec les paroles.

« J'enseigne aux Sorciers à devenir Loups-garous.

« Je les force à manger les enfants sur le chemin, et je les abandonne quand quelque cavalier leur coupant une patte (qui se trouve la main d'un homme), ils sont reconnus et mis au pouvoir de la justice.

« J'envoie aux personnes affligées un grand homme noir qui promet de les faire riches si elles se veulent donner à lui.

« J'aveugle ceux qui prennent des Cédules, en sorte que quand ils demandent trente ans de terme, je leur fais voir le trois devant le zéro que j'ai mis après.

« Je tors le col à ceux qui, lisant dans le Grimoire sans le savoir, me font venir et ne me donnent rien.

« J'emporte des églises que l'on dédie, les pierres qui n'ont pas été payées.

« Je fais paraître aux personnes ennuitées, qui rencontrent les sorciers allant au sabbat, une troupe de chats dont le prince est Marcou.

« J'envoie tous les Concédérés à l'offrande et leur présente à baiser le c... du Bouc qui est assis dessus une escabelle.

« Je fais trouver dans le lit des ribauds, aux femmes des incubes, aux hommes des succubes.

« J'enseigne aux Nécromanciens à se défaire de leurs ennemis faisant une image de cire, la piquant et la jetant au feu pour faire sentir à l'original ce qu'ils font souffrir à la copie.

« J'ôte au sorcier le sentiment aux endroits où le Bélier les a marqués de son sceau.

« J'imprime une vertu secrète à *Nolite fieri* quand il

est récité à rebours, qui empêche que le beurre se fasse.

« J'instruis les paysans à mettre sous le seuil de la bergerie qu'ils veulent ruiner, une toupe de cheveux ou un crapaud avec *Maudissons* pour faire mourir étiques les moutons qui passent dessus.

« Je montre aux bergers à nouer l'aiguillette le jour des noces lorsque le prêtre dit : *Conjungo vos*.

« Je donne de l'argent qui se trouve après des feuilles de chêne.

« J'enseigne pour rompre le sort d'une personne charmée, à pétrir le Gâteau triangulaire de Saint-Loup.

« Je guéris les malades du Loup-garou en leur donnant un coup de fourche justement entre les deux yeux.

« Je fais sentir les coups aux Sorciers pourvu qu'on les batte avec un bâton de sureau.

« Je délie le Moine bourru aux avents de Noël.

« Je lui commande de rouler comme un tonneau ou traîner à minuit les chaînes dans les rues afin de tordre le cou à ceux qui mettront la tête aux fenêtres.

« J'enseigne la composition des Brevets des sorts, des Charmes, des Sigilles, des Talismans, des Miroirs magiques et Figures constellées.

« Je leur apprends à trouver le Gui de l'an neuf, l'herbe de fourvoiement, les Gamahés, l'emplâtre magnétique.

« J'envoie le Gobelin, la Mule ferrée, le Filourdi, le roi Hugon, le Connétable, les Hommes noirs, les Femmes blanches, les Lemures, les Farfadets, les Larves, les Larmies, les Ombres, les Mânes, les Spectres, les Fantômes.

« Enfin, je suis le diable Vauvert, le Juif errant, le grand Veneur de la forêt de Fontainebleau, etc... »

Cette énumération que j'ai abrégée résume à peu près tous les genres de pouvoirs attribués aux sorciers ou mieux tous les pouvoirs que s'attribuaient les sorciers. Mais, je le répète, tout le monde n'était pas dupe.

On avait souvent remarqué que la puissance de ces soi-disant sorciers était singulièrement diminuée quand ils tombaient entre les mains de la justice.

Enfermés dans une prison ordinaire, ils ne pouvaient s'enfuir en passant par une porte grillée, se changeant en chat, ni s'évader à califourchon à cheval sur le traditionnel manche à balai.

Cyrano — le vrai — qui avait autant d'esprit que celui de Rostand, dit plaisamment à ce sujet :

« Maître Jean Guillot, qui instruit le procès des sorciers et les condamne, s'est acquis par le moyen de vingt mille écus dérobés, que lui coûte son office de juge, le pouvoir de commander au Diable.

« Il doit cette puissance au bien qu'il a volé à sa pupille !

« Vraiment les diables portent trop grand respect aux larrons ! »

Ce même auteur reconnaît cependant que tout n'est pas mensonge et illusions dans les faits et gestes des sorciers, il devine une part revenant à des causes naturelles, l'hystérie par exemple.

« Je trouve parmi les sorciers, dit-il, dix mille femmes pour un homme ! »

Il devine aussi des pratiques moins surnaturelles qu'elles n'en ont l'air.

« Ce malotru berger, que vous tenez dans vos prisons, dit-il aux juges, sur quelle conviction le condamnez-vous ?

« On l'a surpris récitant le Patenôtre du Loup !

« Outre cela il a ensorcelé des troupeaux.

« Ou ce fut par parole ou par la vertu cachée de quelque poison naturel ?

« Par parole.

« Je ne crois pas que les vingt-quatre lettres de l'alphabet couvent dans la Grammaire la malignité occulte d'un venin si présent.

« Les paroles magiques n'ont aucun pouvoir, elles couvrent sous des mots barbares les malignes vertus des simples dont tout les Enchanteurs empoisonnent le bétail.

« Eh bien pourquoi donc ne les faites-vous pas mourir en qualité d'empoisonneurs et non de sorciers ? »

*
* *

Il est impossible de voir plus clair et dire mieux :

Cyrano touche juste, ses accusations sont précises, et sans nier d'une façon absolue l'intervention des êtres surnaturels, il n'hésite pas à dire : « Ceux que vous nommez et que vous condamnez comme sorciers, ce sont simplement des empoisonneurs. »

Aujourd'hui nous irions plus loin encore.

Les lois sur l'escroquerie qui punissent le vol à

l'*Américaine* et le vol au *Rendez-moi*, trouveraient sûrement leur application, quand le vendeur après marchandises livrées constaterait que sa valise ne contient que des cailloux au lieu de la somme qu'il croyait y avoir déposée.

Nous croyons plus facilement à l'adresse d'un filou profitant d'un moment de distraction qu'aux Pistoles volantes.

Les marchands de Cédules magiques engageant les débiteurs à leur insu, passeraient en cours d'assises pour abus de confiance ou faux en écritures.

Les pick-pockets, nos contemporains, ne se donnent pas pour sorciers, mais ils sont capables de prendre l'argent de nos poches et de le remplacer par des feuilles sèches.

La découverte d'un pied, d'une main, ou de tout autre débris humain dans un endroit écarté, au lieu d'être attribué à un loup-garou attaqué par quelque courageux voyageur qui lui aurait coupé sans s'en douter une patte ou un bras, donnerait lieu à une enquête et cette enquête démontrerait bien vite que le dépeçage criminel est de date ancienne.

Si on le chargeait d'un rapport sur ces faits, les conclusions du professeur Lacassagne ne s'inspireraient sûrement pas du livre de Bodin.

***

L'hystérie mieux étudiée, l'escroquerie plus sévèrement recherchée, et surtout punie, ont diminué considérablement le nombre des Sorciers, par suite ce

qui était l'opinion de quelques-uns seulement, du temps de Cyrano, est devenu maintenant l'opinion de tout le monde.

On sait ce qu'il y a derrière certaines manifestations de Puissances soi-disant mystérieuses, effrayantes, surnaturelles et occultes.

C'est en vain et contre toute vraisemblance que de nos jours, certains esprits épris du merveilleux ou désireux de se faire une réputation originale affectent de croire aux Jeteurs de sorts, Envoûteurs et autres Maléficiers. La réputation de ces individus est due à l'obscurité relative qui enveloppe encore leurs agissements, et nous allons voir comment ils pouvaient à coup sûr fixer la date de la mort de leurs victimes et même donner à ces morts un caractère à la fois effrayant et mystérieux sans avoir besoin de l'aide du diable en personne.

C'étaient certainement des empoisonneurs que ces sorciers si redoutés, mais c'étaient des empoisonneurs bien autrement forts que ceux de notre époque.

Derrière la façade qui paraît dissimuler un Temple aux évocations étranges, aux rites troublants, pouvant donner à quelques privilégiés un pouvoir surnaturel, nous trouvons seulement de simples voleurs, de vulgaires fripons[1], et des empoisonneurs dont il nous sera possible d'indiquer les recettes homicides et les formules impitoyables, fruits d'une expérience ou mieux d'expériences sans scrupule.

1. Voir l'histoire de J. Trouin dit de l'Iles, aux Pièces justificatives, et aussi le résumé de la vie de Vinache.

TROISIÈME PARTIE

THÉORIES ET PRATIQUES

CHAPITRE VI

Les connaissances générales en toxicologie du XVIIe siècle.

En affirmant que les connaissances en toxicologie du XVIIe siècle étaient, je le répète, supérieures à celles que nous avons en ce moment, j'ai l'air d'émettre une opinion paradoxale, mais cette conviction sera celle de tous ceux qui voudront bien étudier sérieusement la question, au lieu de se contenter de répéter des lieux communs qui ne s'appuient sur aucune recherche scientifique, aucun document officiel.

Parmi ceux qui sont d'un avis tout à fait opposé à celui que nous venons d'émettre, se trouve le professeur Chapuis que nous aurons encore à citer lorsque nous examinerons le dossier médical de Louis XIII.

Le professeur Chapuis, parlant des connaissances des empoisonneurs du XVIIe siècle, déclare qu'en dehors de l'arsenic, du sublimé et du phosphore, l'ignorance de nos ancêtres était complète.

La valeur de cette affirmation est singulièrement affaiblie et l'autorité de l'auteur bien diminuée quand on se reporte simplement à la date de la découverte du phosphore.

Pour le moment il nous suffit de retenir, que vraie ou fausse, l'opinion du professeur que nous venons de citer, est celle de ceux qui ne se sont pas donné la peine de chercher quelles étaient les formules des empoisonneurs depuis les Borgia jusqu'à la Brinvilliers.

Comment donc étaient composées ces mystérieuses formules ?

« Ces recettes étaient extrêment puissantes, disent les légendes, depuis celles des Locustes jusqu'à celles de la Voisin ! »

« Peuh ! répondent Médecins et Chimistes modernes, avant nous on ne pouvait connaître que deux ou trois poisons toujours les mêmes et pas davantage ! »

Michelet dit à ce sujet :

« J'aime la fatuité de mes contemporains, elle est « solennelle et définitive.

« Nous savons tous, ou du moins nous affirmons, que « les hommes qui sont venus sur la terre, avant nos « temps supérieurs vivaient dans une ignorance insoup- « çonnable... Tel est le premier article du Credo de nos « contemporains. »

Michelet est dans le vrai, et sans relever cette erreur énorme qui consiste à affirmer que les poisons végétaux étaient inconnus, et que les poisons minéraux étaient au nombre de deux ou trois seulement. il faut être volontairement aveugle pour nier le degré de perfection atteint par la toxicologie comme on la pratiquait au moyen âge.

Ce n'est certainement pas aller trop loin, que de dire que même à l'époque où nous vivons, nous sommes

loin d'avoir retrouvé tout les secrets tombés dans l'oubli.

Notre ignorance s'explique d'ailleurs tout naturellement et elle est due à... Lavoisier.

Paradoxe apparent, mais vérité bien facile à démontrer, car c'est Lavoisier qui nous a détournés de l'étude des poisons végétaux et animaux, et surtout des poisons combinés.

En entreprenant les travaux qui devaient faire de la chimie cette science exacte que nous connaissons, Lavoisier avait compris immédiatement que le seul moyen de débrouiller le chaos, et de trouver les lois immuables qui président à la combinaison des corps, c'était d'étudier ces mêmes corps à l'état simple.

S'il n'eût pas adopté cette méthode, l'étude de la chimie serait restée à l'état embryonnaire, constituée par une multitude d'observations confuses ou contradictoires, que rien n'aurait paru relier entre elles. Il aurait augmenté d'un certain nombre d'expériences le bagage des empiriques des siècles précédents, mais l'*alchimie* ne serait pas devenue la *chimie*.

En ne sortant pas de la voie tracée par le Maître, en n'étudiant que des substances bien définies, et à l'état de pureté, les élèves ont perdu de vue que ce n'était jamais à cet état qu'on avait obtenu et employé certains corps dans les siècles précédents.

Ne trouvant pas dans les documents anciens un ensemble de faits ou de symptômes en concordance avec ce qu'ils observaient dans leurs expériences de laboratoires, les chimistes de l'époque actuelle ont

nié simplement ou dédaigné d'approfondir les documents du moyen âge.

C'était plus facile que de se livrer à un travail toujours ingrat de reconstitution par tâtonnements.

Ce n'est en effet que par tâtonnements, qu'on peut retrouver certaines formules, et faire sortir de l'oubli où elles sont ensevelies des connaissances qui ne se transmettaient que par traditions orales, à cause du danger que couraient ceux qui passaient pour en être dépositaires.

* * *

La pharmacopée officielle de 1600 était compliquée, bizarre et souvent répugnante.

Elle avait cependant beaucoup de points de ressemblance avec la pharmacie actuelle ou mieux avec la méthode de thérapeutique que nous nommons l'*Opothérapie*.

Les idées théoriques qui dirigeaient nos Ancêtres découlaient d'hypothèses ou d'expériences empiriques analogues à celles qui nous poussent aujourd'hui à essayer l'emploi des extraits organiques. Nos ancêtres allaient même plus loin que nous, dans leurs déductions théoriques, et en cela ils étaient plus logiques que nous n'osons l'être.

Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, on croyait à l'action curative du foie, du poumon, du cœur, du cerveau, des animaux sains comme on croit à l'action du suc de certaines glandes saines, de nos jours.

Mais la conviction qui faisait chercher la santé dans l'absorption en nature de certains organes d'animaux,

n'étant atteints d'aucune maladie, avait pour corollaire la conviction que ces mêmes organes, malades, altérés, décomposés, recueillis sur des animaux ou des personnes mortes, devaient être extrêmement dangereux et produire la maladie[1].

Se sont-ils trompés autant qu'on pourrait le croire ceux qui professaient de telles idées ?

Est-ce que par simple déduction ou par hasard, et sans qu'on puisse le mettre sérieusement en doute, les récents travaux de Selni, Panum, Bergmann, A. Gauthier, etc. etc., ne nous fournissent pas la preuve que les empoisonneurs d'alors avaient deviné le mode de préparation et le mode d'action des Ptomaïnes ?

L'expérience leur avait appris à préparer les combinaisons les plus actives et les plus mystérieuses, que la science actuelle peut connaître, celles qui s'opèrent par le contact de certaines substances minérales et de certains corps organiques, les *Amibes*.

Les Alchimistes à la solde des Borgia et des Médicis, possédaient à fond une science que nous commençons à peine à entrevoir maintenant.

1. Voici une citation à l'appui de cette affirmation :

« Les poulmons de renard sont estimez pour les maladies de la poitrine et des poulmons, comme pour l'asthme, pour la phtisie : la dose en est depuis un scrupule jusqu'à un dragme.

« Il ne faut pas que le renard dont on veut retirer les poulmons soit mort de maladie, de peur que ce viscère ne fût imbu de quelque méchante impression, ni qu'il ait péri de vieillesse, car il seroit privé d'esprits : il faut qu'il soit mort de mort violente, afin que le poulmon soit dans sa vigueur et abondant en esprits, on doit observer la même chose à l'égard du loup dont on retire le foye et les intestins. Pour l'arrière-fais, il faut qu'il vienne d'une femme saine, qu'il soit entier et bien conditionné. »

Notre admiration pour les travaux du siècle dernier, et notre engouement un peu trop exclusif pour les recherches méthodiques modernes, nous empêchent encore de rendre pleine justice à ces précurseurs.

Outre le sublimé et l'arsenic mélangés ou séparés, mais jamais aussi purs que les échantillons qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce et n'ayant jamais par conséquent une action identique, outre les ptomaïnes et les amibes, le XVIIe siècle connaissait aussi les Alcaloïdes.

Bien que la digitaline, l'aconitine, l'atropine, et bien d'autres poisons violents, n'aient pas été décrits, isolés et étudiés comme on l'a fait au XIXe siècle, on n'en connaissait pas moins l'action de certains sucs et on les faisait entrer dans la composition de médicaments composés avec ce qu'on nommait alors le *Végétable des Plantes*.

Les empoisonneurs se sont surtout efforcés de préparer des mixtures, aussi compliquées que possible, susceptibles de présenter des symptômes, qui devaient dérouter les recherches et les soupçons par leur multiplicité et leur variété inattendue.

Avant de les employer pour les personnes à qui elles étaient réservées, ils poussaient la précaution jusqu'à faire des expériences préparatoires sur des indifférents, et n'ayant pas d'esclaves à leur disposition comme Locuste, ils allaient, sous couleur de charité, dans les Hôpitaux administrer leurs drogues aux malades.

La marquise de Brinvilliers a donné sur ce point des détails que l'on retrouve dans son procès.

Comparés à cette méthode, combien paraissent enfantins et naïfs nos contemporains qui, pour se débarrasser de la victime choisie vont acheter et choisir des substances préparées d'avance par les mêmes chimistes qui seront plus tard chargés d'aider les recherches de la justice!

L'aspect, la couleur ne sont jamais déguisés!

Le mode d'action n'est jamais dissimulé par des mélanges et le plus souvent dans un coin, mal dissimulé, on retrouve un échantillon du poison étiqueté et conservé par ces criminels sans astuce.

En face de symptômes peu compliqués, qui ne font que rééditer des expériences de laboratoire consignées dans tous les livres classiques, la tâche du médecin devient singulièrement facile.

Que de controverses! que d'erreurs! que de discussions scientifiques avec des conclusions contradictoires! et par suite, que de condamnations et d'acquittements passionnément discutés, si la victime savamment préparée d'avance par une cuisine toute spéciale, avait d'abord présenté les symptômes d'un embarras gastrique, puis une fièvre typhoïde compliquée par des troubles que peuvent provoquer, soit seuls, soit combinés, l'aconit, le pavot, la staphysaigre, la belladone, la noix vomique, la ciguë, les champignons, etc., le tout administré avec méthode, jusqu'à ce que la santé de la victime lentement délabrée ait fait prévoir par l'entourage une mort qui pour tous aurait été naturelle.

Cette pensée n'a-t-elle pas quelque chose de si inquiétant qu'il semble prudent de ne pas lui donner trop de développement ?

La Pommerais fut de cent coudées au-dessous du chevalier Exili, et il n'y a pas lieu de s'étonner que tant de crimes aient pu échapper à la justice, il y a deux siècles, quand on constate que les étudiants de notre époque n'ont pas en main un seul livre, un seul chapitre, écrit sur les empoisonnements, pouvant simuler des morts naturelles [1].

C'est pourtant dans des cas de cette nature qu'un diagnostic précis a plus d'importance que la détermination du siège exact d'une hémorragie cérébrale par exemple. En attendant que chimistes, physiologistes et cliniciens, se mettent à l'œuvre pour combler la lacune que je signale, personne n'oserait, je pense, soutenir sincèrement qu'il n'y a pas lieu de reviser certains diagnostics historiques entrés dans l'histoire comme vérités incontestables malgré des indices très suspects.

Avant d'analyser quelques-uns de ces diagnostics, et comme la possibilité de l'existence de nombreuses tentatives criminelles me paraît suffisamment démontrée, voyons maintenant le procédé opératoire des empoisonneurs.

Il n'est pas si difficile qu'on le pense de pénétrer dans l'arrière boutique ou le laboratoire de tous ces

1. Orfila a écrit un court chapitre sur les maladies qui peuvent être confondues avec l'empoisonnement *aigu*, mais il ne dit rien de l'empoisonnement lent et chronique.

Sorciers, Parfumeurs, Jeteurs de sorts, Devineresses, Apothicaires et autres individus à physionomies suspectes.

Quand nous aurons dit de quelle façon ils préparaient leurs ingrédients et pilules, nous montrerons comment ils les administraient sans danger, et grâce à des complicités quelquefois payées, quelquefois inconscientes. Nous les verrons épuisant, dépensant pour atteindre leur but, une fertilité d'imagination que nous n'égalerons jamais et variant à l'infini, à la fois leurs préparations, et la manière de faire pénétrer le poison sous forme d'aliment, de médicament, de topiques, de pommades, etc.

CHAPITRE VII

Formules et procédés ordinaires familiers aux empoisonneurs.

Il y a quelques années, en recueillant les produits de la fermentation de certaines substances albuminoïdes, le professeur Armand Gauthier a trouvé des produits composés auxquels il a donné le nom de *Leucomaïnes*.

Ces leucomaïnes jouissent de propriétés toxiques extrêmement redoutables, et il est hors de doute que ces agents et leurs propriétés, si dangereuses, étaient connus dans le moyen âge ; le nom seul est nouveau et si on connaît les leucomaïnes scientifiquement depuis peu, il n'en est pas moins certain qu'on les aurait trouvées dans les mixtures employées par les empoisonneurs du XVIIe siècle.

Avant les travaux de Selmi, Boutmy et d'autres encore, un procès retentissant avait fixé l'attention sur ces poisons, redevenus inconnus et oubliés malgré leur virulence.

Un général italien était mort brusquement.

Naturellement — puisque les choses se passaient dans le pays des Médicis — on pensa au poison, et des

accusations ayant été formulées, des chimistes furent nommés pour les analyses nécessaires.

Après de longues et minutieuses recherches, ces chimistes affirmèrent avoir trouvé et présentèrent même en nature, au tribunal, le poison qui d'après eux avait été employé. C'était, disaient-ils, un alcaloïde tiré de la *Staphysaigre* ou herbe aux poux.

Connu sous le nom de *delphine*, cet alcaloïde administré aux animaux les tuait, en effet, avec des symptômes analogues à ceux qui avaient été signalés, et laissaient des traces comparables à celles que l'autopsie avait retrouvées.

Selmi ne fut pas convaincu par les rapports des experts. Il se livra à une série de recherches personnelles, et arriva à prouver qu'il y avait eu une erreur.

Il démontra que la décomposition naturelle des tissus créait dans les cadavres un poison aussi actif, aussi violent, que la delphine.

Ces deux poisons avaient les mêmes caractères, les mêmes réactions chimiques, mais se différenciaient par une action physiologique spéciale sur le cœur.

Les soupçons d'empoisonnement furent écartés.

Une erreur judiciaire fut évitée et le nouveau produit fut baptisé *Delphinine*.

Dans d'autres cadavres en putréfaction, (cadavres d'animaux, poissons, etc.,) on a découvert depuis lors la *Conicine*, principe actif et toxique analogue à celui de l'aconit; du cadavre d'un noyé, Boutmy a tiré ensuite un autre principe comparable à la *Vératrine*, Brière a découvert la *Mysaléine*, etc., etc.

Il y en a littéralement pour tous les goûts, puisque malgré leur origine, ces poisons spéciaux ont tantôt un parfum âcre, tantôt une odeur vireuse pénétrante, ou agréable rappelant le musc, le syringa ou l'aubépine.

Tous agissent de façons différentes, et à doses minimes.

Ils simulent des paralysies du cœur, des embarras gastriques, des morts par indigestion ou par embolies, etc.

A. Gauthier en a même signalé un, l'*Hydrocollidine*, qui tuait avec de la torpeur et de la paralysie imitant à s'y méprendre le venin du serpent Copra capella.

Cette rapide énumération montre combien de poisons violents et redoutables ne sont connus ou scientifiquement connus, que depuis de très récents travaux de laboratoires, tandis qu'ils avaient sûrement été fabriqués depuis longtemps par des spécialistes qui savaient en provoquer la formation dans les substances en décomposition[1].

L'usage de ces terribles agents, capables d'entraîner les experts de nos jours dans les plus grandes erreurs, assurait l'impunité à ceux qui en usaient au siècle de Louis XIII.

1. Orfila a annoncé qu'il avait dessein d'écrire un ouvrage où il se proposait d'examiner, disait-il (1815), quelle est l'altération chimique qu'éprouvent les fluides animaux après la mort des individus, leur action sur l'économie animale, ou le genre de maladies locales ou générales auxquelles ils donnent lieu, etc. Il ne semble pas qu'il ait donné suite à ce projet ou du moins je n'ai pu trouver cet ouvrage qui eût été curieux à consulter.

Le seul danger réel que faisait courir à ceux qui s'en servaient l'emploi d'agents si mystérieux, c'était le danger qui résultait des croyances religieuses de cette époque.

Le préparateur trop savant, qui se serait vanté un peu imprudemment de posséder une poudre capable de donner certaines maladies ou tout au moins d'en faire apparaître les symptômes, aurait vite passé pour un sorcier et on l'aurait traité comme tel[1].

Les règlements et les arrêtés qui s'appliquent maintenant à la vente et au commerce des poisons, la pureté des produits mis à la disposition du public, la facilité des recherches, quand le toxique est de composition simple et souvent soupçonnée d'avance, tout contribue à rendre de plus en plus dangereux au XXe siècle le commerce des poudres de succession. Mais l'impunité ne serait-elle pas acquise, ou à peu près assurée à ceux qui au lieu d'utiliser les poisons que tout le monde connaît et de saupoudrer bêtement une omelette avec de l'arsenic, ou de jeter du phosphore dans un potage, administreraient le poison préparé suivant des formules qu'il irait chercher dans les grimoires du moyen âge ?

Il y a des formulaires, qu'il n'est pas bien difficile de retrouver, et dont il est facile d'extraire les recettes, car si l'enseignement et la tradition orale étaient à peu près la règle absolue, quand il s'agissait de se transmettre certaines formules entre gens de même métier,

1. Voir les documents cités à la fin du volume.

il n'en est pas moins vrai que dans les classiques de 1600 à 1650 on trouve tous les éléments nécessaires à ceux qui voudraient, encore maintenant, se perfectionner sans maîtres dans cette fructueuse mais dangereuse profession.

*
* *

Les auteurs de ces ouvrages ont beau protester que : « ils ont toujours eu et auront toujours toute leur vie « le désir de servir Dieu et le Public, ne voulant ensei- « gner à mal faire, comme aucuns malveillants les « pourraient taxer », il n'en est pas moins vrai, qu'ils ont publié, disséminé un peu partout, et avec détails, la technique de certains empoisonnements simulant des troubles gastriques, des péritonites et des fièvres à terminaison mortelle.

Voici un exemple :

« Prenez une once d'argent purifié par la coupelle ou en lames minces.

« Versez dessus trois onces d'esprit de nitre.

« Faites dissoudre l'argent, et après quoi le mouvement de l'esprit de nitre étant en quelque sorte cessé, les vapeurs rouges qui avaient paru au-dessus étant dissipées, et les vaisseaux refroidis, on fera cristalliser à froid.

« On obtiendra ainsi une chaux d'argent qu'on gardera dans une bouteille de verre double bien bouchée.

« Jusqu'à deux grains et non huit ou dix, dans quatre onces de vin, de bouillon, ou quelqu'autre

liqueur, on obtient de bons effets dans apoplexie, léthargie, épilepsie, etc.

« On ne doit pas en donner plus de deux grains, à moins qu'on ne veuille éprouver avec déplaisir que ces cristaux peuvent ronger les tuniques de l'estomac [1] et empoisonner ainsi que ferait le sublimé.

« Ceux-là meurent de consomptions et fièvres hectiques qui paraissent résister à telles doses. »

Cette préparation est extraite d'une Pharmacopée royale du temps de Louis XIII, elle est connue sous le nom de *vitriol de Lune*.

A la page 812 du même volume, on trouve décrite cette autre préparation également dangereuse qui n'est en réalité qu'une manière un peu grossière de préparer le sublimé, poison d'ailleurs rarement employé seul, mais qui entrait dans la composition de ce qu'on nommait alors des Régules :

« Le mercure vif et le sel marin, dit l'auteur, pris séparément à une dose assez considérable, ne donnent aucune marque de causticité, mais combinés ensemble par la sublimation, il en résulte le poison le plus actif et le plus dangereux; c'est un corrosif si puissant, appliqué à l'intérieur ou extérieurement, qu'on ne connaît rien d'assez efficace pour arrêter son progrès... Appliqué intérieurement ou extérieurement, ne se décompose point, pénètre aisément toutes les parties du corps;

1. Les tuniques de l'estomac et des intestins se sont trouvées perforées chez Madame (Henriette d'Angleterre), chez Marie de Médicis, chez Louis XIII.

« ... Les parties sont autant de petits tranchants qui, appliqués sur les membranes, les blessent, les déchirent, les brûlent jusqu'à ce qu'il se forme des eschares et qu'elles tombent gangrénées ;

« Appliquées extérieurement, elles ne restent pas longtemps en repos, elles s'insinuent promptement par les pores de la peau, dans le sang et dans les autres humeurs, dissolvent et détruisent toutes les parties, membranes nerveuses, glanduleuses, où elles se fixent, surtout dans la gorge, dans la bouche où elles se font une issue en procurant la salivation...

« Toutes les préparations, où il y a de ce mercure, corrodent, produisent des stagnations, des coagulations, et de la putréfaction. »

A l'époque où paraissait ce livre, l'enseignement donné ne fut pas perdu, et nous verrons plus loin que certaine femme de magistrat, madame de P..., fit mourir son mari lentement en enduisant son linge d'une pommade faite suivant cette formule.

Le *Rubis d'arsenic*, le *Régule d'arsenic*, qui se compose pour un tiers d'arsenic et pour deux tiers de sublimé, la *Liqueur fixe d'arsenic*, et bien d'autres préparations encore, sont décrites en latin, en français, et en langage conventionnel, dans les livres de cette époque.

Des indications sont données pour le meilleur mode d'administration, et le plus commode.

On conseille par exemple le mélange dans des confitures, des conserves, des loochs, des lavements[1].

1. Voir les documents de la fin du volume et notamment l'interrogatoire du prêtre Guibourd.

Nous dirons d'ailleurs un mot sur ce sujet, dans un chapitre spécial.

L'emploi de ces régules, rend vraisemblables, et explique ces empoisonnements, à types mixtes mal définis qui aujourd'hui encore feraient hésiter un expert sur la nature de la substance employée.

Malgré les avantages que pouvaient présenter ces combinaisons toutes faites d'avance, et qu'il était facile de se procurer, il est à remarquer que pour se débarrasser des gêneurs, les praticiens du XVIIe siècle, ont d'ordinaire donné la préférence à des formules encore plus compliquées, plus sûres par conséquent, et moins susceptibles d'être dénoncées par les médecins.

La mort d'Urbain Grandier, en exaspérant les passions, a suscité des haines qui nous fournissent de curieux exemples à l'appui de ce que nous venons de dire.

Nous verrons à ce propos avec quelle savante précision on tirait parti de l'action des végétaux, quand rien n'était plus facile que d'administrer avec les préparations culinaires les plus ordinaires, la colchique, la belladone, la jusquiame et bien d'autres plantes de vertus comparables.

*
* *

Où le siècle de Louis XIII s'est montré de beaucoup supérieur à tous les autres, c'est dans la combinaison des poisons végétaux avec les poisons d'origine animale. On savait provoquer des fermentations putrides,

dont la virulence fut longtemps un secret et dont les effets déroutent encore les médecins légistes les plus expérimentés.

Si quelques recettes sont tombées dans un oubli qui semble définitif, d'autres, au contraire, sont d'une réalisation si facile qu'on est surpris que leur emploi ne soit pas plus fréquent, et je ne peux m'empêcher de me demander s'il n'y a pas un réel danger, à les vulgariser et à les faire sortir d'un volume purement médical.

Voici à ce propos, une petite histoire, qui ne nous a pas semblé manquer d'intérêt, et qui, dans tous les cas, montre l'art infini et la merveilleuse ingéniosité des criminels de ce temps. Cette histoire prouve également qu'il n'y avait pas une criminalité de caste, le clergé valait la noblesse, la noblesse valait la domesticité, et la domesticité ne valait pas grand'chose, au point de vue de la délicatesse de conscience, quand il s'agissait de satisfaire ses appétits.

« Voici ce qu'advint à un prélat titulaire d'un bénéfice important dont les prédécesseurs avaient d'ailleurs déjà montré une singulière prédisposition aux morts subites.

« Le dit prélat craignant d'être empoisonné, se donnait garde de toutes viandes appareillées, par gens suspects, avec sauces de haut goût : en prenant le matin un peu de Mithridat, ou de Thériaque, avec un peu de bon vin ou de Malvoisie ou des feuilles de rue, avec noix et figues sèches : pensait pouvoir ainsi se donner garde d'être empoisonné.

« Or, le fut cependant.

« Advint que, poussé par une trop grande friandise, son varlet voulut un jour manger des champignons et usa pour les rendre inoffensifs du moyen habituel[1].

« Scavoir : les fit cuire avec poires sauvages et à défaut, de poires domestiques les plus âpres à lui données pour faire conserves et sauces d'aigrun.

« Au lieu de jeter ensuite ces poires, devenues venimeuses aux privés, les servit avec d'autres conserves.

« Le prélat en mourut, et furent véhémentement soupçonnés ceux qui profitèrent des dépouilles et héritèrent des bénéfices. »

L'acide des poires sauvages et *âpres, bonnes pour aigrun* avaient déjà, du temps d'Ambroise Paré, la réputation du vinaigre de nos jours et quoique ignorants de la chimie, les cuisiniers savaient néanmoins neutraliser certaines substances en formant des sels solubles. Ils savaient même tirer parti des solutions

1. Le *Formulaire* actuel de Dorvaux a conservé et reproduit une formule qui a beaucoup de ressemblance avec celle employée par le valet dont nous racontons l'aventure.

Pour rendre inoffensifs les champignons vénéneux, Gérard, dit ce formulaire, conseille une macération dans l'eau vinaigrée ou salée deux heures environ, et il ajoute :

Laver ensuite à grande eau, faire bouillir et laver à nouveau.

Pour 500 grammes de champignons, employer un litre d'eau additionné de trois cuillerées de vinaigre ou de deux cuillerées de sel gris.

Gérard n'indique pas ce que deviennent les produits toxiques mais il est certain qu'ils se trouvent déplacés, en solution ou en suspension dans le liquide employé pour les neutraliser.

qui pouvaient conserver une virulence soustraite aux végétaux !

Le vinaigre, et le jus acide des végétaux et des fruits surtout, rendaient inoffensifs et permettaient de manger sans danger les champignons les plus vénéneux, mais une salade ou une sauce faite avec ce vinaigre ou ce jus pouvait, sans éveiller les soupçons, par une saveur spéciale, transformer en un aliment mortel des herbes d'aspect inoffensif et ordinairement anodines [1].

L'Alchimiste sorcier, parfumeur ou mieux, de son vrai nom, l'empoisonneur, sachant son métier, devait, on le voit, connaître les ressources qu'il pouvait trouver dans la cuisine, mais son éducation était loin d'être complète quand il savait se servir seulement des plantes ou de poisons minéraux isolés ou combinés d'une façon aussi peu compliquée que nous venons de le dire.

Il lui fallait apprendre à distiller lui-même ses produits, non plus dans des cornues, mais dans un alambic vivant constitué par le corps d'un animal quelconque, variant suivant les vertus qu'on lui prêtait, ou qu'on lui donnait artificiellement, variable aussi dans cer-

1. Voici ce qu'écrit Orfila, à propos des poisons des champignons :

Le vinaigre, acide végétal, a la faculté de dissoudre la partie active de la fausse oronge, et de l'oronge ciguë jaunâtre, en sorte que l'on peut avaler impunément l'un ou l'autre de ces champignons coupés par morceaux et épuisés par cet acide, mais la liqueur est excessivement vénéneuse. Ce résultat est conforme à celui qu'avait obtenu M. Paulet (p. 89).

tains cas, suivant l'époque de l'année et suivant le sexe.

Les pigeons, les porcs, les cadavres humains, surtout ceux des suicidés, des noyés, des pendus, des femmes mortes en couches, ceux qui avaient appartenu à des morts frappés par certaines affections épidémiques, les poissons, les serpents, les crapauds principalement, servaient à exaspérer la virulence de certains extraits.

Quand des cadavres de pendus, de suicidés, de variolés, de cancéreux, de pestiférés, venaient à manquer, quand on n'avait aucun débris, aucun membre d'incurable, mort de suppuration chronique, on savait y suppléer et faire quand même de la culture intensive, pour obtenir des sanies plus dangereuses que les pires venins.

A Florence, on procédait d'ordinaire de la façon suivante :

« On prenait un porc ou de préférence une truie sur le point de mettre bas;

« On lui administrait du Régule d'arsenic à dose calculée de façon à tuer ou à provoquer l'avortement s'il s'agissait d'une truie[1];

« Quand l'animal était mort, soit des suites de l'ad-

1. C'était, on le voit, comme la culture *in vivo* d'un microbe sinon identique du moins comparable à celui de la fièvre puerpérale et tout récemment, une communication faite à l'Académie de Médecine signalait ce fait soi-disant nouveau, mais déjà connu au moyen âge, que les liquides provenant d'animaux morts en état de gestation étaient beaucoup plus toxiques que ceux recueillis sur un mâle.

ministration du poison, soit des suites de l'avortement provoqué, on lui ouvrait le ventre pour hâter la putréfaction;

« On saupoudrait les organes et les intestins avec de l'arsenic en poudre;

« On laissait le tout fermenter et se liquéfier;

« Les liquides sanieux, qui s'écoulaient, étaient mis de côté et concentrés par une évaporation lente à l'air libre jusqu'à la consistance voulue;

« Sous forme de liquide visqueux, on incorporait la mixture aux aliments et aux médicaments. Sous forme d'extrait sec on faisait une poudre, que l'on conservait et que l'on utilisait ensuite suivant les besoins. »

C'est ainsi que fut préparé le poison de la fameuse marquise de Brinvilliers, d'après ce qu'elle affirma dans sa confession et d'après ses dépositions.

Mais comme l'opération faite sur un animal de la grosseur d'une truie aurait été difficile à dissimuler, on s'était servi d'un crapaud.

Selon les croyances du moment, cet animal était venimeux par lui-même, et son choix était tout indiqué pour l'usage dont nous parlons.

On trouvait d'ailleurs dans les auteurs la manière de les préparer.

Voici ce qu'en dit Ambroise Paré dans son livre (édition de 1641, p. 498) :

« Les méchants bourreaux et empoisonneurs en font « (du crapaud) plusieurs venins, lesquels il faut plutôt « taire que dire; l'exhalation, morsure, bave et urine « des crapauds sont fort venimeuses ».

Moins discrets, d'autres auteurs indiquent la recette et entrent dans tous les détails.

Cette recette, la voici telle que je l'ai copiée dans une pharmacopée sans nom d'auteur :

« On empoisonne un crapaud à petites doses d'arsenic ;

« On recueille son pissat et le venin que l'on lui fait rejeter en le battant ;

« On le laisse crever et putréfier ».

Les substances que l'on obtenait ainsi, dit le docteur Nass, devaient avoir une virulence extrême puisqu'elles étaient composées d'un virus d'arsenic et d'alcaloïdes de putréfaction.

Il est bien difficile, mais non impossible, de se faire une idée de ce que pouvait produire l'ingestion de ces poudres ou de ces extraits quand la muqueuse de l'estomac avait été dépouillée au préalable, par l'administration des Ruptoires ou Caustiques dont nous dirons un mot bientôt.

Le crapaud préparé était fort employé, on en trouvait en poudre ou vivants dans toutes les officines, jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Dans un volume de 1754, on lit textuellement encore :

« On se sert des crapauds pour leur usage galénique ;

« Pour cet effet, les ayant liés par un pié de derrière, avec de la ficelle et pendus par là, on les laisse jusqu'à ce qu'ils soient expirés d'eux-mêmes. »

Van Helmont donne une autre technique :

« On recueille, dit-il, les matières qu'il (le crapaud « mourant) dégorge, dans une coupe de cire qu'on a « mise à dessein sous lui pendant qu'il était suspendu « par un pié. »

Quand l'empoisonneur connaissait à fond la préparation du sublimé corrosif, de l'arsenic, de régules, des végétables de plantes, quand il pouvait tenir en réserves des extraits, ou des poudres contenant des ptomaïnes de putréfaction, des microbes recueillis sur les cadavres d'individus morts de septicémie, de peste, de pourriture d'hôpital, de syphilides suppurées, quand il avait une collection de matières provenant des déjections de tuberculeux, de la sanie d'animaux morts en état de gestation ou des suites d'avortement, de rage, de morve, de farcin, du charbon, etc., il possédait le plus redoutable et le plus effrayant des arsenaux.

En y réfléchissant, on comprend la terreur et la haine dont l'instinct populaire enveloppait ces individus, on s'explique la cruauté des supplices, qui leur étaient appliqués, quand certains indices paraissaient démontrer qu'ils disposaient d'une puissance occulte, mystérieuse, mais effroyablement sûre.

Ce sentiment ressemblait à celui ni plus tendre, ni plus injuste, qui pousse, à certains moments, la populace contre certains individus qu'elle croit détenteurs d'une autorité mystérieuse et redoutable, qu'elle flétrit du nom de mouchards ou d'agents secrets.

CHAPITRE VIII

Les sorciers et leurs pratiques.

L'empoisonnement n'était pas seulement une science que l'on pouvait apprendre dans les livres ou avec les conseils d'un maître, c'était aussi et surtout un art dont l'application variait pour chaque cas particulier, réclamant pour réussir un esprit ingénieux, inventif, ayant des ressources variées et inépuisables.

Quelques empoisonneurs plus défiants que les autres et n'ayant pas confiance dans leur propre habileté, à moins qu'ils n'aient été, plutôt, désireux de s'assurer le bénéfice de certaines complicités en évitant du même coup certains risques[1], n'opéraient pas eux-mêmes. Ils vendaient leurs extraits, indiquaient la manière de s'en servir, et se réservaient le rôle moins dangereux d'assurer, disaient-ils, le résultat, en se livrant chez eux, à des pratiques mystérieuses, desquelles, selon eux, dépendait absolument le succès de l'opération.

Ils envoûtaient, ils chevillaient, ils torturaient en effigie, pendant que la victime dépérissait lentement par l'absorption quotidienne d'un poison lent et sûr.

1. Voir Pièces justificatives, nos 11 et 12.

C'étaient aux yeux du peuple les vrais sorciers.

C'étaient surtout les plus malins.

D'autres opéraient eux-mêmes.

Il y avait, comme on le voit, des spécialistes dans cette spécialité.

La clientèle ne savait jamais si les filtres, les incantations, les maléfices, les sortilèges ou les récitatifs bizarres avaient une action plus ou moins redoutable que les poudres, les élixirs ou les liquides administrés.

Pour dissimuler encore mieux leur mode d'action, ceux qui prétendaient opérer à distance, sans contact direct avec le personnage qui était en jeu, sans même le connaître, demandaient à être mis en possession d'un objet lui ayant appartenu, linge, vêtement, mèche de cheveux, ongle, goutte de sang, etc.

En cas de maladresse ou d'indiscrétion, commises par ceux qui administraient directement le poison, la justice ayant un coupable sous la main, s'en contentait d'ordinaire et ne cherchait pas plus loin.

Le bras était puni et la tête échappait au châtiment.

Ce fut l'histoire perpétuelle des tentatives du frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans.

Seul le bon sens populaire sentait, par une sorte d'intuition, qu'il fallait faire remonter plus haut les responsabilités vraies, quand apparaissaient brusquement, déjouant les efforts des médecins, et leurs prévisions, des épidémies comme celles des Caque-sang qui débarrassaient les femmes de maris gênants ou abrégeaient les jours d'oncles, de pères, ou de bénéficiaires dont l'héritage se faisait trop longtemps attendre.

Une tradition à laquelle restent scrupuleusement fidèles les écrivains de tous les pays et de tous les temps quand ils racontent des épidémies comme celles dont nous parlons, mérite bien que nous en disions un mot en passant.

Tous les auteurs, sans exception, quelle que soit leur opinion, s'accordent pour citer en les blâmant comme des exemples de barbarie et d'ignorance, les excès commis par le peuple contre les sorciers, les juifs et les médecins.

Sur ce point, je ne partage pas du tout les idées classiques et je suis au contraire convaincu que la justice populaire qui se manifestait par une brusque explosion de haine, contre certains individus et s'étendait ensuite à toute une classe, ne mérite pas d'être aussi durement qualifiée qu'on le fait d'ordinaire. L'instinct populaire, sentait que la justice ignorante ou volontairement aveugle, ne frappait ni assez juste ni assez fort, ni surtout, dans bien des cas, assez haut.

En attribuant à l'empoisonnement des sources, ou à des sortilèges, des maladies de forme épidémiques ou endémiques et contagieuses, nos ancêtres ne se sont trompés qu'à moitié, s'ils se sont trompés[1] !

Les commissions d'hygiène de nos jours démontreraient bien facilement que ces épidémies, fièvres typhoïdes, variole, choléra, peste, remontent à un cas qui fut d'abord un cas unique, qui servit de point de

1. En ce moment même on dit que certaine province qui supporte mal le joug des Turcs se prépare à renouveler ces procédés empruntés du moyen âge, et perfectionnés par la science actuelle.

départ ensuite à une épidémie plus ou moins grave.

Mais ce que nos commissions les plus officielles ne pourraient pas plus dire maintenant, qu'elles n'auraient pu le dire en 1600, c'est si ce cas unique n'avait pas été provoqué, par les remèdes, pilules ou extraits fournis par un médecin[1] criminel, un juif avide ou un sorcier au courant des procédés italiens.

Que de fois un typhique unique d'abord, un tuberculeux, un diphtérique, ont été la cause de la contamination d'une source, alimentant toute une ville, d'un appartement devenu meurtrier pour toute une famille!

Y a-t-il aujourd'hui rien de moins invraisemblable, que la supposition d'un individu voulant et pouvant ruiner tout un pays par l'importation du phylloxera, ou décimant une contrée avec quelques bacilles?

Ce qu'il est possible scientifiquement de réaliser, dépasse tout ce que l'imagination du romancier le plus audacieux peut rêver! Mal défendu par ses juges, et ses savants, ignorant l'emploi judicieux des antiseptiques, et les conseils d'hygiène, le peuple simpliste et exaspéré avait recours à des exécutions sommaires faites en masse qui certainement durent atteindre des innocents.

Reste à savoir si la terreur inspirée par cette justice

1. Dans l'entourage même des princes ainsi qu'en témoigne une lettre de Louis XIII écrite de Saint-Germain-en-Laye le 18 juin 1631; les criminels pouvaient trouver des complices puisque la lettre en question fait allusion à Senelle et Duval, tous les deux médecins du roi, qui ainsi que la dame Lebœuf furent condamnés aux galères pour des motifs restés obscurs, par la Chambre de l'Arsenal, chargée de connaître spécialement des crimes de sorcellerie et de lèse-majesté.

aveugle, brutale, et sans appel, n'était pas seule capable de mettre un frein à l'audace impunie de bien des vrais criminels et de conserver ainsi la vie à des milliers d'innocents.

Il y a un bilan à établir :

D'un côté la mort de quelques innocents, victimes de l'affolement de la masse, de l'autre des centaines et des milliers de vies inconnues préservées.

Pour la justice à rendre à nos ancêtres, c'est un procès en réhabilitation à instruire.

La découverte des microbes constitue le fait nouveau nécessaire pour reviser ce vieux débat et réparer une erreur judiciaire que je me contente de signaler pour le moment.

Afin de démontrer le degré de probabilité qui s'attache à l'accusation portée contre le XVIIe siècle, on peut faire plus que d'émettre une opinion personnelle, on peut verser aux débats une pièce rare dont nous donnons le fac-similé.

Ces signes dont, au premier abord, le sens échappe, forment une véritable ordonnance cabalistique.

En consultant les vieilles pharmacopées, on peut traduire couramment :

Prenez :

Parties égales de chaux vives et de cendres gravelées — c'est-à-dire cendres de lie de vin.

A défaut : prenez cendres de frêne, de chêne, de sarment ou de gousses de fèves.

Faites macérer ensemble pendant quelques jours dans de l'eau : filtrez et cuisez en pierres à cautère.

Le résultat obtenu par cette opération est un caustique analogue à une pastille de potasse impure.

Ce caustique, ou mieux ce cautère, ce Ruptoire,

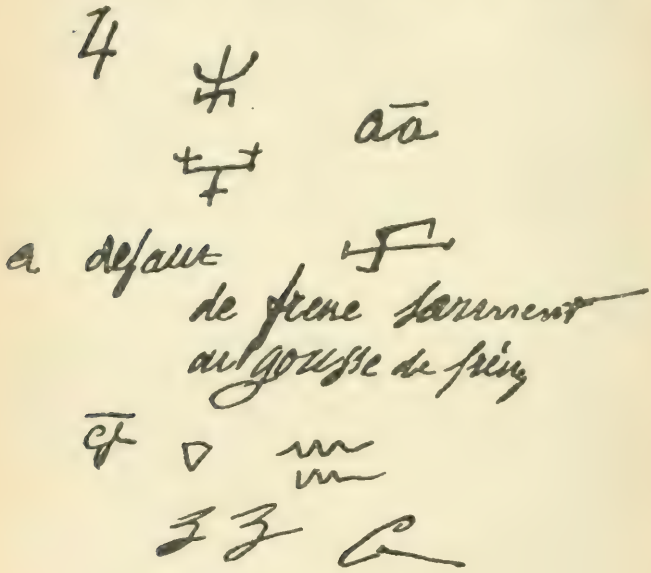

Fac-similé d'une ordonnance (voy. p. 93).

comme on disait à l'époque, peut perforer l'estomac ou les intestins fort rapidement et tuer très vite celui à qui on le ferait prendre.

Administré à dose légère et répétée, il met à nu la muqueuse du tube digestif en la dépouillant de son épithélium de protection, simule des troubles digestifs,

sans gravité apparente, et rend l'estomac parfaitement apte à absorber le poison qu'on pourra administrer en le choisissant parmi les poisons pathologiques inoculables — bouillons de culture ou colonies microbiennes donnant naissance aux tubercules, au cancer peut-être, à la variole, à la fièvre typhoïde, aux fièvres infectieuses, septicémie, etc., etc.

On peut même de cette manière faire mourir un homme avec les symptômes d'une fièvre puerpérale en lui administrant des bacilles extraits de l'arrière-faix provenant d'une femme morte à la suite d'un avortement!

Ce sont des empoisonnements ainsi pratiqués, qu'on appelait autrefois des empoisonnements lents.

C'est faute d'avoir bien compris l'expression, et d'avoir ignoré les procédés qu'en parlant de ces empoisonnements, Orfila dit : Nous n'admettons pas que l'on connaisse des poisons *lents* à l'aide desquels on peut occasionner la mort à une époque déterminée. L'auteur confond involontairement, les morts *lentes* avec les morts *à date fixe*. Nous verrons plus loin comment se produisaient les morts à date fixe, mais les morts lentes étaient certainement provoquées par des inoculations faites par des procédés analogues à ceux que nous venons de décrire.

*
* *

A cause de leur emploi fréquent, ces Caustiques ou Ruptoires étaient fort nombreux dans la pharmacopée ancienne.

Ils varient à l'infini, les uns plus actifs, les autres lents ; les uns douloureux, les autres indolores.

Ces derniers, naturellement les plus recherchés, étaient la propriété personnelle de personnages qui cachaient soigneusement leurs formules, ou se la transmettaient de la façon mystérieuse dont nous venons de donner un spécimen.

Voici à ce propos une anecdote qui a sa place toute indiquée dans ce chapitre :

Je l'emprunte à Ambroise Paré.

« Ces jours passés, dit-il, je me suis trouvé avec un « philosophe, grand extracteur de quintessence, lequel « me dit savoir les plus excellents cautères, qui jamais « furent sans douleur ou bien peu : aussi que leurs « escharcs étaient molles et humides et qu'il ne fallait « pour les faire tomber aucune scarification.

« Alors le priai bien affectueusement de m'en donner « la description.

« A quoi me répondit que c'était un de ses plus « grands secrets.

« Il me refusa tout à plat. Enfin je lui dis que je lui « donnerais du velours pour faire une paire de « chausses.

« Quoi ouï, il accorda ma prière, à charge que « jamais ne dirais à personne, et aussi que je ne l'écri- « rais en mon livre.

« Je lui fis bailler le velours, et me donna la des- « cription.

« A icelui cautère, je donnai le nom de Cautère de « velours, à raison qu'il ne fait douleur quand il est

« appliqué, et aussi parce que je l'ai recouvré par du « velours. »

Suit une description détaillée du produit et aussi un bien amusant plaidoyer, dans lequel Ambroise Paré cherche à se justifier d'avoir manqué à sa parole.

La poudre de *mercure et eau forte,* la poudre dite *angélique* étaient comme le *cautère de velours*, des caustiques d'une administration facile et d'une fabrication courante que l'on trouvait, moyennant argent comptant, chez tous les marchands de *capitels*.

Quand un empoisonneur ou parfumeur était en possession de toutes les connaissances que nous venons de résumer, quand il savait préparer, conserver les Ruptoires, quand il savait les manier, pour permettre toutes les inoculations, il pouvait déjà se créer des revenus en vendant de pernicieux conseils.

Mais sa science n'était complète que quand il savait préparer les Régules, extraire les Végétables, et combiner les uns et les autres avec les Venins de putréfaction.

Une fois bien maître de toutes ses formules, en connaissant par avance l'action, il ne lui restait qu'à organiser ce qu'on pourrait appeler la mise en scène, et apprendre aux comparses le rôle qu'ils avaient à jouer.

Ces complices, inconscients ou non, étaient choisis dans la domesticité, c'étaient d'ordinaire des valets de chambre, comme Jehan Hammelin, placé par la Brinvilliers auprès de son père.

C'était quelquefois un chambellan, comme en témoigne une lettre de Louis XIII écrite de Linas, le 28 octobre 1630, à Richelieu, et ainsi conçue :

« Mon cousin,

« Je vous écris pour vous faire savoir ce qui s'est « passé... à l'entrevue de mon frère Gaston et de « moi..... Tout se passa en compliment, je montai en « carrosse où je fis mettre Puylaurens...

« Louis. »

Ce Puylaurens, chambellan et confident de Gaston eut tort, s'il prit cette prévenance pour un honneur, car il fut jeté en la prison du bois de Vincennes où il mourut.

Le complice était parfois aussi un apothicaire parce que la corporation avait le privilège exclusif de composer et d'administrer des lavements, dont la composition, anodine en apparence, pouvait dissimuler l'administration des poisons les plus violents[1]. Rien de plus facile, on le devine, que de faire prendre ainsi au malade les substances et les solutions les plus dangereuses, sans souci de leur saveur spéciale.

Empoisonner un verre d'eau de chicorée, un fruit, une sauce, un mets quelconque, n'était d'ailleurs pas beaucoup plus difficile que d'administrer un lavement mortel, mais pour bien se rendre compte de cette facilité, nous sommes obligés d'ouvrir une parenthèse, et de faire maintenant une incursion sur un domaine spécial.

Il est nécessaire, en effet, de rappeler comment vivaient, buvaient et mangeaient nos ancêtres.

Ces détails de leur vie intime sont indispensables à connaître, si on veut se faire une idée exacte de l'époque du Grand Roi et de l'époque qui l'a précédé.

Sans une rapide revue culinaire, on ne comprendrait pas combien était justifiée la méfiance de Louis XIII qui dans sa correspondance avec Richelieu fait de perpétuelles allusions à des tentatives d'empoisonnement possibles avec du gibier, des fruits et de la venaison.

1. Voir pièces à l'appui, n° 13.

CHAPITRE IX

Aliments et poisons. — La cuisine de nos aïeux au XVIIe siècle.

La vie intime de nos aieux, nous venons de le dire, est utile à étudier pour qui veut se rendre compte des facilités que présentaient certaines de leurs habitudes pour l'administration des poisons [1].

Tous ceux dont la mort pouvait servir quelques ambitieux, étaient obsédés de perpétuelles craintes et si Richelieu vivait entouré de chats, c'est parce que ces animaux sont de tous les animaux domestiques les plus méfiants. Ils flairent avec défiance les mets offerts par les mains les plus familières, et ils refusent tout ce qui est suspect.

Ce sont les chats de Richelieu qui goûtaient sa nourriture, et en faisaient l'essai même et peut-être surtout quand ces aliments envoyés par le Roi, semblaient devoir être acceptés sans hésitation.

Louis XIII était d'ailleurs le premier à insister sur les précautions à prendre et il écrivait confidentiellement

1. L'histoire du prêtre Guibourg, même sans les détails ajoutés par l'imagination de certains auteurs, est fort intéressante à ce point de vue. Voir Pièces justificatives, n° 14.

à son Ministre des billets dans le genre de ceux-ci :

« Saint-Germain, 4 novembre 1635.

« ... Je vous envoie par le Chenaye des fruits de « Versailles dont vous ferez faire l'essai avant d'en « manger comme de tout ce que je vous enverrai.

« LOUIS. »

A cette date les soupçons de Louis XIII constituent un véritable acte d'accusation, car il sent le besoin de se répéter à plusieurs reprises et précisément quand son frère Gaston est près de lui, rentré à la Cour, à la suite d'une réconciliation momentanée.

Le 15 décembre de cette même année (1635) ce billet est encore envoyé :

« Mon cousin, j'envoye un gentilhomme pour savoir « de vos nouvelles, ne vous ayant pas trouvé hier en « bonne santé.

« J'oubliais de dire à Nogent quand il vous portera « le jambon de marcassin, que je vous prie d'en faire « faire l'essai par quelqu'un avant que d'en manger « comme aussi de tout ce que je vous envoye par les « uns et par les autres. Je me porte bien, Dieu merci.

« Je vais emmener mon frère chasser le merle à la « forêt. »

« LOUIS. »

Les mêmes préoccupations reviennent à d'autres époques et voici pour en finir deux autographes du « fonds de Chantilly » qui montrent le peu de confiance que le roi eut toujours dans son entourage.

« Saint-Germain, 8 février 1640.

« ... J'oubliai hier de vous prier de vouloir bien faire « l'essai des sangliers, et autres bêtes qu'on vous portera « de ma part, parce que celui qui a les chiens pour « noirs (sangliers) lequel m'a prié que les ayant pris, « il vous les put présenter, est neveu du Président de « Novion, et que je ne tiens pas cette maison bien « affectionnée pour vous.

« Je vous prie de prendre garde à vous de toutes « façons, et de tous côtés.

« Louis. »

« Nesle, 26 septembre 1641.

« ... J'envoye Desprez savoir de vos nouvelles et « vous porter des muscats de Château-Thierry.

« Je vous prie d'en faire mettre de côté, comme « aussi de les faire bien laver avant que de les man- « ger.

« Louis. »

Des soupçons si souvent manifestés avec une instance bien singulière ne peuvent émaner que d'un malade atteint du délire de la persécution ou de quelqu'un qui se sait entouré d'ennemis auxquels ne répugne aucun moyen.

*
* *

La manière dont étaient alors servis et apprêtés les aliments a été décrite avec soin par Legrand d'Aussy et c'est dans les ouvrages de cet auteur qu'il faut

chercher des renseignements pour savoir comment se nourrissaient nos ancêtres.

A cette époque comme aujourd'hui, le pain fournissait la base et l'élément essentiel des repas.

Ce pain était cuit dans des fours, que les Romains, qui les tenaient des Egyptiens, avaient introduits depuis longtemps dans notre pays, mais ce pain n'avait ni la forme ni les emplois que nous lui connaissons maintenant.

Notre pain actuel a une saveur si connue, si caractéristique, qu'il ne viendrait à l'idée d'aucun malfaiteur d'y ajouter une substance quelconque surtout une des substances toxiques que nous connaissons.

Il n'en était pas de même autrefois.

Le pain était une galette indigeste de peu d'épaisseur dont on se servait en guise d'assiette pour couper et poser les viandes.

Humectées par les sauces et le jus des rôtis, on les mangeait à la fin du repas comme gâteau (Bibliophile Jacob).

Ces tourteaux se nommaient, à cause de leur emploi, des *Tranchoirs* et plus tard des *Tailloirs*.

On les trouvait employés, dans les plus somptueux festins, et surtout quand les convives étaient nombreux.

Les fortunes les plus considérables, ne comportaient pas une vaisselle plate, ni même une vaisselle d'étain, ou de poterie, pour des banquets de plusieurs centaines d'invités.

Sur les comptes qui datent du temps, nous trouvons

bien spécifiés, d'ailleurs, les sommes affectées aux petits pains blancs de bouche, et aux petits pains pour servir de tranchoirs[1].

Le Ménagier de Paris indique les dimensions maxima à donner à ces tranchoirs. (Un demi-pied d'ample et quatre doigts de haut).

Ces galettes n'étaient ordinairement pas salées, le sel étant un aliment coûteux, et réservé aux riches, on l'économisait, mais comme la saveur fade n'était guère prisée, on relevait le goût de ce pain on le saupoudrant d'anis pulvérisé.

Mêlé aux pains et aux sauces, cet anis permettait l'introduction de poudres ou d'extraits dangereux pour la santé, même quand la saveur ou la couleur avaient quelque chose de suspect.

Les farines de blé n'étaient pas d'une pureté absolue, elles étaient souvent adultérées, et causaient de véritables épidémies.

On savait que certaines farines jouissaient de cette désastreuse propriété, et on les évitait quand on voulait conserver sa santé ou bien on les employait quand il s'agissait de produire des désordres graves et lentement mortels chez les individus gênants.

Les habitants du Dauphiné qui de nos jours jouissent encore d'une réputation bien méritée d'habileté commerciale, étaient les négociants ordinaires auxquels on s'adressait quand on avait besoin d'un blé dont l'usage donnait le vertige et amenait la gangrène.

1. Cf. Ordonnance de Humbert II, dauphin viennois.

A cause de la nielle et de l'ergot, probablement, les farines du Dauphiné avaient la plus détestable des réputations.

Les légumes ordinaires étaient le fenouil, le cerfeuil, l'ail, l'oignon, l'échalotte, le cresson, le cardon, les petits pois.

Ces derniers étaient mets royaux et rares.

Les melons ou pompons, étaient connus depuis le XIVe siècle, et il semble que certaines espèces de choux parfumés « comme musc et ambre » ont disparu aujourd'hui.

Tous ces légumes étaient d'autant plus estimés, qu'ils avaient une saveur plus caractérisée, qu'on relevait encore par des condiments très variés, indices certains du goût prononcé de nos aïeux pour les mets épicés.

Marjolaine, carvi, coriandre, basilic, lavande et romarin, ensemble ou séparément entraient dans la confection de toutes les sauces.

La venaison et la viande de boucherie étaient arrosées sur la table, de jus de fruits acides, que vendaient dans les rues les commerçants, dont l'industrie était très prospère et dont le nombre était assez considérable puisqu'ils formaient une corporation à part qui eut ses règlements en 1608.

Le goût des salades était fort répandu.

Dans les repas, on en servait ordinairement de plusieurs espèces, ordinairement quatre.

Plus tard, on joignit à ces quatre espèces une cin-

quième, la romaine, que le cardinal du Bellay importa le premier en France.

Les variétés de viande, étaient fort nombreuses, mais le porc tenait un rang spécial.

« Les malveillants, disent les mémoires du temps, sachant de donner la maladie lépreuse, en faisant absorber à ceux dont ils voulaient la mort, le contenu de certaines pustules blanches, qu'on pouvait trouver sur la langue de certains porcs, des Édits royaux prescrivirent les précautions à prendre pour que la maladie lépreuse ne soit communiquée ni volontairement ni involontairement. »

On créa la corporation des Langayeurs afin, dit l'ordonnance royale, que « nul boucher ne soit si hardi ni si mal faisant, de vendre chair, si elle n'a été vue être vive, de deux ou trois hommes qui le témoigneront par serment et non pourtant ne la pourront-ils vendre tant que les jurés l'ayant vue et instite à bonne (*sic*)[1]. »

Le héron, soit tué à la chasse, soit élevé dans les héronnières, la grue, la corneille, étaient viandes royales.

Le cygne, le cormoran, le butor, le hérisson, l'écureuil, étaient viande de consommation ordinaire, comme le chevreuil, le cerf, l'ours, le sanglier, le marcassin.

Les fromages étaient très nombreux, les plus renommés venaient d'Auvergne.

1. Déclarée saine.

Il semble qu'ils durent plus d'une fois servir d'excipient aux mixtures toxiques et cela n'a rien d'extraordinaire, leur saveur propre pouvant parfaitement dissimuler un ingrédient quelconque.

Liébaut signale ce fait que certains d'entre-eux sont dangereux, et il conseille de faire usage seulement de ceux que l'on sait avoir été faits par des enfants bien nets et bien sains.

On mangeait le fromage en ragoût, en pâtisserie même, et les recettes se sont transmises de générations en générations jusqu'à nos jours, puisque en Bourgogne et en Bresse les pâtisseries au fromage entrent encore dans la consommation sous le nom de Corniaule, par exemple.

On mangeait aussi le fromage grillé étendu sur le pain — en dorée — et on le soupoudrait de sucre et de canelle pulvérisée.

Les poissons de mer, à cause des difficultés de communication ne parvinrent à Paris qu'au commencement du XIIe siècle.

C'étaient des mets réservés aux riches, turbot, dorades, raie, soles, le peuple ne consommait que le craspoie, qui était de la chair de baleine, et le congre qui, disait-on, pouvait donner la lèpre.

Cette revue écourtée des aliments de consommation ordinaire, indique que nos pères s'appliquaient à varier les condiments avec beaucoup d'art, ménageant le sel qui était cher, et choisissant les viandes à saveur fortes et les sauces fortement relevées.

Avec les éléments que nous venons d'énumérer, les cuisiniers savaient préparer, comme aujourd'hui, la soupe de bouillon de volailles, mais nous ignorons la soupe au verjus, le potage au lièvre et au lapin de garenne, qui devait être comme le civet de nos jours.

Le brouet de chapon était très recherché, on le relevait avec des graines de grenades, des herbes aromatiques, de la marjolaine, du thym.

Cette viande blanche de volaille naturellement fade d'elle-même, se trouvait ainsi condimentée de façon à recevoir quand cela était nécessaire, quelques feuilles de belladone, de cigüe, de digitale, et autres succédanés du navet du diable, qui se dissimulaient facilement.

Rabelais prétend que le Français avait inventé soixante-dix espèces de soupe.

Il a peut-être exagéré, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on en faisait pour tous les goûts, et pour toutes les classes de la société.

On en faisait à la moutarde, au chénevis, au sené, au millet, au verjus, et au miel comme entremets.

Toutes les espèces de sauces, s'achetaient en général toutes faites d'avance, chez les vinaigriers, moutardiers, saulciers organisés en corps de métier depuis Louis XII.

Ces industriels envoyaient dans tous les quartiers offrir et crier les *Saulces jaunes, vertes ou camélines*.

Ils vendaient également l'eau de rose, le jus d'orange, ou de limon, pour arroser les rôtis, le verjus, le suc

d'oseille pour arroser les poissons cuits dans du vin.

Les sauces les moins chères étaient faites de blé vert pilé ou de vinaigre pur ou aromatisé.

La cuisine relativement simple de notre époque ne permet guère l'empoisonnement, mais celle du temps de Louis XIII semble au contraire avoir été inventée pour les favoriser et on s'explique à quel sentiment de défiance naturelle et justifiée, obéissaient les rois qui ne mangeaient que les mets apportés en plats couverts, qui ne buvaient que ce qui leur était servi dans des gobelets munis de couvercles et on comprend pour quelles raisons des ministres ne vivaient que de ce que leurs chats avaient goûté au préalable, ou mangeaient avec eux. Les uns et les autres cherchaient à déjouer les tentatives criminelles.

Aucune ripaille, aucun repas somptueux, ne se terminait sans un service spécial, qu'on nommait le *boute-hors* qui se composait exclusivement de vins épicés, et de boissons de toutes natures. Nous aimons en général les vins francs de goût, mais nous ne détestons pas les liqueurs d'aspect et de saveurs variées. En 1600 les liqueurs étaient rares, il était trop dangereux d'avoir chez soi un alambic sans autorisation[1] et trop difficile d'obtenir cette autorisation. D'ailleurs il y avait peu de temps qu'Arnaud de Villeneuve avait pour la première fois distillé du vin.

L'*Aqua auri pailletta*, était une boisson rare, et peu

1. Voir aux pièces justificatives.

répandue, mais en compensation quelle variété de vins !

L'énumération seule en est très instructive :

Vins de France, (Bourgogne, Bordeaux, etc.).

Vins de Malvoisie.

Vins de Grenache.

Vins du Rhin.

Vins d'Aquila.

Vins de Chypre.

Vins mélangés de bières et d'eau-de-vie (Olivier de Serres).

Vins cuits épicés, herbés (c'est-à-dire dans lesquels on avait mis infuser de l'absinthe, du myrthe, de l'anis, de l'hysope, du romarin, etc.).

Vins sucrés à la méthode anglaise ;

Vins salés à la méthode allemande ;

Vins de miel, vin d'ambre, vins de framboises, de groseilles, de cerises, de grenades.

Vin moré (c'est-à-dire fait avec des mûres.)

Piments de clairets, piments d'hypocras.

Enfin pour terminer cette énumération qui ne peut avoir la prétention d'être complète, citons encore : la cervoise ; les bières, la godale (d'où le verbe godailler) et tous les oxymels extraits du piment, du genièvre, de la poix-résine, des pommes, de la sauge, de la lavande, de la canelle, du laurier, etc., etc.

Les poisons de putréfaction combinés avec les poisons minéraux (arsines ou ptomaïnes), pouvaient être facilement administrés à dose légère mais longtemps

continués, mélangés aux plats et aux sauces, et même aux vins que nous venons d'énumérer.

Ces sauces étaient si relevées, ces vins étaient si facilement et presque si nécessairement troubles, qu'on pouvait y incorporer même les poudres insolubles.

Faut-il s'étonner que tant de nos rois soient morts d'affections du tube digestif?

Le pharmacien Danval, qui, de nos jours, fut accusé d'avoir empoisonné sa femme avec une salade faite d'espèces plus toxiques que digestives, a eu certainement des précurseurs. Voici d'ailleurs une constatation qui vaut un procès-verbal du flagrant délit :

Nous la trouvons dans les mémoires de A. Paré :

« A la prise de Rouen, dit-il, me trouvant à dîner en « compagnie, où quelqu'un me hayait à mort, pour « cause de religion, on me présenta un plat de choux.

« De la première bouchée n'en aperçus rien.

« A la seconde, je sentis une grande chaleur, et « cuiseur avec astriction à la bouche, principalement « au gosier.

« Subit, je pris un verre d'eau et de vin, lavai ma « bouche, aussi en avalai en bonne quantité prompte- « ment, et allai chez le proche apothicaire.

« Subit que je fus parti, le plat de choux fut jeté en terre. »

L'accusation est formelle, Ambroise Paré en la racontant si simplement, sans grande colère, sans indignation, semble relater un incident presque ordinaire.

L'administration du poison dans les aliments ou les

boissons, n'en est donc que plus évidemment antérieure à l'époque où on prit l'habitude de faire, en Orient, certain café, d'après une formule réservée aux fonctionnaires ayant cessé de plaire ou portant ombrage.

Sous Louis XIV, une maladresse commise par un complice dans l'administration du poison dans la boisson de son père, faillit interrompre le cours des exploits de la marquise de Brinvillliers et voici comment elle raconte le fait :

« En 1669, j'avais fait entrer Jean Hammelin, dit La Chaussée, chez mon père, Conseiller de la Cour.

« Un jour que La Chaussée servait à table, la dose de de poison qu'ils avaient mise dans le verre, fut si forte que le Lieutenant-civil, se leva tout ému s'écriant :

« Ah ! que m'as-tu donné ?

« Je crois que tu veux m'empoisonner ! »

« La Chaussée ne perdit pas la tête :

« C'est sans doute le verre dont s'est servi Lacroix le valet de chambre, qui a pris médecine ce matin. »

« Durant le séjour du Lieutenant-civil, à Villequoy pendant les vacances de Pâques, La Chaussée aida les cuisiniers et on servit sur la table une tourte de béatilles.

« Tous ceux qui en mangèrent furent très malades. »

Le martyre du frère de la marquise, sa seconde victime, dura trois mois et l'autopsie fut faite car on soupçonnait l'empoisonnement par les aliments, mais les précautions étaient si bien prises qu'on ne put trouver preuve de crime.

Non seulement La Chaussée ne fut pas inquiété, mais

il reçut sur la fortune laissée par ses maîtres, une gratification de cent écus pour ses bons et loyaux services !

Quand, par un peu d'adresse et pour une somme de cent écus de gratification, une marquise faisait empoisonner son père et son frère, il ne devait pas être difficile, en y mettant le prix, de trouver des individus capables de modifier l'ordre de succession naturel au trône de France, ou d'avancer l'heure de l'avènement d'un héritier présomptif un peu pressé de régner.

CHAPITRE X

Médicaments et poisons. — La pharmacie au XVIIe siècle.

Grâce aux privilèges de leur corporation, et à la nature des remèdes ordinaires qui entraient dans la Pharmacopée de cette époque, les Apothicaires, sans éveiller les soupçons, pouvaient avoir en leur possession et administrer aux malades les toxiques les plus variés sous couleur de remèdes.

Poisons minéraux, infusions de plantes, débris de cadavres, excréments même, le tout mélangé de recommandations touchant à la théologie où à l'astronomie, constituaient la thérapeutique officielle.

De plus, l'administration des remèdes se faisait d'ordinaire par des voies à peu près abandonnées aujourd'hui.

Les médecins admettaient quatre façons de faire pénétrer les poisons, dans le corps humain, d'où quatre manières de traiter ceux qu'on soupçonnait avoir été victimes de tentatives criminelles.

« Il faut noter, disent les Classiques, qu'on doit tou-
« jours commencer à tirer le venin par la voie où il
« aura entré, comme, s'il a été baillé par odeur, faire
« éternuer ; si par le boire et le manger, par le vomis-

« sement ; si par le siège, par clystère ; si par le col « de la matrice par syringuer... »

Nous avons vu les facilités que donnait une cuisine compliquée et de saveur exagérée, pour permettre le mélange et l'administration de matières dangereuses.

La citation que nous venons de faire montre que malgré ces facilités, les empoisonneurs étaient gens d'esprit inventif.

Les pommades en application sur la matrice et les poudres sternutatoires tombées à peu près complètement dans l'oubli, étaient alors d'un emploi courant.

On pouvait, sans éveiller les soupçons du malade, ou de son entourage, lui dénuder la muqueuse olfactive, et faire pénétrer dans son sang tous les virus possibles aussi sûrement qu'on le pourrait faire aujourd'hui dans un laboratoire d'expériences, avec une seringue de Pravaz.

Elle était bien ingénieuse aussi, et cependant elle paraît oubliée de nos jours, la méthode qui consistait à empoisonner les femmes, par l'application de pommades ou d'électuaires sur le col de la matrice !

Si on empoisonne encore aujourd'hui encore, de cette façon, c'est accidentellement, avec des solutions antiseptiques mal dosées, mais on ne voit plus d'épidémies singulières comme celles qui sont rapportées dans de vieilles chroniques en ces termes :

« D'aucuns disent que l'année étant pluvieuse et « humide, d'autres par maléfices, ou parfums[1], il est

1. A cette époque *parfum* était synonyme de *poisons* ; plus tard

« advenu qu'en aucune femme survenait d'abord des « plaies en la nature ; la chair des bras et des jambes « tombait en pinces ; les os demeuraient nus, dénués « d'icelles.

« Non seulement ensuite la chair se trouvait pourrie, « mais encore la propre substance des os ; d'où on « peut conclure qu'il y a des venins d'une humidité « excessive, qui peuvent faire mourir les personnes « par entière putréfaction.

« Ce qu'on voit advenir à la V... tant grosse que « petite et aux charbons anthrax pestiférés et autres « décompositions dues à des artifices de malfaisants. »

A une certaine époque, on mourait aussi beaucoup — à en croire certain procès — par l'abus de quelques autres remèdes d'un emploi usuel, savamment altérés comme dose et dont on abusait volontairement et avec préméditation pour lotions, lavages, ou pansements ; ces remèdes étaient surtout : l'eau de Rabel, l'eau phagédénique, et certains collyres [1].

L'abus des lavements, qui se donnaient à tous propos et hors de propos, avait atteint un degré dont on ne peut avoir une idée que par la lecture de certains mémoires du temps. Outre le lavement de régime ordinaire, le remède, comme disait Louis XIII simplement, lavement au moins bi-hebdomadaire, que tout le monde

le même mot signifiait antiseptiques. Il y avait des parfums « pour désinfecter les maisons » en cas de peste.

1. Le mot de collyre n'avait pas le sens restreint qu'on lui donne de nos jours, en l'appliquant à peu près exclusivement à des solutions destinées aux yeux.

prenait, il y avait le clystère curatif qui s'administrait en nombre illimité.

L'introduction, à posteriori, des médicaments les plus variés, les plus anodins, comme les plus dangereux, était très facile et très fréquemment utilisée.

En faisant des recherches sur ce sujet, nous avons trouvé une classification qui depuis longtemps n'est plus familière aux médecins nos contemporains.

Les clystères *sarcotiques*, *épulotiques*, *détersifs*, dont quelques-uns avaient la réputation d'être souverains pour la guérison des ulcères graves du gros intestin, sont tombés aujourd'hui dans un oubli bien profond, mais la fréquence de leur emploi au XVIIe siècle soulève une question qui a bien son importance.

De quelle espèce étaient vraiment ces ulcères, aussi communs autrefois qu'ils sont rares aujourd'hui ?

De quel nom les appellerait-on dans notre langage scientifique actuel[1] ?

A propos de la mort et de l'autopsie de Louis XIII, nous aurons à revenir sur ce sujet, mais nous devons dire déjà que les conclusions que nous avons cru devoir tirer de l'examen des documents analysés, c'est que Louis XIII était mort empoisonné.

Nous sommes convaincus en effet que s'il n'est pas

1. Une épidémie qui aurait les caractères de rapidité d'évolution et de gravité identiques à celle que nous venons de raconter trouverait maintenant bien difficilement un nom. Toutes les suppositions relativement à l'origine seraient permises mais les seules vraisemblables seraient celles qui envisageraient la possibilité de l'existence d'une intoxication voulue ou au moins accidentelle.

sûr du tout que certaines formules de clystères puissent guérir des perforations intestinales avec formations d'abcès, il est bien démontré au contraire que certains lavements peuvent causer ces mêmes perforations rapidement mortelles.

Il est également impossible de nier que beaucoup d'empoisonnements au XVIIe siècle ont été commis par des lavements et nous verrons que c'est un crime de ce genre qui seul peut expliquer la fin du père de Louis XIV, les détails de l'examen du cadavre, ainsi que les symptômes et l'évolution de la soi-disant maladie qui l'a mis au tombeau quelques mois après Richelieu.

Les mixtures toxiques employées sous prétexte de médicaments, n'étaient jamais administrées au hasard, et cependant les empoisonneurs n'avaient ni laboratoire pour déterminer les doses, ni lapins ni cobayes pour faire des expériences.

Par les mémoires de Nicolas de la Raynie, nous savons que la marquise de Brinvilliers avant d'empoisonner son père, avait pris la précaution d'empoisonner des malades, en allant les voir et en feignant de leur prodiguer des soins à leur lit d'hôpital.

La célèbre criminelle ne se servit que de formules dont elle connaissait les effets, pour les avoir essayées et après avoir constaté du même coup et en même temps l'impuissance des médecins pour découvrir les traces du poison employé.

Au moment de la torture, interrogée sur la nature de ce poison, elle déclara en ignorer la composition

complète mais elle affirma qu'il y entrait de l'*arsenic raréfié*, du *vitriol* et du *venin de crapaud*.

L'instinct populaire, se laissant moins facilement tromper que les juges et les médecins, avait une horreur, que le temps a expliquée mais que rien ne paraissait alors justifier, pour les médicaments et les possesseurs de recettes bizarres. Cette défiance et cette horreur allaient si loin que le peuple devenait, dans certaines circonstances, inquiet et soupçonneux et qu'en temps d'épidémie, si quelqu'un était surpris portant sur lui poudre ou onguent, on pensait immédiatement « que ce fussent poisons et on les leur faisait avaler[1] ».

Cette singulière mesure de précaution ou ce besoin de vengeance indique les sentiments qui animaient la foule dans les temps troublés par des épidémies inexplicables.

On était convaincu que profitant des circonstances, nombre de *malfaisants* empoisonnaient en ayant l'air d'administrer des remèdes, ou profitaient de l'occasion, pour faire des expériences meurtrières.

Un grand nombre de faits connus, et officiellement constatés, confirmaient les gens dans leurs idées.

« Lors d'une épidémie, dit A. Paré, épidémie pen-
« dant laquelle je pansais des enfants malades, au
« Gouverneur de l'Hostel-Dieu, moine, jeune, haut,
« droit, fort, et puissant de l'ordre de Saint-Victor,
« survint fièvre continue et mourut en convulsion le
« troisième jour.

1. En temps ordinaire on les envoyait à la Bastille. Voir Pièces justificatives.

« A l'autopsie, on trouve une eschare, l'estomac « retiré et dur, on crut à empoisonnement par ar- « senic ou sublimé. »

Les hôpitaux servaient, on le voit, à de bien singulières expériences. La répulsion qu'ils inspirent toujours et les légendes sinistres qui circulent encore maintenant ont préalablement une origine qui remonte à l'époque que nous étudions.

La clientèle et la clientèle riche surtout ne manquait pas aux spécialistes qui nous occupent. Ceux qui demandaient à la La Boisière et à la Filastre, des poudres d'une action sûre et déjà expérimentée étaient légion, et se recrutaient dans tous les rangs de la société.

La Présidente Le Féron, fille d'un magistrat, éprise à cinquante ans d'un certain M. de Prades, achète des fioles remplies de poison pour tuer son mari, et fournit en même temps à son amant le nécessaire pour qu'il puisse se débarrasser d'une maîtresse, rivale gênante.

A la mort du Président Le Féron 20 000 livres (cent mille francs de notre monnaie) sont versés à titre d'honoraires, à la mégère qui avait fourni le poison employé! Mme de Dreux, Mme de Polaillon, dont le mari est maître des eaux et forêts, avec une infernale adresse, procèdent moins brutalement et ayant l'air de soigner leurs maris les empoisonnent lentement avec les remèdes que leur fournit leur apothicaire par l'intermédiaire de Marie Bosse qui était l'ingénieux inventeur d'une méthode dont nous dirons un mot plus loin.

Les noms qui se trouvent cités dans la procédure, comme appartenant à la clientèle de la Voisin, de la Filastre et de la Vigoureux sont ceux de toutes les familles qui composent la Cour. Duchesses d'Angoulême, de Soissons, de Vitry, de Polignac, de Grammont, d'Orléans, de Vivonne, de Bouillon, etc. Les maréchaux de la Ferté et de Luxembourg, des marquis, des princesses, des abbés, etc., etc., sont inculpés ou accusés.

Et il se trouve encore de candides historiens qui se voilent la face et crient au scandale et à la calomnie quand, l'autopsie prouvant une mort violente, on ose effleurer d'un soupçon l'entourage de Louis XIII!

Cet entourage dont le roi se défiait au point, comme nous l'avons vu, de ne lui confier ni fruit, ni comestibles à porter, sans recommander à Richelieu de se méfier, ces singuliers messagers, étant parfaitement capables de ne laisser échapper aucune occasion d'essayer une tentative d'empoisonnement.

Tombés de haut, ces exemples avaient des imitateurs jusque dans le peuple et au fond des bourgs les plus reculés on vit naître des réputations qui un moment firent pâlir la vogue des fournisseurs ordinaires de la Cour.

A Lyon, Vanens et de Chasteuil, avaient installé dans le quartier de l'Abbaye d'Ainay des *fours de digestion* pour préparations mystérieuses à l'usage de la province. La Montespan envoyait chercher au fond de la Normandie Louis Gallet, et en Auvergne un de

ses émules parce que, disaient-ils, « ils possédaient de beaux secrets pour les poisons et pour l'amour ».

*
* *

Le mal n'aurait pu s'étendre ni si loin ni si profondément si la pharmacie avait été régie par des Ordonnances un peu sévères, mais il faut se rappeler qu'à cette triste période, malgré les privilèges réservés à la corporation des Apothicaires-épiciers, vendait qui voulait sirops, juleps, onguents et baumes.

Une multitude de gens se disaient dépositaires de recettes merveilleuses (voir Vinache aux pièces à l'appui, à la fin du volume) recettes dont ils faisaient commerce et qu'ils tenaient secrètes.

Ces remèdes de composition inconnue, devaient leur vogue à Paracelse dont, à cette époque, on invoquait l'autorité à tout propos. Ce médecin célèbre avait, au moment de la Renaissance, — en 1527, — brûlé publiquement les livres de médecine de son temps en déclarant qu'il n'y avait d'utile que les formules des sorcières, commères et empiriques.

En novembre 1638, Louis XIII, que la crainte des abus dans le commerce des drogues préoccupait à juste titre, avait essayé de réglementer la pharmacie, et rendu une ordonnance qui fait deviner de singulières préoccupations. Cette ordonnance commentée dans le peuple, n'était pas faite, il faut l'avouer, pour détruire les soupçons et les rumeurs qui circulaient sourdement, et il est bien regrettable que ces décrets royaux n'aient pas

été précédés des compendieux : Considérants que.., dont on use et abuse aujourd'hui ; nous aurions certainement trouvé là de curieuses indications à recueillir.

Dans ces ordonnances telles qu'elles nous sont parvenues, il est dit notamment que nul ne peut désormais vendre ou préparer des remèdes s'il n'est pas Maître-Apothicaire et muni d'un brevet[1].

L'exercice de la profession était donc libre ou à peu près auparavant, et on avait constaté les abus de cet état de choses.

Il y était dit aussi, que l'exercice de la profession était interdit aux personnes pratiquant la religion prétendue réformée, la R. P. R. comme on disait alors, usant déjà des initiales dont on se sert maintenant.

Plus tard cette même interdiction s'étendit aux religieux de tous ordres et moines catholiques :

La violence des haines de religions, les accusations que portaient les uns contre les autres, sectaires protestants et sectaires catholiques, qui s'imputaient réciproquement les crimes d'empoisonnements qui étaient soupçonnés ou découverts, explique l'incompatibilité inattendue, décrétée par le roi, incompatibilité atteignant les moines trop ardents à la destruction de l'hérésie en faisant disparaître les hérétiques et n'épargnant pas davantage les partisans de la R. P. R. qui ne devaient pas être plus scrupuleux que leurs adversaires.

Quel jour singulier cette simple ordonnance jette sur les contemporains !

1. Voir pièces à l'appui.

CHAPITRE XI

L'officine d'un empoisonneur sous Louis XIII.

Avec ce que nous savons maintenant, il ne nous est pas difficile de nous représenter ce que devait être l'officine de l'un de ces Marchands de poudres, ou de formules mortelles. On peut deviner et dire avec certitude ce que contenaient ses *phioles* et bocaux, comme on devine sans les avoir entendus la nature des conseils donnés aux clients qu'on recevait dans l'arrière-boutique, à l'abri des regards indiscrets.

En évidence, parce qu'un d'un usage courant, comme caustiques, étiquetés « Ruptoires » on voyait les Régules d'Arsenic et le sublimé que l'on conseillait pour brûler les fongosités, établir des suppurations révulsives, etc.

On ne dissimulait pas davantage les plantes en macération ou destinées à la distillation pour en extraire le « Végétable ». Digitale, aconit, staphysaigre, belladones, solanées de toutes espèces, séparément ou mélangées, étaient l'objet de soins spéciaux, pour assurer la conservation de leurs vertus. En poudre ou en extrait, on avait sous la main ce qui, le cas échéant,

pouvait être incorporé à un clystère sarcotique ou épulotique, de formule en apparence anodine.

On tenait en réserve un pot d'onguent pour les femmes qui voulaient enduire le linge de corps de leurs maris, comme cette bonne Mme de Polaillon le faisait sur les conseils de la Filastre et de Marie Bosse.

L'application en quantité minime de cet onguent amenait d'abord un peu de rougeur, une éruption insignifiante ensuite.

L'épouse inquiète et dévouée s'alarmait et courait vite demander à l'apothicaire, son compère, un remède pour ces indiscrets petits boutons qui lui faisaient une peur née d'une jalousie de commande.

Sous l'influence du traitement, ou malgré le traitement, comme l'insinuait la bonne âme, le bouton devenait plaie, et la plaie grandissait de plus en plus.

On parlait discrètement d'abord puis tout haut d'excès et de tempérament épuisé, — Mme de Polaillon allait partout disant sa douleur, répétant que ses soupçons n'étaient que trop fondés et bientôt le malheureux mari était dûment convaincu d'être atteint de maladie honteuse et grave.

Des applications mercurielles et arsenicales étaient conseillées, par les médecins les plus célèbres et leurs prescriptions convenablement suivies, aggravaient naturellement le mal. Enfin un beau jour, sans étonnement, et comme conséquence prévue et en même temps comme châtiment d'une vie de débauches dissimulées, les magistrats apprenaient que Mme Polaillon était veuve, et qu'ils avaient perdu un confrère.

La fille de M. le Président, dont le mari était mort, — personne n'en doutait plus, — à la suite de crapuleuses débauches, était sincèrement plainte, et au bout d'un veuvage assez court, personne n'était étonné de voir cette victime résignée, se créer un nouveau foyer.

Ce que je raconte n'est pas une histoire inventée à plaisir, c'est le récit de ses propres crimes faits par Mme de Polaillon elle-même !

Ce que cette habile empoisonneuse n'a pas dit, parce qu'elle ne le savait pas, c'est que le même pot de pommade servait aussi aux maris qui prétextaient que leurs femmes avaient besoin de pansements intimes. Par le même procédé, ils créaient des ulcères au col de la matrice et les pansaient ou les faisaient panser jusqu'au dénouement prévu.

Aussi forts que les sauvages du Mexique préparant leur *curare*, les chimistes qui avaient fait leurs études à la cour de Florence avaient trouvé des poisons qui ne le cédaient à aucun autre en fait de violence ; et chez notre apothicaire, pour peu qu'il eût quelques clients à la Cour, on était sûr de pouvoir trouver à peine plus dissimulées que les préparations précédentes, le jus de poires acides contenant le poison extrait des champignons les plus vénéneux, poison qui mélangé aux « saulces d'aigrun » n'en altérait pas du tout la saveur mais tuait en quelques heures en simulant une indigestion ou une attaque de fièvre algide grave.

Il y avait là, aussi, des extraits de consistance visqueuse, cultures de microbes ou ptomaïnes analogues

aux colonies que nous entretenons dans nos laboratoires sur de la gélatine pour les étudier[1].

Un couteau dont la lame pouvait être enduite d'un côté par ces préparations, empoisonnait la moitié du fruit avec lequel elle était en contact laissant l'autre indemne et toujours avec ces mêmes préparations, et comme le sauvage prépare ses flèches, on pouvait construire des bagues à chatons spéciaux, qui dissimulaient une pointe acérée inoculant le poison aussi sûrement qu'une lancette.

Ces bagues étaient d'ailleurs connues depuis les Romains, puisqu'on en a trouvé des spécimens à Pompéi, spécimens conservés au musée de Naples.

Stendhal dit avoir vu de ces bagues, dites « bagues de mort ».

On a trouvé aussi des clefs à petites pointes saillant brusquement quand on les enfonçait en forçant dans certaines serrures.

C'est ainsi d'ailleurs que fut tué le prince Savelli qui croyait aller à un rendez-vous galant.

Le subtil poison qui faisait mourir en parfumant des gants ou une lettre existait-il réellement, et est-il perdu ou bien est-ce une légende derrière laquelle on trouverait des empoisonnements faits par des procédés moins mystérieux ?

Il est difficile de donner la solution de ce problème,

1. Récemment à l'occasion des troubles en Macédoine, on a prétendu que les révolutionnaires avaient fait provision de cultures où on avait développé le microbe de la peste pour provoquer au besoin une épidémie.

mais il est bien probable que les empoisonnements avec des bouquets ou des odeurs, dissimulaient des crimes consommés par d'autres moyens !

Il faut se souvenir qu'alors, les appareils de chauffage étaient des plus rudimentaires et se composaient ordinairement de simples braseros comme on en utilise en Italie et en Espagne.

C'est de Louis XIII, en effet, que datent les premières cheminées et les premiers poêles que l'Allemagne venait d'inventer et que l'on commençait à importer dans notre pays.

Tous ces appareils étaient peu perfectionnés et par suite très dangereux. Pour en rendre l'emploi mortel, il suffisait de ralentir l'appel d'air, le tirage, et de rendre la combustion incomplète. Les charbons du brasero ou la cheminée, pleine de tisons, ne dégageaient pas d'oxyde de carbone, mais à la condition expresse que la combustion se fît lentement, sous la cendre. Si, pendant le sommeil, une main criminelle ou maladroite, sous prétexte de donner plus de chaleur, écartait la couche de cendres protectrices, la combustion se faisant sans l'apport d'une quantité d'oxygène suffisante, il se formait de l'oxyde de carbone, gaz éminemment délétère, et toxique à petite dose. On réalisait de cette façon ce qui se passe de nos jours avec certains poêles, soi-disant perfectionnés, à combustion lente.

Une résine odorante brûlant comme de l'encens, une odeur artificielle pénétrante, adroitement répandue ou trouvée dans un sachet ou une lettre, un bouquet

d'odeur spéciale et un peu forte, placé ou enfermé dans la chambre au moment de la mort, dissimulait ou faisait disparaître l'odeur spéciale du gaz asphyxiant, détournait les soupçons, et la mort subite était mise sur le compte d'un parfum à formule mystérieuse.

La mort récente du journaliste E. Tarbé et celle de E. Zola qui n'ont pu être déterminées, dans leur cause, qu'avec le secours des chimistes, auraient certainement donné naissance à des légendes de parfums ou de bouquets empoisonnés à l'époque dont nous parlons.

Les morts par émanations de gaz délétères, ont dû être très fréquentes lorsque l'expérience et l'instruction des architectes était insuffisantes, et bien des erreurs de diagnostic ont été certainement faites.

Ce que la science, incomplète alors, ne pouvait expliquer, était naturellement mis sur le compte de la puissance de certains agents occultes, faute d'autres explications plus vraisemblables.

Ce n'est là qu'une hypothèse, hypothèse que nous sommes obligés de faire, parce que nous ignorons encore une partie de ce que l'empirisme avait appris aux Empoisonneurs du siècle des Borgia, mais hypothèse cependant assez admissible, car on savait bien que certaines cheminées étaient très dangereuses, puisque toutes les ordonnances de police réglant les précautions à prendre pour l'installation de ce mode de chauffage, datent de Louis XIII.

Puisqu'on connaissait le danger, il était possible de rendre mortelles des installations irréprochables, soit en obstruant les issues, soit, comme nous l'avons dit,

en jetant dans les braseros du charbon en quantité trop considérable, soit enfin et plus simplement, en ne couvrant pas de cendre les tisons provenant d'un feu de de bois ordinaire.

La réalité, c'étaient des phénomènes chimiques bien connus à notre époque : l'apparence, la mise en scène, c'étaient le sachet, la poudre odorante, la fleur, qui dissimulaient la manœuvre vraiment criminelle.

Derrière la façade, au lieu d'un parfumeur comme le pensaient les contemporains, on aurait trouvé le plus souvent un fumiste trop ou trop peu expérimenté, criminel ou maladroit, ou un valet de chambre, comme celui que la Brinvilliers plaçait près de son père.

* * *

Dans cette même boutique d'apothicaire, nous aurions aperçu encore une espèce de médicaments bien oubliés aujourd'hui : des *Errhines* ou sternutatoires qui contenaient un peu de chaux en poudre et dont l'emploi, sous prétexte d'expurger le cerveau, dépouillait la muqueuse du nez de son épithélium, comme les Cautères de velours dépouillaient l'estomac de la couche protectrice de la muqueuse, ou comme les clystères dénudaient la muqueuse anale.

L'emploi judicieux de ces médicaments d'aspect inoffensif ouvrait une porte à des toxiques, qu'on n'avait plus qu'à choisir dans le nombre des préparations galéniques.

Théoriquement, ces préparations fort en vogue,

alors que la chimie était dans l'enfance, devaient être faites avec des matières recueillies sur des hommes sains, étranglés ou morts de morts violentes étant en bonne santé.

Tous les auteurs de ce temps insistent sur la nécessité de vérifier une pareille origine, comme aujourd'hui les médecins contemporains, partisans de l'*opothérapie,* conseillent l'emploi des extraits d'organes choisis exclusivement parmi les plus sains.

Les recommandations faites à cet égard prouvent bien la connaissance approfondie du danger qui pouvait résulter de l'emploi de ces mêmes matières, quand elles provenaient de cadavres d'individus morts de maladies infectieuses et transmissibles.

Pour l'usage qu'il en voulait faire, l'empoisonneur avait par suite bien soin de prendre le contre-pied de ce que recommandait la prudence officielle.

La *Pharmacopée royale, galénique et chymique* de Moyse Charras, Édition de Lyon, au Soleil d'Or, dit :

« On peut tirer abondamment dans le corps des morts, de quoi faire des préparations fort exquises, car outre de ce qu'on peut faire de son crâne, de ses os, de son sang, de sa graisse, de sa chaire, de sa mumie (momie), de son corps embaumé et desséché ; on peut aussi préparer ses ongles, ses cheveux, son urine, ses excréments, de même que l'arrière-faix des femmes.

« Il n'y a aucune partie, excrément, ou superfluité de l'homme, que la chimie ne puisse préparer pour la guérison et le soulagement de l'homme. »

Un texte si explicite permettait de faire une collection complète de produits virulents de toute nature, sans éveiller l'attention ni les soupçons.

Les os des tuberculeux fournissaient des préparations dont l'administration continuée jusqu'à l'apparition de certains symptômes annonçait une mort certaine par épuisement, langueur ou cachexie [1].

L'arrière-faix des femmes qui mouraient de complications puerpérales, tuait par septicémie, fièvres de langueur, ou fièvres chaudes, fièvres hectiques, putrides, etc., etc.

Les déjections propageaient le choléra comme le ténia, la fièvre typhoïde comme la trichine, la tuberculose intestinale comme la dysenterie.

Charbon, morve, farcin, pneumonie infectieuse, pour ne citer que les maladies les plus connues, étaient en bocaux.

Les sorciers, bourreaux, malfaisants et méchants empoisonneurs, comme dit A. Paré, avaient sous la main tout ce qui leur était nécessaire, pour tuer la victime désignée, dans un temps convenu d'avance; ils pouvaient même sur commande faire mourir avec tel ou tel symptôme, plutôt qu'avec tel ou tel autre.

Abstraction faite de la moralité du but, c'était une véritable science que l'art des poisons poussé à ce degré.

1. L'administration des phosphates sous forme de poudre d'os se fait encore de nos jours et il n'est pas difficile de se figurer le résultat obtenu par un semblable médicament s'il provient d'os d'animaux tuberculeux.

Les mesures prophylactiques édictées de nos jours, si nombreuses et si minutieuses, n'ont pas d'autre but que de supprimer la contagion.

Les efforts et la science des empoisonneurs du XVIIe siècle, tendaient au contraire à préparer sournoisement les voies et moyens d'abord et l'infection ensuite.

Les bases scientifiques, sur lesquelles repose l'hygiène, sont de date récente; mais il y a bien longtemps que les empiriques avaient fait leur profit de l'enseignement des faits qu'ils avaient recueillis et de ce qu'ils avaient appris par expériences personnelles.

On savait sûrement inoculer la peste, le cancer, la phtisie, la syphilis, et même certaines tumeurs malignes.

Sans soupçonner l'existence des microbes, Galien avait dit : « Ce qui est prouvé, c'est que les humeurs « de notre corps se peuvent pourrir, et acquérir et « transmettre vénénosité. »

Cette vénénosité habilement mise en œuvre, par les Sorciers et les Envoûteurs, a fait leur réputation, leur fortune et leur impunité.

Pendant que le client naïf piquait des cœurs de veau, brûlait des cœurs de pigeons, fabriquait des figures de cire qu'il faisait fondre devant un feu de plantes magiques ; pendant que la rouille rongeait lentement la statuette enterrée suivant le rite, dans un cimetière, la mort faisait lentement son œuvre, grâce aux potions, lavements, frictions, aliments ou boissons préparés suivant la technique de l'art florentin.

Si une maladresse ou un accident menaçait par hasard la tranquillité du véritable criminel, malgré les précautions prises, une dénonciation faite à temps détournait les soupçons.

On pourrait citer bien des exemples dans lesquels la justice mise en éveil, était brusquement lancée sur une piste inattendue, grâce aux indications anonymes d'un soi-disant confesseur ou d'un complice repentant.

Le sorcier empoisonneur échappait ainsi au supplice mérité, parce qu'on trouvait au domicile du client crédule dénoncé à propos, des pièces à conviction, images, figurines ou statuettes.

Avec beaucoup de crédulité et d'ignorance d'une part, de l'adresse, du verbiage, un esprit inventif, et de l'expérience acquise, la réputation d'un sorcier se trouvait vite faite. Si à ces talents naturels il ajoutait l'art de tirer parti des ressources d'une thérapeutique galénique dont les préparations étaient bien faciles à faire sans éveiller les soupçons quand on pouvait sans autorisation spéciale et sans paraître faire une chose extraordinaire, extraire le suc des cadavres en putréfaction et faire infuser des herbes, l'empoisonneur arrivait rapidement à la fortune et pouvait compter sur l'impunité complète.

La science officielle qui enseignait sans rire, que respirer un seul poil de chat était mortel, et que la vue ou l'odeur du lièvre marin[1] pouvait tuer l'individu

1. Voici à titre de curiosité une citation qui prouve combien il était facile de mettre sur le compte de ce lièvre des crimes divers :

le plus robuste, devenait la complice des plus criminelles manœuvres en fournissant des explications naturelles aux faits les plus inexplicables, aux crimes les plus odieux.

« Le lièvre marin naît dans la mer, et aux étangs de la mer principalement fangeux. »

« Paulus Ægineta, Aèce, Pline, Galien, Nicandre disent qu'il est si venimeux que si une femme grosse le regarde, elle vomira et avortera. »

« Les hommes qui ont beu de son poison, comme dit Dioscoride, ont douleurs de ventre, rétention d'urine, et s'il advient qu'ils urinent, leur urine sera rouge et sanguinolente. Ils vomissent de la colère mêlée avec du sang »...

« Galien dit que le lievre blesse et ulcère le poumon. »

« Le lait d'ânesse est son alexitère (contrepoison). »

Si on compare avec les désordres que peut causer le poison de la chair de ce lièvre marin, les symptômes d'un empoisonnement avec certains caustiques, la comparaison est une véritable démonstration.

QUATRIÈME PARTIE

LEURS VICTIMES

CHAPITRE XII

Revue de l'Histoire de France. — Les morts tragiques des rois avant Louis XIII.

On a souvent écrit et souvent cité cette phrase :

« Il y a deux choses que l'on conteste fréquemment « aux Grands, leur naissance et leur mort. On ne veut « pas que l'une soit légitime et l'autre naturelle. »

C'est en s'appuyant sur ce témoignage formulé avec une élégance et une précision qui le grave facilement dans la mémoire, qu'un célèbre expert a dit aussi, avec l'autorité qui s'attache à son nom que : « Nombre de princes qu'on a cru empoisonnés, sont morts de mort naturelle. »

Outre qu'elle ne vise pas les cas particuliers dont nous nous occupons ici, l'affirmation du savant auquel nous faisons allusion est loin d'énoncer une règle sans exception, car il sait mieux que personne qu'il y a des *erreurs officielles* de diagnostics, qui simulent des erreurs de *diagnostics officiels*. Les événements où la politique joue un rôle sont comme certains tableaux qu'on ne peut bien juger qu'avec un certain recul.

L'examen critique et impartial d'une quantité de documents exhumés de nos jours tend de plus en plus à mettre hors de doute : que nombre de morts données comme naturelles, sont des assassinats, mais ce sont des crimes politiques ou des crimes impunis qui ne peuvent être sérieusement niés que par ceux qui oseraient soutenir que dans le siècle dont nous nous occupons, tous les crimes, sans exception, furent connus et châtiés. Personne n'oserait certainement aller jusque-là, car ce serait nier l'évidence que d'oser émettre une semblable idée, quand nos médecins légistes et nos magistrats actuels, bien autrement armés, cependant, que leurs ancêtres, sont loin d'avoir la prétention de ne laisser aucune tentative échapper au châtiment.

D'ailleurs, à ceux qui voudraient faire croire que la malignité du peuple a tort en voyant des régicides partout, il est bien facile de prouver que la mort tragique est la règle dans la plupart des familles régnantes.

Sans parler de la répugnance justifiée et des tarifs spéciaux des Compagnies d'assurances actuelles, quand elles ont à assurer une tête couronnée, l'histoire romaine, l'histoire de Russie, l'histoire des sultans, avaient fourni des arguments sans répliques qui faisaient dire au Roi d'Italie au moment où il échappait à un attentat : « Ce sont là les risques ordinaires du métier de Roi. »

S'il venait à quelqu'un l'idée de penser sérieusement que l'histoire de France fait exception et que les empoisonnements de Louis XIII et de sa mère, par exemple,

sont invraisemblables parce que sans précédents, la lecture des *Morts mystérieuses* du docteur Cabanès pourrait être conseillée.

Par goût, ce chercheur, savant consciencieux, incline manifestement vers les hypothèses qui expliquent naturellement la mort des personnages célèbres, mais il fournit, sans s'en douter peut-être, les éléments d'une statistique révélatrice et accusatrice en même temps.

Cette statistique, la voici :

Sous les Mérovingiens :

Clovis meurt dans son lit, mais après avoir tué ou fait tuer Siagrius ;

Alaric, roi des Visigoths ;

Le roi des Allemands ;

Gondeville, roi de Bourgogne ;

Sigebert, roi de Cologne ;

Clodoric, fils et successeur de Sigebert ;

Cararic, roi des Morins ;

Le fils de Cararic ;

Ragnacaire, roi de Cambrai ;

Riguier, son frère ;

Le roi du Mans.

En tout : une bonne douzaine au moins de princes régnants !

Sous le règne de ses fils, nous notons, avec la certitude d'en oublier :

Sigéric, fils du roi de Bourgogne, Sigismond, tué par Sigismond son père lui-même.

Sigismond à son tour tué par Clodomir, avec sa femme et ses deux enfants.

Médéric, puis Hermanfroy, rois de Thuringe, tués par leur frère Thierry.

Badéric et Berthier, tués par ce même Hermanfroy.

Le fils de ce même Berthier, tué plus tard par Clotaire, etc., etc.

C'est à renoncer de compter les fils qui tuent ou sont tués par leurs pères, et les frères qui s'assassinent, puisque dans une période de cent cinquante ans, Cabanès énumère quarante cadavres de rois ou de princes royaux !

C'est en moyenne et *au moins* UNE MORT TRAGIQUE TOUS LES QUATRE ANS !

Pour la deuxième race, voici ce que l'on trouve :

CAPÉTIENS

839. Louis le Débonnaire meurt d'une maladie de langueur. — Nous savons ce que ce vocable désigne de suspect et ce qui se dissimule sous ce diagnostic.

877. Charles le Chauve, est empoisonné par son médecin, le juif Sédécias.

879. Louis le Bègue, meurt d'une façon tragique. Crime ou accident ? Les historiens varient dans leurs opinions.

882. Louis III meurt dans des conditions identiques et aussi étranges. Singulière coïncidence !

885. Charles le Gros, est étranglé dans une île du lac de Constance à l'abbaye de Reichenau.

898. Le roi Eudes meurt dans un accès de folie consécutif à une maladie infectieuse. C'est une mort dont

les symptômes furent analogues à ceux que l'on constata chez les juges d'Urbain Grandier dont nous parlons un peu plus loin.

929. Charles le Simple meurt brusquement, en prison, sans témoin.

954. C'est un accident mortel — à la chasse (?) — qui coûte la vie à Louis IV d'outre-Mer.

987. Louis le Fainéant meurt brusquement. D'un accident (encore !) disent les uns, tandis que Duruy dit d'une chute. Empoisonné par sa femme affirme Cabanès.

Ainsi s'éteint la seconde race des rois de France, après avoir fourni, en l'espace de cent quatre-vingts ans, neuf mort tragiques *au moins*, c'est-à-dire une tous les vingt ans !

Un vieillard de soixante ans aurait vu périr de mort non naturelle pendant sa vie, trois rois de France !

Si on tient compte de la disparition de tous les royaumes secondaires, qui existaient sous les Mérovingiens, on constate que ce qui pourrait s'appeler la mortalité professionnelle des Rois est restée au même taux que sous la race précédente. Le nombre des fins tragiques, ne paraît diminué que parce que l'unité de la monarchie tend à se faire.

Passons maintenant aux Capétiens.

1031. Henri Ier, meurt après avoir pris un purgatif que les contemporains ont nommé autrement et d'un nom probablement plus exact.

1118. Philippe Ier meurt de maladie suspecte, et on

ne peut donner aucun nom à son affection « moult, affaibli, disent les Annales du temps ».

1137. Louis VI le Gros, succombe à une série d'attaques de diarrhées chroniques, comme Dagobert avant lui, comme Louis XIII plus tard.

« La seizième année de son règne, dit Grégoire de Tours, Dagobert tomba malade, d'un flux de ventre, dans sa maison d'Épinay ; les siens le transportèrent à Saint-Denis où il rendit l'âme. »

1208. Philippe-Auguste meurt brusquement à la fin d'un repas, après avoir mangé. Mangé quoi ?

1226. Louis VIII, pris de diarrhée et de dysenterie, comme Dagobert et comme Louis VI, meurt brusquement, sans que rien ait pu faire prévoir un dénouement aussi brusque. « Les médecins y perdaient leur latin », dit Cabanès.

1314. Philippe le Bel meurt d'une maladie de langueur ! comme Louis le Débonnaire, mais c'est un mensonge grossier, évident, puisque ce singulier nom déguise une affection qui débute, le 4 novembre 1314, par une violente douleur épigastrique à laquelle les médecins ne comprennent rien, dit encore Cabanès, et dont ils ne prévoient pas l'issue, ne croyant pas un instant le roi en péril de mort.

Cette soi-disant maladie de langueur, est si brusque, qu'on parle dans les chroniques d'un accident de chasse.

Les historiens ne sont pas d'accord et tout ce qui nous est parvenu ayant trait à cet événement est si confus, si contradictoire, ce qui s'est passé ensuite est

si inattendu, qu'il est nécessaire de nous y arrêter un moment.

Nous signalons simplement pour mémoire et pour en terminer avec les Capétiens la mort rapide des trois fils de ce Philippe le Bel, Louis le Hutin, qui meurt d'un flux de ventre — c'est le quatrième cas que nous rencontrons — le cinquième sera son frère Philippe V (1322) — Louis XIII sera le sixième.

Enfin, en 1328, Charles IV le dernier fils de Philippe meurt encore sans que les médecins puissent dire de quelle maladie !

Cette statistique brutale, dit que sur quinze rois qui ont occupé le trône dans l'espace de trois siècles, neuf sont morts d'une façon sinon sûrement tragique du moins fort suspecte. C'est encore une mort mystérieuse tous les trente-trois ans environ !

Ce que l'histoire ne dit pas, mais ce que le médecin constate : c'est qu'au moment où l'hérédité en ligne directe est, ou plutôt semble assurée, par les trois fils de Philippe le Bel, cette ligne s'éteint brusquement.

A peu de distance les uns des autres, en 1314, 1316, 1322, 1328, le père et ses trois fils meurent brusquement dans des circonstances qui autorisent tous les soupçons.

*
* *

On n'a pas assez fait remarquer que ces morts coïncidaient avec l'application trois fois faite en douze ans

d'une vieille loi qui excluait les femmes et leur descendance, la fameuse *loi salique*.

Cette loi était loin d'être reconnue par tout le monde et surtout par les intéressés à ce moment de notre histoire.

Edouard III, roi d'Angleterre, dont la mère Isabelle était la fille de Philippe le Bel, revendiquait hautement la couronne. Pour Edouard d'Angleterre : Louis X, Philippe V et Charles IV, étaient des usurpateurs contre lesquels tous les moyens étaient bons.

Bien plus ! non seulement tous les moyens étaient bons, mais c'était faire œuvre pie que de venger sur ses descendants l'injure faite au pape Boniface VIII par Philippe le Bel.

C'était mériter le ciel que d'empoisonner à leur tour les fils de celui qui était ouvertement accusé d'avoir empoisonné Benoît XI, le successeur de Boniface, et qui avait brûlé les Templiers.

Avant d'entreprendre une guerre qui devait durer cent ans afin de conquérir le royaume sur lequel il affirmait avoir des droits, avant de se lancer dans une aventure incertaine, qui devait entraîner la mort et la ruine d'une infinité de pauvres diables, faudrait-il blâmer le roi Edouard au point de vue de la vraie morale et au point de vue des idées religieuses de son époque, s'il avait essayé d'éviter les calamités qu'il pouvait pressentir en faisant disparaître la descendance usurpatrice d'un excommunié ?

On peut aujourd'hui encore discuter à perte de vue sans arriver à s'entendre, mais il fut un temps, ne

l'oublions pas, où au point de vue théologique, un mal moindre évitant un pire, devenait devoir étroit d'après certains casuistes.

Et à cette époque les casuistes n'étaient pas du côté du roi de France qui avait envoyé à Rome un ambassadeur comme Philippe de Nogaret pour souffleter le pape sur son trône!

Il serait dangereux d'aller plus loin sur cette pente pour justifier une hypothèse, revenons vite sur un terrain plus médical.

Ce ne sont pas, en effet, seulement des rapprochements de faits historiques, ou politiques, ni des coïncidences qui à la rigueur, peuvent n'être que fâcheuses pour la mémoire de ceux qui en ont profité, qui nous ont fait soupçonner un crime, ou mieux, une série de crimes à cette époque.

Ce sont des indices plus sérieux.

*
* *

A l'occasion de la mort de Philippe le Bel, ni Funck-Brentano, ni Cabanès, ne parlent d'un incident légendaire consigné cependant par tous les historiens et qui nous a paru de nature à être examiné de près.

Jacques Molay, le dernier des grands Maîtres des Templiers, mourant sur le bûcher, aurait assigné le roi devant le tribunal de Dieu dans un an, à dater du 14 octobre 1313.

Philippe le Bel étant mort le 29 novembre 1314, ce fut là un exemple de mort à échéance fixe qui permet-

trait d'expliquer bien des contradictions apparentes.

Les courtisans d'alors, pour des motifs faciles à deviner, feignirent d'ignorer la prédiction ou de ne pas la prendre au sérieux; les historiens de notre temps, par incrédulité, pour n'avoir pas l'air d'ajouter foi à un miracle, et ne pouvant expliquer scientifiquement un événement si extraordinaire, se sont mis d'accord entre eux, d'instinct, pour trouver un nom à la maladie de Philippe le Bel.

Pour la solidité de la légende, qu'on voudrait substituer à l'histoire, le malheur est que l'accord s'est fait sur un nom qui ne peut absolument pas s'appliquer à une maladie dont les symptômes ont évolué avec la rapidité que Cabanès, s'appuyant sur des documents authentiques, a mis hors de contestation.

A l'occasion de la mort des juges du prêtre Urbain Grandier nous verrons la preuve que des morts identiques à échéance fixe ne sont que des empoisonnements.

Les détails que nous possédons sur les derniers moments des pères Lactance et Tranquille jettent sur cette intéressante question une lumière si vive qu'il est impossible de ne pas croire à l'empoisonnement de Philippe le Bel, empoisonnement dont les auteurs ont voulu venger les Templiers. Si ce crime est jusqu'à nos jours resté enveloppé de contradictions et de mystères, c'est parce que les courtisans voulaient éviter au Maître l'angoisse d'une vision troublante, et faire passer en même temps ceux qui croyaient à l'innocence de Jacques Molay pour des imposteurs.

La mort de Louis X à vingt-sept ans, celle de Philippe le Long à vingt-huit, celle de Charles le Bel à trente-quatre, « princes grands et beaux qui semblaient devoir fournir une longue carrière » comme dit Duruy, fit passer la couronne sur la tête d'un prince qui avait eu la douleur (?) de perdre, en quelques années, son frère et trois neveux, que rien ne désignait pour une fin tragique, rien si ce n'est qu'en vertu de la loi salique dont on venait de découvrir l'origine divine, ils devenaient les seuls obstacles s'opposant à la réalisation des hautes destinées auxquelles aspirait Philippe VI de Valois.

Les morts par affection du tube digestif, servirent alors, si visiblement, et si bien à souhait, les ambitions d'une branche collatérale, qu'on s'explique sans peine pour quelles raisons Gaston d'Orléans réunira plus tard si facilement et si vite autour de lui un grand nombre de partisans quand son frère Louis XIII aura une simple diarrhée !

Continuons cette revue de l'histoire de France en comptant les cadavres que les Valois auraient pu léguer aux médecins légistes de leur temps pour faire des autopsies intéressantes :

1350. Philippe VI de Valois « qui semblait devoir faire attendre longtemps sa succession » mais qui se trouvait être vieil époux d'une femme jeune (cinquante-sept ans d'un côté et dix-sept ans de l'autre), meurt d'une maladie toujours indéterminée.

1364. Jean le Bon, fils du précédent, meurt brusque-

ment d'apoplexie disent les uns (Martène), tué par un seigneur de sa cour disent les autres (P. Cochon).

1380. Charles V meurt brusquement à son tour, à la suite d'un accès de goutte, avec des symptômes mal définis, qui se rapportent aussi bien à l'angine de poitrine qu'à une lésion de l'aorte, ou à un empoisonnement par la strychnine ou plutôt la noix vomique.

Remarquons en passant que ce prince avait obtenu du pape Grégoire XI une dispense pour user de laitage aux jours défendus par l'Église, à cause du mauvais état de son estomac depuis une tentative d'empoisonnement dont il avait été victime (Bibliophile Jacob).

1422. Charles VI meurt en état de démence.

1461. Charles VII s'imagine à chaque instant que ses médecins veulent l'empoisonner. Il en change à tout propos. Les uns sont jetés en prison, les autres n'échappent à un sort encore pire, qu'en se réfugiant auprès du Dauphin, soupçonné lui-même d'avoir voulu hâter la mort de son père (Thomas Basin).

Ce malheureux prince finit par se laisser mourir de faim. Délire de la persécution ou craintes justifiées (?).

Cachexie tuberculeuse, répondent sérieusement certains auteurs officiels!

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire!

1483. Louis XI meurt d'une série d'attaques d'hémorragies cérébrales et si nous retenons son nom, ce n'est pas parce que sa mort est discutée, mais parce que pas un prince n'eût plus peur de la mort que lui, et de tous les genres de mort qu'il redoutait, celui

qui lui donnait le plus de crainte, c'était le poison.

Pour maintenir ses voies digestives en bon état, il paya dans un seul trimestre pour 20 000 francs de fournitures à ses apothicaires.

Louis XII, vieux mari d'une femme jeune, est mort probablement goutteux, mais sa mort paraît avoir été naturelle.

François Ier a sa légende, et son histoire, s'il est mort d'un poison, on sait lequel.

Thibault Lepleigney accuse « la pernicieuse poison » d'avoir abrégé les jours du dauphin François, fils aîné de François Ier.

Ce fut l'opinion universelle des contemporains.

Plus récemment, on a émis l'hypothèse d'une pleuro-pneumonie, suite de l'indigestion d'un verre d'eau!

Aqua simplex ou *aqua toffana?* Eau de source, ou eau à l'italienne?

Eau simplement trop froide, répond Littré.

Cette explication scientifiquement admise, n'est que vraisemblable, mais si elle est acceptée, en ajoutant le verre d'eau pris par la célèbre Madame sous Louis XIV, on compterait dans l'histoire de France au moins trois ou quatre décès brusques dus à des verres d'eau trop froide. C'est beaucoup!

1559. Henri II meurt d'une blessure.

1560. François II est atteint de diarrhée chronique.

Curieuse coïncidence, c'est par des diarrhées chroniques qu'avaient fini les derniers roi de la race précédente!

La vivacité des passions religieuses a fait croire à

un empoisonnement, mais rien ne prouve, comme on l'a dit, que les conjurés d'Amboise sous le coup d'un arrêt de mort, aient réellement soudoyé le fameux valet de chambre Huguenot, bien qu'aux contemporains la chose ait paru croyable.

Charles IX eut une fin prévue par sa mère « véritablement trop savante dans la destinée de sa famille » dit le Laboureur et trop désireuse de voir revenir son fils, le duc d'Anjou, parti depuis quatre mois en Pologne.

Peut-être est-il bien mort de pleurésie tuberculeuse mais on lit dans un mémoire de l'époque :

« Survint au dit Seigneur l'appétit de boire.

« Ce qu'ayant fait, survint un grand vomissement « de matières gluantes, jaunâtres et fort noires, puis « entra en un grand frisson. »

C'était encore un verre d'eau trop froide apparemment!

C'est une vomique purulente, disent les uns ; c'est un vomissement au moins suspect, disent les autres, et d'autant plus suspect que ce prince avait eu déjà des troubles intestinaux.

La Mole, Coconas, et Come Ruggieri, le nécromancien — c'est là la seule chose certaine — furent décapités pour avoir « usé d'art diabolique pour faire mourir le roi ».

Dans cette circonstance encore, si le crime n'est pas prouvé, les juges du moins osèrent croire que des empoisonneurs pouvaient se trouver dans l'entourage de nos rois.

En 1589 nous finissons cette liste funèbre.

Le dernier des Valois tombe sous le couteau de Jacques Clément.

Son successeur, le premier des Bourbons aura le même sort en 1620.

Une si longue liste n'autorise-t-elle pas, au moins des soupçons, puisqu'elle s'arrête brusquement quand le pouvoir absolu fait de si terribles ennemis à la royauté enfin définitivement établie, grâce à la main de fer de Richelieu et au moment précis où il est à remarquer que rien ne s'imprime plus sans l'autorisation du roi, faut-il s'étonner de l'absence de documents?

A cette époque les seigneurs ruinés ne peuvent plus lutter en réunissant des bandes de mercenaires, ils ne peuvent plus se venger en tirant l'épée, mais ils sont entourés d'étrangers cauteleux, insinuants, serviles, sans scrupules, avides, offrant à bon compte leurs services.

Ces étrangers racontent que dans leur pays les gêneurs fussent-ils papes, ou couronnés, ont d'ordinaire la vie courte.

Ils montrent un peu de ces poudres que l'on sait fabriquer au delà des Alpes, poudres connues depuis Circé, Locuste, et les prêtres égyptiens de la secte de Toth.

Les recettes dont ils se disent dépositaires, sont celles qui ont fait leurs preuves quand Alexandre Borgia livrait à Charles VIII le prince Zizim empoisonné au préalable.

Ils disaient connaître cette *Aqua toffana,* que les fournisseurs de la reine mère, se vantaient de pouvoir préparer de soixante façons différentes, imitant les boissons les plus variées.

Ils donnent à choisir : Avec cette poudre, poison violent, qui se décèlerait en tachant ou en corrodant l'acier, on peut avec un couteau d'or couper un fruit; l'une des deux moitiés sera mangée sans danger, l'autre empoisonnera.

Avec cette bague, bague à chaton, bague de mort, avec cette clef, la blessure faite par mégarde et maladresse apparente, ou en ouvrant un coffret, sera plus terrible que la morsure des serpents.

Bien que nous ne connaissions pas encore toutes les formules usitées alors, cela importe peu; nous ne connaissons pas davantage les plantes qui entrent dans la composition du *Curare* et cependant il ne nous est pas permis de douter que les flèches des sauvages font de mortelles blessures.

Pourquoi nos ancêtres n'auraient-ils pas trouvé, à force de recherches, ce qu'ont découvert les sauvages du Nouveau-Monde?

Où est l'invraisemblable dans une pareille supposition?

N'est-il pas au contraire tout naturel de supposer, *a priori*, que l'ambition, le désir de jouir du pouvoir absolu, la vengeance, la haine religieuse, le fanatisme politique, ont, de tout temps, causé des crimes et que la période de calme apparente qui s'étend de Louis XIII

à Carnot et dure près de trois siècles pour apparaître à nouveau ensuite, est tout simplement non une période de vertu extraordinaire, mais une période pendant laquelle nombre d'attentats furent inconnus ou impunis?

CHAPITRE XIII

L'opinion de Richelieu sur les empoisonneurs et les sorciers.

Une période de calme et de résignation, succédant à une période où chaque année est marquée par des meurtres politiques ; des empoisonnements se faisant brusquement rares à l'époque où la préparation des mortels breuvages avait atteint un degré de perfection tel que nous ne pouvons que le soupçonner sans espérer pouvoir l'égaler, voilà ce qu'il est difficile de croire.

Ce qui paraît beaucoup plus probable, parce que plus logique, c'est que le siècle de Louis XIII et celui de Louis XIV ressemblaient aux siècles précédents non moins pervers, non moins corrompus, mais les habitudes des cours italiennes avaient, de plus, apporté en France, la dissimulation, l'hypocrisie et l'habitude restée nationale de considérer les crimes politiques, comme des crimes atténués, presque de simples délits.

A cette époque, ne l'oublions pas, l'opinion publique et la conscience générale avaient été singulièrement

faussées et perverties par ceux qui, de tout temps, se sont nommés les Intellectuels.

Alors moins encore que maintenant, la littérature ne nourissait pas son homme, et cependant il fallait vivre.

Trop orgueilleux pour se livrer à un travail vulgaire, mais rémunérateur, tout ce qui tenait une plume et écrivait en prose ou en vers, ne vivait que des subsides du roi, des pensions qu'il daignait faire, ou de la ration allouée aux prisonniers de la Bastille quand ils montraient quelques velléités d'indépendance.

Ceux dont les écrits nous sont parvenus, n'étaient pas et ne pouvaient pas être indépendants.

Tout ce qui était attaché à la Cour avait peut-être, avait même souvent, du talent, mais manquait de caractère ; leurs affirmations étaient intéressées et, disons le mot... payées.

Par ordre, par nécessité ils ont tous, au moins fardé la vérité. Pour ne pas être leur dupe il faut regarder à travers les fissures, faire de parti pris table rase des opinions émises, et après s'être initié aussi profondément que possible aux habitudes, à la moralité, aux mœurs, examiner le dossier médical de quelques-uns des personnages les plus en vue de l'époque et comparer les conclusions qui en découlent avec les conclusions qu'on en a tirées autrefois.

Avant d'entrer dans l'étude approfondie des documents médicaux qui ont pu parvenir jusqu'à nous et surtout après avoir rapproché ce qu'écrivaient les

courtisans officiels salariés et les indépendants comme Cyrano de Bergerac avec ce que pensait le peuple, la foule, et les savants comme A. Paré, nous avons voulu rechercher et connaître l'opinion du seul homme qui par sa situation, pouvait donner son avis sur ses contemporains et les juger en connaissance de cause.

Nous l'avons dit et répété à plusieurs reprises, dans les chapitres précédents, nous sommes absolument convaincus que le XVIIe siècle est le vrai siècle des empoisonneurs, dont les méfaits se dissimulaient sous des pratiques de sorcellerie dont nous avons pu démontrer l'existence.

Mais que pensait sur ce sujet l'homme le mieux placé en France pour être exactement renseigné ?

Quelle était l'opinion de Richelieu ?

Si aujourd'hui encore, la question du pouvoir des Sorciers a un vif intérêt, on devine ce qu'a dû être la curiosité des contemporains de Louis XIII.

Inquiets pour leur sécurité personnelle, désireux de savoir exactement ce qu'il y avait de réel, dans le pouvoir mystérieux attribué à des individus dont le genre de vie et la réputation permettaient toutes les suppositions, ceux qui comme le Cardinal pouvaient tout craindre, et tout savoir, n'ont rien dû ménager pour se faire une opinion solidement étayée.

Plus que tout autre, Richelieu était intéressé à ne pas se laisser troubler par des craintes chimériques qui pouvaient l'empêcher de jouir paisiblement de toutes les satisfactions que donnait le pouvoir ; mais il était en même temps plus intéressé encore, si cela est

possible, à prendre les dispositions indispensables pour se mettre à l'abri des atteintes d'adversaires sans scrupules, qui pouvaient facilement trouver des auxiliaires pour toutes espèces de besognes.

Évêque et théologien, il devait savoir de quelle force étaient les arguments, qui faisaient de la croyance à la puissance des sorciers un article de foi.

Ministre tout-puissant, il devait savoir aussi, si les soupçons qui accusaient les sorciers de crimes abominables, étaient ou non justifiés par des charges suffisantes.

Si on lit les œuvres de l'évêque de Luçon pour y trouver sa pensée, il apparaît de toute évidence que ce cerveau si puissamment organisé, croyait à la sorcellerie, à la magie, à l'envoûtement, aux maléfices, aux sorts jetés.

Mais ce serait se tromper étrangement que de penser qu'il partageait toutes les idées de son époque sur ce sujet, et il faudrait surtout bien se garder de conclure que le puissant ministre n'était qu'un naïf, un simple, un crédule facile à duper.

Toute la carrière de ce diplomate avisé, peu scrupuleux, connaissant les hommes, proteste contre une pareille assertion.

Faut-il donc admettre que contrairement à l'opinion que nous soutenons, il existait à cet époque des formules cabalistiques, des préparations, des secrets, qui sont aujourd'hui perdus ?

Alors certains de nos contemporains, seraient dans

le vrai en croyant à l'existence d'un pouvoir mystérieux et diabolique qu'il serait possible de mettre en œuvre en retrouvant les formules cabalistiques oubliées. Cette seconde hypothèse n'est pas plus vraisemblable que la première.

Une seule explication est possible et cette explication démontre de la façon la plus évidente que Richelieu malgré toutes les apparences, avait sur ce sujet les mêmes idées que nous avons nous-mêmes, mais que s'il ne les avait pas complètement et sur tous les cas, il les avait du moins dans les limites où il pouvait les avoir étant données les connaissances scientifiques de l'époque où il vivait.

Richelieu, en face de certains événements et de certains faits ou phénomènes qui de son temps étaient inexpliqués et inexplicables, les attribuait à une puissance occulte, mise en œuvre par une influence d'origine surnaturelle, satanique ou divine.

Profondément imbu des idées religieuses et théologiques de son époque il lui était difficile et même impossible d'avoir une autre conception.

Au XVIIe siècle, pour les esprits les mieux trempés, la croyance au miracle et au surnaturel était un doux oreiller pour leur ignorance. Aujourd'hui la chimie la physique et d'autres sciences encore, ont singulièrement reculé les bornes qui séparent le naturel du surnaturel qui n'est en réalité momentanément que de l'inexpliqué.

Richelieu savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, et il est bien excusable d'avoir ignoré ce qui

nous a été révélé par des sciences qui, cent ans après sa mort, étaient encore dans l'enfance.

La lecture minutieuse des œuvres de l'Évêque qui devenait bientôt Ministre, nous dénonce à certains endroits une perspicacité étonnante qui prouve qu'il a eu nettement l'intuition de la vérité.

En 1618 notamment, une première fois, en 1626 ensuite, en y revenant de nouveau, pour affirmer plus fortement sa conviction et la faire partager au clergé de son diocèse, Richelieu n'étant qu'évêque de Luçon, écrivait dans ses mandements cette phrase bien remarquable :

« Il faut distinguer *Magie* et *Sorcellerie*, cette der-
« nière, ou *Maléficerie*, est un art de nuire aux hommes
« par la puissance du diable...

« Il y a cette différence entre la magie et la sorcel-
« lerie que la magie a pour fin principale, l'ostenta-
« tion et la sorcellerie la nuisance. »

Il n'est pas possible de séparer mieux, ce qui n'est que tour de passe-passe, prestidigitation, adresse, ou mystification, de ce qui est action occulte, inexplicable d'agents inconnus ou de moyens mystérieux plus ou moins dissimulés sous des formules ou des pratiques inventées afin de donner le change.

Pour en arriver à faire cette distinction, Richelieu avait certainement appris par expérience que les Robert-Houdin de son époque [1], capables de l'étonner par leurs

1. Ils se nommaient alors Cormier qui opérait sur le Pont-Neuf et Cordelin qui avait ses tréteaux place Dauphine.

tours étaient incapables cependant d'exercer une influence quelconque sur la santé de leurs pires ennemis.

Aux incantations, à des formules bizarres, à des procédés restés secrets, Richelieu sentait qu'ils attribuaient des vertus que ces simagrées n'avaient pas, et comme il ne pouvait nier la réalisation de certaines promesses faites d'avance et de certaines prédictions, faute d'explications acceptables, le Cardinal admettait l'intervention de Dieu ou du Diable.

C'eût été le plus grand, le vrai miracle, s'il eût pu deviner alors les microbes, et les lois de la contagion, ainsi que les découvertes faites par ceux qui se sont occupés d'inoculation.

Une autopsie bien faite, une analyse chimique et un examen rigoureusement contrôlé de l'état des organes, exécuté avec les moyens, les réactifs, et les instruments que nous possédons dans les laboratoires de toxicologie auraient seuls pu éclairer Richelieu.

Où il voyait, ou croyait voir le doigt de Dieu, il aurait trouvé des clients marqués pour garnir les gibiers de Montfaucon.

Il ne nous convient d'ailleurs guère de juger sévèrement la soi-disant crédulité de Richelieu.

En face de ces mêmes faits — comme par exemple la mort des juges d'Urbain Grandier, dont nous allons bientôt parler — notre siècle qui ne croit ni à Dieu ni à Diable se contente de nier en bloc ce qu'il ne peut expliquer.

Ce parti pris coupe court à tout, mais laisse la question entière.

Quand les historiens nos contemporains abordent ce sujet et sont forcés d'en parler, leur embarras est amusant et ils s'en tirent d'une façon assez piteuse.

Ils nient l'envoûtement au lieu de chercher à en pénétrer le mystère, et cependant parlant du supplice de la Môle et de Leonora Galigaï, ils relatent les motifs de leurs condamnations, ils semblent même l'approuver, mais ils se gardent bien de formuler une idée personnelle.

Leur gêne est visible.

Ils nient aussi les empoisonnements à date fixée d'avance, mais en citent des exemples !

Ils nient les morts violentes ressemblant aux morts naturelles, et ils enregistrent toutes les opinions contradictoires, même les procès-verbaux d'autopsies, qui prouvent que c'était là des crimes très fréquents.

Avoir l'air de croire à des faits dont les auteurs étaient qualifiés de sorciers, et avaient, comme disait Richelieu « la nuisance pour but » paraît, à nos historiens contemporains, faire acte de naïveté enfantine.

Les passer sous silence quand ce sont des faits de notoriété publique leur semble impossible !

On dirait qu'ils se sont tous donné le mot pour glisser sans appuyer.

Ils affectent de dédaigner des témoignages et des accusations, auxquels, par une singulière contradiction, ils attachent assez d'importance pour les consigner même dans les manuels les plus abrégés.

Ils mettent malgré eux en évidence, ce qu'ils feignent de regarder comme insignifiant.

Ils n'osent ni critiquer, ni discuter les témoignages dont ils ne veulent cependant tenir aucun compte.

C'est pour les tirer d'embarras qu'il est bon que les médecins se mettent à faire un peu de critique historique et c'est à eux qu'incombe le rôle de faire les recherches nécessaires.

L'étude des poisons est assez avancée ; leur mode d'action assez connu, et nos laboratoires sont assez bien outillés pour qu'on puisse chercher à résoudre avec les seules lumières de la science, bien des questions jusqu'à ce jour insolubles.

La classification de Richelieu est la meilleure qu'on puisse choisir pour commencer ce travail et jeter un peu de lumière sur ce qui touche à la sorcellerie et à la magie.

En l'adoptant, on élimine immédiatement toute une catégorie de faits qui pouvaient étonner le peuple en 1600, qui nous surprennent peut-être encore, mais que reproduisent à volonté nos illusionnistes.

Ces faits sont en dehors de notre cadre.

Nous n'avons à retenir que ceux qui ont la « nuisance pour but ».

Les dépositaires des secrets empiriques des officines italiennes ne doivent être considérés désormais que comme des individus riches de connaissances et d'expériences qui ne sont plus faites pour étonner ceux qui étudient la microbiologie, et la chimie des matières organiques et organisées.

Au xxe siècle, le doigt de Dieu et l'influence de Satan

sont mis en formules et représentés par un groupement atomique de molécules de carbone, d'hydrogène et d'oxygène et aux signes cabalistiques on substitue des C, des H et des O avec des exposants variables.

Maintenant que nous avons exposé tous les témoignages qu'il nous a été possible de réunir et que nous avons plaidé et apporté les arguments que nous avons cru capables de faire partager notre conviction à ceux qui s'intéressent aux questions de cette nature, il nous reste à faire mieux encore.

Nous avons dit que les sorciers, envoûteurs, jeteurs de sorts, et maléficiers de toutes espèces étaient des empoisonneurs et nous avons montré comment ils opéraient pour dissimuler leurs crimes.

Nous avons fait voir que rien ne serait plus facile aujourd'hui que de faire mieux qu'eux.

Nous avons deviné et mis au jour leurs formules les plus compliquées :

Il nous reste à démontrer par deux ou trois exemples s'appuyant sur des documents authentiques, que nous n'avons pas émis des hypothèses théoriques.

En racontant la mort des juges d'Urbain Grandier nous allons voir comment on préparait une mort à échéance fixe semblable à celle de Philippe le Bel.

En racontant la vie de Richelieu nous verrons ensuite quel soin constant il a pris pour se mettre à l'abri des malveillants sorciers, empoisonneurs et parfumeurs comme dit Ambroise Paré.

La mort de Marie de Médicis nous montrera une

Italienne demandant à l'art national d'adoucir ses derniers moments.

Enfin la mort de Louis XIII étudiée sur les documents les moins discutables nous prouvera que des crimes politiques, régicides avérés, ont été dissimulés avec une habileté dont nous sommes encore les dupes.

Notre époque, que l'on dit cependant si sceptique, accepte comme faits authentiques des contes et des légendes inventés à plaisir pour dissimuler des vérités qui eussent été désagréables à quelques-uns, si on les eût fait connaître en leur temps.

LES VICTIMES

CINQUIÈME PARTIE

LES JUGES D'URBAIN GRANDIER

(LES MORTS A ÉCHÉANCE FIXE)

CHAPITRE XIV

La mort à échéance fixe des juges d'Urbain Grandier.

L'opinion du cardinal de Richelieu, telle qu'il l'a formulée et telle que nous l'avons rapportée, était sûrement la conséquence des réflexions que lui avaient suggérées les événements auxquels il avait été mêlé. Parmi ces événements, l'un d'eux surtout doit retenir ici notre attention à cause de son énorme retentissement et des haines passionnées qu'il a soulevées.

Cette tragédie a été le procès du prêtre Urbain Grandier.

Il n'est pas dans notre intention de faire l'histoire de cette Affaire, que tout le monde connaît, mais il y a certains détails qui sont restés dans l'ombre, qu'il importe de rappeler.

Avant d'arriver à la haute situation que l'on sait, Richelieu fut Prieur de Coussai près de Loudun. Il avait eu à ce titre des démêlés de préséance avec Urbain Grandier, lui-même aumônier du couvent que l'on sait. Ces démêlés avaient été plutôt vifs et avaient rendu les rapports difficiles et aigres entre les deux prêtres. Une des Supérieures du couvent dont Urbain Gran-

dier était l'aumônier était parente de celui qui devait devenir si vite le tout-puissant Ministre.

Cette abbesse, se nommait Mme de Sazilly, et pour des motifs impossibles à connaître, elle se montra ennemie acharnée du prêtre, car c'est sa déposition accablante qui entraîna la condamnation et le supplice.

Dans le procès même, certains détails qui nous sont parvenus prouvent que pour perdre Urbain Grandier, accusé de sorcellerie, ceux qui savaient que sa condamnation n'était pas pour déplaire à Richelieu n'ont point hésité à employer des tours de magie « ayant l'ostentation pour fin principale ».

Voici l'incident auquel je fais allusion : il montre bien que dans un procès qui met en face deux individus, irréconciliables adversaires, le caractère sacerdotal des deux n'exclut pas l'emploi des pires moyens usités d'ordinaire simplement entre adversaires politiques.

Le démon Béhérit, disent les Mémoires d'un contemporain, s'était vanté ou du moins on prétendait qu'il avait annoncé qu'il voulait enlever publiquement la calotte de Laubardemont de dessus sa tête[1] et la tenir suspendue en l'air le temps d'un *Miserere*.

Le jour où devait s'opérer cette merveille, toute la ville accourut pour en être témoin.

Quand le moment fut venu, le Père Lactance adjura

1. Laubardemont était envoyé pour instruire le procès d'Urbain Grandier et il se montrait par ordre de la Cour d'une partialité qui dénonçait un parti pris évident.

le démon de tenir sa promesse, mais Béhérit se fit prier jusqu'à une heure assez avancée pour que l'obscurité rendît nécessaire d'allumer les torches.

Ces circonstances éveillèrent les soupçons de deux témoins, qui voyant, à un moment donné, Laubardemont, quitter sa place pour s'installer sur un siège juste au-dessous de la voûte de l'église, se hâtèrent de grimper au-dessus de cette voûte. Ils y trouvèrent un compère, préparant un long fil de crin avec un hameçon au bout.

Ce fil devait descendre par un petit trou percé exactement au-dessus du siège de Laubardemont, qui au moment donné n'aurait eu qu'à accrocher sa calote en faisant semblant de l'ajuster.

Le miracle bien entendu ne put avoir lieu, mais Urbain Grandier n'en fut pas moins condamné sur d'autres preuves préparées avec plus de soin.

Mme de Sazilly, tenait son parent Richelieu au courant de tous les incidents, et c'est d'elle qu'il apprit les singuliers événements qui suivirent le procès. Ces événements durent sans aucun doute sinon épouvanter, du moins jeter dans l'âme du ministre une perplexité anxieuse.

Aux Magiciens pris en flagrant délit de tricherie grossière, les amis de Grandier répondirent en Sorciers victorieux. Ils annoncèrent d'avance non pas un miracle mais plusieurs miracles qui se réalisèrent d'ailleurs de point en point.

Ils prédirent à date fixe, la mort des juges d'Urbain

Grandier et annoncèrent que ces morts arriveraient avec des symptômes qui marqueraient la colère de Dieu.

L'opinion publique s'était, il importe de le dire, vivement et ouvertement manifestée, en faveur du prêtre. Sa fin avait édifié les fidèles, et le bruit courut au moment de son supplice, qu'Urbain avait assigné devant le tribunal de Dieu, le P. Lactance, le chirurgien Manoury et le père Tranquille, ses principaux accusateurs.

Il se trouva des gens qui avaient entendu cette assignation !

Pour les premiers désignés on fixait le délai de comparution à un mois et cependant leur santé semblait parfaite et rien ne permettait de prévoir une mort si prompte.

Pour les autres, la date fixée était plus éloignée, un peu vague.

C'était, on le voit, des condamnations à mort à échéances fixes, qui rééditaient tout à fait les circonstances qui avaient signalé la mort de Philippe le Bel, lors de l'exécution du dernier Grand Maître des Templiers.

On devine combien de consciences furent troublées quand malgré la haute protection dont Richelieu couvrait les instruments de sa vengeance particulière, ces condamnations furent exécutées à la lettre.

Le père Lactance mourut le premier, le 18 *septembre* 1634 et Urbain Grandier avait été torturé et brûlé le vendredi 8 *août* de la même année.

On objectera peut-être qu'il y eut là la prédiction faite après coup ou simple coïncidence.

C'est impossible à admettre.

Si la mort imprévue du père Lactance avait précédé la prophétie, il resterait à expliquer par quel singulier hasard les incidents qui ont accompagné cette mort sont de telle nature que les juges sont précisément morts en présentant des symptômes extraordinaires qui permettait encore d'annoncer le dénouement à jour fixe. Avec les connaissances en toxicologie que nous possédons, rien ne serait plus facile maintenant encore que de faire pareille prédiction et de la réaliser.

Tout s'est passé en effet très simplement, et l'intervention de la divinité n'a pas été nécessaire pour que les événements aient donné raison aux partisans d'Urbain Grandier et à ses amis.

Dans les écrits de cette époque, on trouve une relation des derniers moments du P. Lactance qui est une véritable observation médicale; quoique abrégée, elle est aussi complète que celles qu'on pourrait recueillir dans un hôpital.

C'est un récit écrit par un témoin oculaire et intitulé :

La relation de ce qui s'est passé aux exorcismes de Loudun en présence de Monsieur[1].

Nous en extrayons ces lignes :

« Peu de personnes, dit cet écrivain, ont entrepris

1. Monsieur était ce Gaston d'Orléans dont nous parlerons en étudiant le dossier médical de son frère Louis XIII.

de donner la chasse aux Démons, sans en avoir été inquiétés à leur tour.

« Témoin le Père Lactance Gabriel, de bonne mémoire, qui, après avoir chassé trois Démons de la Mère Prieure de Loudun, Jeanne de Belfiel, a senti de grandes infestations de ces malins esprits...

« *Atteint de véritable folie, perdant tantôt la vue, tantôt la mémoire, tantôt la connaissance, il souffrait des maux de cœur, des infestations de l'esprit, et diverses autres infirmités, et incommodités.* »

Ces symptômes apparurent immédiatement après la mort d'Urbain Grandier, avec des alternatives d'aggravation et de calme se succédant à de courts intervalles; tout s'est terminé brusquement par la mort arrivée à la date indiquée.

Le dossier médical du Père Tranquille a été établi par un capucin son confrère qui a raconté en témoin oculaire ce qu'il a vu, c'est-à-dire les douleurs et les convulsions endurées par cet exorciseur.

« Il ne faisait que répéter :

« — Ah ! que je pâtis ! » ou bien se traînait par terre criant, jurant, riant, tirant la langue en endurant mille maux.

« *Il perdait la mémoire en montant en chaire, poussait souvent des cris de douleur...*

« Il finit par mourir en accusant les Magiciens de sa mort et dans des circonstances obscures, mais si visiblement anormales qu'on fit l'autopsie de son corps. »

Cette autopsie ne pouvait donner, et ne donna aucun résultat. Les connaissances des médecins légistes de cette époque étaient trop insuffisantes. Mais, du seul fait que l'autopsie fut réclamée, on en peut conclure sûrement qu'il y avait au moins soupçon sinon commencement de preuve d'empoisonnement.

En l'absence de lésions caractérisant l'emploi d'un toxique, on déclara les doutes sans fondements, et officiellement la mort fut attribuée à une intervention diabolique.

Faut-il dire que semblable conclusion serait regardée comme insuffisante à notre époque ?

Il y avait donc une autre cause à cette mort, ou mieux à ces morts, car la fin du Père Tranquille et celle du Père Lactance sont trop semblables pour ne pas être étudiées ensemble.

* * *

Si, à la même époque, un esprit un peu curieux, avait eu l'idée de lire les ouvrages classiques, et même seulement le livre que venait de publier Ambroise Paré, il aurait été amené à faire des comparaisons et des réflexions bien suggestives pour employer un mot à la mode.

Bien certainement il aurait vite partagé la conviction de ceux qui, en se faisant l'écho des rumeurs qui circulaient, rendirent l'autopsie nécessaire.

Si nous rapprochons en effet les symptômes brièvement notés par les contemporains d'un passage d'Am-

broise Paré pris au chapitre XXI, *Des venins* p. 503 et 504 sous le titre : *De la vénénosité de certaines plantes.* — XLIII.

Il faut absolument fermer les yeux volontairement pour ne pas voir la lumière qui jaillit.

Voici ce texte :

« L'*Apium risus* (c'est l'avium risus de l'interrogatoire de Guibourg que l'on peut trouver dans les pièces réunies à la fin de ce volume), autrement appelé *Sardoine*, espèce de Ranunculus, rend les hommes insensés, induisant une convulsion et distension des nerfs, telle que les lèvres se retirent, en sorte qu'il semble que le malade rit, dont est venu ce proverbe : *Ris sardonicus*, pour un rire malheureux et mortel (Rire sardonique). »

Même auteur, même chapitre, un peu plus loin :

« La racine du *Solanum manicum*, prise en breuvage avec vin au poids d'une drachme ; il cause des visions assez plaisantes.

« Mais si on redouble le poids, et qu'on en prenne trois drachmes, il rend la personne insensée.

« Et qui prendrait quatre, elle ferait mourir comme escrit Dioscoride. »

Du même chapitre on tire encore :

« La Jusquiame induit une aliénation d'esprit telle, que, si on était yvre, un tournoiement de corps tel, que les malades se distordent les membres avec tremblement.

« Surtout ce symptôme en ce venin, est insigne ; c'est que les malades sortent tellement hors du sens, que l'imagination en eux est trouble.

« Ils pensent qu'on les fouette partout le corps ; bégayant de voix et bramant comme ânes qui hennissent ainsi que les chevaux, comme dit Avicenne. »

A cette description du *temps* manque un seul symptôme pour être aussi complète que celles que l'on trouverait dans tous les auteurs modernes.

Ambroise Paré a oublié que le signe le plus constant de l'empoisonnement par le *Solanum*, ce sont des troubles du côté de la vue. La vision des objets rapprochés, la lecture, par conséquent, est impossible.

Supposons un instant, et c'est une supposition plus près de la réalité que de la vraisemblance, supposons que désireux de venger la mort d'Urbain Grandier, un parent, un ami, un fanatique, approchant le père Lactance et le Père Tranquille, ait voulu leur administrer soit séparément, soit mélangées, les plantes aussi communes et aussi connues que celles que cite Ambroise Paré, plantes que nous nommons aujourd'hui : Belladone, Jusquiame, Aconit, Anémone, rien ne lui aurait été plus facile, et nous avons vu comment, quand nous avons étudié les commodités que présentait la cuisine de ce temps.

Comme le résultat dépend absolument des doses, variant depuis un simple malaise jusqu'à la mort, on pouvait annoncer à date fixe, une terminaison qui était à volonté la guérison ou le trépas.

L'évolution de la maladie même pouvant avoir une durée déterminée, les symptômes auraient été identiques à ceux qui ont été relatés. Le malheureux qui aurait absorbé ces substances aurait eu des douleurs

intestinales. (Il souffrait de maux de cœur. Il poussait des cris de douleurs... il endurait mille maux. — Ah ! que je pâtis !)

Il aurait eu des hallucinations. (Apparition de démons. — Atteinte de véritable folie.)

Il aurait eu des tremblements, des convulsions, des troubles de la vue, des pertes de mémoire, enfin tous les symptômes, sans exception aucune, qui ont frappé l'imagination des témoins de la mort des PP. Lactance et Tranquille.

Empoisonnements à date fixe et morts à échéance étaient donc identiques, facilement réalisables, et l'un explique l'autre même avec les documents incomplets qui nous sont parvenus.

Avec les détails d'une autopsie notre conviction ne saurait être plus complète.

*
* *

En présence de ces faits dramatiques, Richelieu qui, nous le répétons, était tenu au courant de tous ces événements, dut forcément croire au sortilège.

Son erreur s'explique à la fois par son ignorance en toxicologie et, il faut le redire, par les croyances religieuses de son époque, croyances qui admettaient comme très fréquentes, les interventions directes de la Divinité et de Satan dans les choses de ce monde.

De nos jours le simple doute n'est plus permis et le plus humble praticien du village le plus reculé n'hésiterait pas en semblables occurrences, et refuserait un

certificat de décès en donnant les motifs de son refus.

Le lendemain, le journal du chef-lieu publierait en manchette une information sensationnelle annonçant : Une cause célèbre.

Les amis de Grandier, ceux qui jouèrent, avec tant de succès, le rôle de vengeurs et de ministres de la Providence furent très probablement, à la fois et les auteurs de la prédiction attribuée au prêtre sur le bûcher, et les instruments actifs de la vengeance divine.

J'ai même quelque idée que l'on aurait obtenu bien des détails intéressants sur ce sujet, si on avait pu tirer au clair une histoire qui se trouve dans les œuvres de Guy Patin, le médecin gazetier contemporain de Louis XIII. Dans une lettre que l'on trouve dans l'édition de la Haye, page 130, Guy Patin raconte en effet, qu'une rixe eut lieu un soir dans une rue obscure de Paris.

Le lendemain, on trouva sur le lieu du combat un blessé respirant encore mais qui mourut quelques heures après. « Il fut reconnu, dit Guy Patin, pour le « fils d'un Maître des Requêtes, nommé Laubardemont « et un petit-neveu de la religieuse, dont le témoignage « avait entraîné la mort d'Urbain Grandier. Son père « avait été très mêlé au procès retentissant du curé de « Loudun, dont le sang crie vengeance »... Cette seule phrase indique déjà l'ardeur et l'émotion des amis du condamné de cette affaire.

Ce que ce drame met encore mieux en évidence,

c'est la nature des moyens employés pour faire croire à l'intervention directe du doigt d'un Dieu vengeur.

Où le poison se dissimule, on peut penser à une puissance surnaturelle ou mystérieuse, mais quand apparaît le poignard ou l'épée, il faut une mentalité spéciale pour croire à la puissance des formules magiques qui, par miracle spécialement autorisé, ont fait une besogne identique à celle de vulgaires assassins.

La conclusion à tirer s'impose et peut se résumer en quelques lignes :

A peu près assurés de l'impunité, les empoisonneurs pouvaient, à coup sûr, annoncer la date de la mort de la victime qu'ils avaient choisie.

L'événement leur donnait toujours raison.

Ils ne prenaient qu'une seule précaution : celle qui consistait à entretenir soigneusement dans le peuple des croyances superstitieuses qui les mettaient eux-mêmes à l'abri des soupçons et par suite des recherches.

S'ils inspiraient de la terreur à tous, s'ils en étaient arrivés à faire croire à Richelieu lui-même qu'ils étaient possesseurs de terribles formules magiques, le Cardinal ne fut pas toujours leur dupe.

Sans crainte de leur envoûtement, ou de leur assignation devant le tribunal de Dieu, il se mit à l'abri de leur « nuisance » en jetant à la Bastille ou en exil ceux dont il avait quelque raison de se méfier, et en se montrant impitoyable quand il soupçonnait quelques pratiques criminelles.

L'histoire, en enregistrant comme naturelles les morts des PP. Lactance et Tranquille, fait preuve d'une crédulité qui nous permet de n'accepter son jugement sur les événements analogues, que sous bénéfice d'inventaire, et l'historien désireux de connaître la vérité, doit se défier d'autant plus, que ce ne sont pas les seuls crimes que l'on devine avoir été méconnus des contemporains.

Toujours à la suite de l'affaire de Loudun, un autre acteur important dans le drame disparut encore dans des circonstances qui auraient dû éveiller l'attention des plus obstinés.

Le chirurgien Manoury, qui avait montré un acharnement spécial contre Urbain Grandier, mourut lui aussi dans des conditions qui ne sont mystérieuses que pour ceux qui ne connaissent pas l'action de la belladone.

Il avait des accès de délire et des hallucinations intermittentes qui terrifiaient son entourage.

Il croyait voir et entendre sa victime et mourut en criant :

« — Voilà Grandier !

« Grandier, que me veux-tu ? »

Des symptômes si singuliers, si semblables à ceux qui avaient accompagné la mort des PP. Tranquille et Lactance, si conformes à la description d'Ambroise Paré, n'empêchèrent pas les auteurs où nous avons trouvé ces détails de donner cette fin comme une fin naturelle !

Ce sont des jugements à réformer.

SIXIÈME PARTIE

RICHELIEU

CHAPITRE XV

Dossier médical de Richelieu.

Le Journal du docteur Cabanès, *La Chronique médicale*, a fait appel, à diverses reprises, à tous les chercheurs, pour obtenir quelques renseignements sur la mort de Richelieu. Bien que la récolte faite par l'intermédiaire de ce journal, semble avoir été assez maigre, la santé, le tempérament, les malaises de Richelieu, et enfin sa mort, sont, il semble, bien faciles à déterminer avec les documents épars, que nous avons sous la main, et qui se résument ainsi :

Richelieu eut toute sa vie à souffrir d'hémorroïdes compliquées d'inflammation, de rétention d'urine et de douleurs intolérables, l'empêchant souvent de voyager autrement qu'en litière et en bateau, lui donnant cet aspect particulier d'anémique que possèdent tous ceux qui perdent souvent du sang.

Malgré cette infirmité, malgré de fréquents troubles du côté des voies digestives, Richelieu est mort de sa mort naturelle, une pleuro-pneumonie, et c'est à tort qu'on accusa ses ennemis d'avoir abrégé ses jours.

Tout le dossier médical de Richelieu, jusqu'à sa mort exclusivement, est contenu dans une série de dépêches extraites de la correspondance du roi Louis XIII, toujours fort inquiet de la santé de son ministre.

Cette santé laissait tant à désirer que, dès le début de sa carrière, le futur cardinal craignait de ne pouvoir remplir les devoirs de sa charge et offrit à plusieurs reprises sa démission.

Ce n'était pas là manœuvre de diplomate voulant se faire désirer, Richelieu était sincère, nous en avons les preuves.

Dans le *Fonds de Chantilly*, nous avons trouvé cinquante lettres, au moins, où il est fait allusion aux indispositions du Ministre, et pour faire son *curriculum vitæ*, nous n'aurions qu'à les citer :

En voici un certain nombre :

Blois, 6 juin 1626.

« Mon cousin, j'ai vu toutes les raisons qui vous « font désirer votre repos, que je désire avec votre « santé plus que vous ; pourvu que vous le trouviez dans « le soin et la conduite principale de mes affaires...

« Je vois bien que vous méprisez tout pour mon « service, Monsieur[1] et beaucoup de Grands vous en « veulent à cette occasion, mais assurez-vous que je « vous protégerai contre qui que ce soit.

« Louis. »

1. Gaston d'Orléans frère de Louis XIII.

En novembre 1632, on crut Richelieu à toute extrémité.

Le roi se faisait renseigner à chaque instant sur sa santé et écrivait des billets comme celui-ci :

Beaugency, 17 novembre, 8 h. soir.

« Mon cousin, je suis extrêmement en peine de votre « maladie.

« Louis. »

Ce mot laconique qui était suivi, on peut le dire, d'heure en heure, d'autres semblables, était écrit à Richelieu, qui, de passage à Bordeaux, s'était trouvé subitement incommodé.

Au début de ce chapitre, nous faisions allusion à certains documents qui prouvaient que le Cardinal n'exagérait rien.

Cette maladie de Bordeaux en est la preuve.

Nous avons en effet sous les yeux une relation détaillée de cette maladie, relation qui nous a été transmise par les descendants du médecin qui fut appelé à donner des soins au puissant ministre.

« L'éminentissime Cardinal, dit le fils du maître chi-« rurgien juré de la ville de Bordeaux, Jean de Minge-« lousaulx, était tombé dans une suppression d'urine « causée par un abcès qui s'était formé vers l'extré-« mité inférieure des muscles, lequel abcès procédait « d'un dégorgement des hémorroïdes auquel il était « sujet. »

Un sondage fut pratiqué avec succès par les soins

du père du narrateur et en la présence de Ségui, médecin de la reine mère, Cytoys, médecin du Cardinal, et Leroy son chirurgien ordinaire.

Ces malheureuses hémorroïdes torturèrent à maintes reprises le Ministre, et chaque fois, la rechute est constatée par un envoi de billet du Roi, près duquel son conseiller habituel ne se pouvait rendre.

Si cette correspondance prouve la solidité des liens qui unissaient le roi à son sujet, elle prouve aussi que l'anxiété dans laquelle vivait Louis XIII était due à la crainte du poison autant, au moins, qu'à la maladie.

Ecouen, 10 mars 1633.

« Mon cousin, je me réjouis extrêmement de ce que « vous vous portez bien. J'espère que tout va bien, en « dépit de tous vos ennemis.

« Louis. »

Château-Thierry, 6 septembre 1633.

« Mon cousin, Rambures allant vous trouver, je l'ai « chargé de ce mot, pour vous témoigner le déplaisir « que j'ai d'un côté, de votre mal, et de l'autre le con- « tentement d'apprendre qu'il n'y a nul danger, comme « m'assure M. Bouvard[1].

« Louis. »

De Commercy, 2 octobre ; de Chalon, 3 octobre ; de Château-Thierry, 10 et 16 octobre ; de Plessis-les-Bois, 23 octobre, mêmes lettres sur le même sujet.

1. Bouvard était médecin du roi.

Une lettre de Versailles (10 novembre) signale enfin une amélioration bien attendue depuis longtemps.

De Fontainebleau, 1er mai 1634.

Le roi, inquiet, écrit à nouveau :

« Mon cousin, je vous conjure de prendre garde à « vous plus que jamais. »

Le 27 juin, pour éviter à Richelieu un déplacement dont on craignait les conséquences, Louis XIII quitte Saint-Germain-en-Laye et réunit le conseil chez le Cardinal même.

L'année 1635 se passe à peu près convenablement, sauf un peu de fièvre en juin[1]. Cet accident ne fut pas grave, mais il fut suivi d'une rechute en juillet[2].

En août rechute peu grave[3].

Le 15 décembre de cette même année, son frère Gaston d'Orléans était rentré à la Cour, Louis XIII se défie et recommande à plusieurs reprise au Cardinal

1. Mon cousin, j'avoue que le mot fièvre qui est dans votre lettre m'afflige plus que ne me réjouissent les bonnes nouvelles.

13 juin. Louis.

15 *juin*. Mon cousin, j'ai appris que votre mal avait été heureusement fini et que vous vous portiez bien à cette heure.

Louis.

2. Fontainebleau, 7 juillet.

Mon cousin, je suis marri de voir que votre mal ne guérit pas aussi vite que je l'espérais et aussi la faiblesse qui vous en est demeurée, ne pouvant prendre l'air que à la fenêtre.

3. Chantilly, 11 août.

Mon cousin, je suis bien aise d'avoir su votre guérison plus tôt que votre maladie.

de ne jamais prendre un aliment sans en avoir fait l'essai, un rien l'alarme[1].

L'année 1636 fut une des meilleures pour la santé du Cardinal.

En 1637, quelques inquiétudes vite dissipées (avril).

En 1638, 1639, 1640, 1641 nous ne trouvons rien à signaler que les malaises ordinaires dont ont à souffrir les porteurs d'hémorroïdes.

L'année 1642 s'annonçait bien[2].

En mai une vive alerte[3].

Au mois de septembre tout danger est conjuré[4].

Richelieu devait mourir brusquement le 4 décembre de la même année, à la suite d'une courte maladie qui n'avait aucun rapport avec les complications de la

1. Saint-Germain-en-Laye, 15 décembre.

... J'envoye ce gentilhomme pour prendre de vos nouvelles. Je ne vous ai pas trouvé hier en bonne santé...

LOUIS.

2. Au camp devant Perpignan, 26 avril 1642.

Mon cousin, je ne saurais que vous témoigner par ces lignes la joie que j'ai d'apprendre que votre santé va de mieux en mieux.

3. Mai 1642.

Mon cousin, étant extrêmement en peine de votre santé, j'envoye Couvron pour me rapporter de vos nouvelles.

Si vous avez besoin de M. Bouvard ou de M. Chicot ou de quelque autre chirurgien qui soit ici, je vous l'enverrai aussitôt.

LOUIS.

4. Claye, 19 septembre 1642.

Je continuerai de vous témoigner la joie que j'ai de votre meilleure santé...

LOUIS.

partie inférieure du tube digestif qui le torturèrent toute sa vie.

Le rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur la vie médicale du puissant Cardinal implique quelques conclusions fermes et un diagnostic peut être essayé.

De bonne heure le Cardinal fut atteint d'hémorroïdes qui amenèrent des complications graves.

L'abcès qui faillit tuer Richelieu à Bordeaux fut-il une de ces complications naturelles ou bien fut-il dû à une des tentatives si fréquentes à l'époque où l'on empoisonna si souvent à l'aide de lavements ?

Il est impossible de répondre affirmativement, mais il ne faut pas oublier que le Cardinal était très méfiant, qu'il s'entourait de chats pour leur faire essayer tout ce qu'il mangeait, et cela sur les conseils du Roi qui savait son entourage capable de tout tenter, contre son favori.

N'oublions pas non plus, que c'est par la voie anale seule, qu'on pouvait espérer administrer du poison ; nous verrons d'ailleurs que c'est ainsi qu'est mort Louis XIII.

Comme le roi et son ministre avaient les mêmes ennemis, toutes les suppositions sont permises, mais il est probable que Richelieu n'est mort de sa mort naturelle que grâce à la chance qu'il a eue d'échapper à des tentatives criminelles.

Il y a, dans la vie de Richelieu, un fait bien curieux qui montre jusqu'à l'évidence la crainte qu'il avait du poison et la défiance qu'il nourrissait contre ceux qu'il savait savants en toxicologie.

Ses relations avec certain membre du corps médical ont manqué de cordialité.

Il montra plus que de l'antipathie à un médecin qui par la force des circonstances aurait dû être son meilleur ami. C'est du médecin Vauthier dont je veux parler.

*
* *

Vauthier fut nommé Archiâtre de la Reine mère en 1624.

A cette date Marie de Médicis était toute-puissante, et en même temps qu'elle faisait conférer à son médecin préféré, un titre envié, elle faisait entrer son aumônier particulier au conseil du roi et le faisait nommer Cardinal.

Ces deux favoris, également comblés de faveur, étaient ainsi récompensés d'un dévouement et d'une fidélité sans défaillance.

L'évêque-aumônier revenait d'un long exil dans son diocèse à Luçon, d'abord, à Avignon ensuite; c'était Richelieu.

Vauthier et Richelieu se connaissaient donc, puisque tous les deux étaient à la même époque associés à la fortune de la Reine mère, et puisque le retour de Marie de Médicis leur valait à tous les deux la même année la récompense due à de longs et loyaux services.

Ils se sont rencontrés, et ils ont appris à se connaître dans l'intimité de Léonora Galigaï, Marquise d'Ancre, autour de laquelle se réunissaient tous les partisans de la Reine mère. Cette femme, curieuse de médecine,

comme toutes les Italiennes de son temps, et qui devait être brûlée comme sorcière, avait elle-même présenté à la cour le Marquis de Chillon, devenu évêque à vingt-deux ans, député de sa province à vingt-huit, et qui devait être plus tard, grâce à elle, le tout-puissant Cardinal de Richelieu. Ayant les mêmes intérêts, les mêmes protecteurs, l'évêque de Luçon et le médecin Vauthier, se vouèrent bientôt néanmoins une haine que rien ne put désarmer.

N'ayant aucun prétexte pour le supprimer, Richelieu, tint le médecin toujours éloigné de la Cour ou en prison.

Certains détails historiques sont curieux à signaler.

L'année même où Léonora Galigaï sa protectrice était brûlée pour crime de sorcellerie, Richelieu dans la retraite qui lui avait été imposée, par la disgrâce de la favorite de la Reine mère, écrivait le Mandement dont nous avons parlé, et dont nous avons extrait quelques lignes citées dans un des chapitres précédents.

C'est dans ce Mandement qu'il établissait la curieuse distinction entre *Magie* et *Sorcellerie* et loin de profiter de l'occasion pour défendre la mémoire de sa protectrice, sans essayer même une timide justification, sans faire une allusion directe ou indirecte au procès, l'évêque affirmait tranquillement, que puisque les sorciers avaient la nuisance pour but, leur supplice était légitime.

Une pareille conclusion, sous la plume d'un homme mêlé à toutes les intrigues des courtisans, au courant de tous les secrets de l'entourage de la Reine mère éclaire cette époque d'une singulière lumière.

C'est presque une accusation formelle, c'est dans tous les cas, la déposition d'un témoin de moralité, et cette déposition est bien grave pour la mémoire de celle qui fut la confidente et l'amie de Marie de Médicis et pour Marie de Médicis elle-même.

Il n'est pas bien difficile maintenant d'entrevoir pour quelles raisons Richelieu a eu plus peur qu'envie d'admettre Vauthier dans son intimité.

Il craignait, il redoutait même, ce médecin mêlé à toutes les intrigues, et à tous les complots, instrument trop docile pour ne pas être redoutable entre les mains de celle dont on a dit « que la mort fut sa plus fidèle amie et ne la trahit jamais ».

Le Cardinal avait plus que de la répulsion pour ce personnage, et cette répulsion devait avoir des motifs sérieux puisque plus tard quand Vauthier sera en prison, et que la Reine mère lui enverra un émissaire, Louis XIII écrira à Richelieu qui lui demandait des ordres, à ce sujet :

« Forges, 16 juin 1633, 9 heures soir.

« Mon cousin :... Je vous envoie la lettre que j'ai « reçue de la Reine ma mère, et aussi une du père « Suffren. Son gentilhomme m'a fait trois demandes :

« La première, la liberté de Vauthier, sur quoi je lui « ai répondu ce qu'il fallait.

« Voyant qu'il ne pouvait obtenir cela de moi, il « m'a dit qu'il avait apporté la consultation de la « maladie et que la Reine ma mère me priait que Mon- « sieur Breier en pût consulter avec Vauthier. J'ai

« cru ne lui pouvoir refuser, mais il *faut donner ordre*
« *que ce soit en présence de quelqu'un qui entende le*
« *latin afin qu'ils ne parlent que de la maladie ; à quoi*
« *vous donnerez ordre en écrivant au Tremblay*[1].

« Louis. »

Une pareille lettre se passe de commentaires !

Richelieu souffrit longtemps avant de mourir d'une affection des voies digestives.

Les études de Vauthier, tout le monde le savait à la Cour, l'avaient entraîné à des recherches sur l'action de certaines substances sur le tube intestinal.

Il s'était fait une notoriété considérable, par ses travaux sur l'émétique et le quinquina.

C'était à son époque un spécialiste pour les maladies de l'estomac et par suite Richelieu aurait dû être son son premier client, car le Cardinal eut de bonne heure des raisons pour lui demander des conseils.

Or, ni pour lui-même, ni pour Louis XIII, dont l'estomac et le tube digestif était également en mauvais état, le Cardinal ne fit appel à la science de Vauthier.

Bien plus :

Le Cardinal semble avoir estimé qu'il y avait pour un dyspeptique comme lui, et comme le Roi, plus de sécurité à mettre Vauthier sous les verrous qu'à lui confier le soin de leurs santés et la direction de leur traitement.

Sous un prétexte quelconque on fit emprisonner

1. Tremblay était gouverneur de la Bastille.

Vauthier à Senlis d'abord, et plus tard malgré tous les obstacles et les ordres donnés, Vauthier, en prison, ayant réussi à continuer à entretenir des relations avec la Reine mère, et la faisant profiter à distance de sa science, de son expérience, et de ses conseils, Richelieu délivra une lettre de cachet et Vauthier fut jeté à la Bastille.

Le Cardinal n'ayant pas daigné dire le motif de cet emprisonnement, nous l'ignorons, mais il ne semble pas que la victime ne l'ait au moins soupçonné, car ni lui ni ses puissants amis n'ont protesté, même pour la forme.

Était-ce raison d'État ?

Était-ce punitions de tentatives criminelles non prouvées mais soupçonnées ?

Était-ce défiance justifiée par d'anciennes confidences ou même d'anciennes complicités ?

Cela pourrait bien être tout cela ensemble.

Si toutes les suppositions sont possibles, peut-être ne faut-il cependant voir là, rien qu'une précaution rendue nécessaire par la crainte d'une mort à date fixe comme celle d'Urbain Grandier ou la légitime terreur qu'inspiraient les distillateurs trop savants dans leur art ?

Seule la mort de Richelieu put faire ouvrir les portes de la Bastille pour Vauthier, mais Louis XIII, renseigné sur la nature des services rendus à la Reine mère par le chef de sa maison médicale, lui intima l'ordre de ne jamais mettre les pieds à la Cour.

Elle restera donc toujours mystérieuse la cause de

la haine farouche que s'étaient vouée deux courtisans ayant au début de leur carrière la même protectrice, deux courtisans anciens amis, dont l'un souffrait d'une maladie d'estomac et dont l'autre passait pour posséder les meilleures recettes pour les affections de cet organe.

CHAPITRE XV

La dernière maladie de Richelieu.

La mort de Richelieu fut, nous l'avons dit, une pleuro-pneumonie, et l'enquête faite avec des documents très authentiques permet du moins pour le Cardinal d'écarter absolument l'hypothèse d'un empoisonnement.

La figure hâve, pâle, et amaigrie de Richelieu s'explique par les pertes de sang continuelles, dues à la même cause qui l'empêchait d'aller à pied, à cheval ou en carrosse et lui faisait préférer la voie d'eau quand cela était possible.

Le témoignage du médecin qui lui fit à Bordeaux l'opération dont nous avons parlé plus haut, est d'une précision indiscutable, mais c'est une maladie aiguë intercurrente et non une complication des hémorroïdes qui détermina la mort du Cardinal-Ministre.

L'origine des bruits les plus divers, qui furent répandus dans le peuple à l'occasion de cet événement imprévu, est facile à découvrir.

On le prétendit d'abord empoisonné avec une pilule.

Cette calomnie est née d'une bonne petite médisance

dont les médecins de cette époque étaient déjà coutumiers entre confrères.

Ceux qui ambitionnaient la place de médecin du puissant Ministre n'étaient pas fâchés d'avoir l'occasion de critiquer les praticiens plus heureux honorés de la confiance du Cardinal.

Le poste de Médecin du premier Ministre était occupé par Citois ou Citoys, mais depuis mars 1642, époque à laquelle le Cardinal-Duc s'était alité par suite d'une indisposition dont nous avons parlé, son médecin ordinaire n'avait pas pu lui continuer ses soins étant lui-même malade et atteint d'une fièvre continue.

Citoys n'a pas laissé des traces bien profondes dans l'histoire, mais Richelieu y était fort attaché, et c'est pour cette raison qu'espérant qu'il se rétablirait bientôt, le cardinal ne l'avait pas remplacé et avait même refusé les soins des Médecins du Roi [1].

Ce fut un nommé Le Févre, né à Troyes, où il paraît avoir fait ses études, qui tint l'emploi de Citoys, en cette circonstance, et continua ses soins au Cardinal jusqu'à son dernier jour.

Le Févre aimait à donner ses médicaments sous forme pilulaire et pour cette raison Guy Patin, ennemi de toutes les innovations, annonçait ainsi sa mort d'une façon dédaigneuse en 1655 :

« Le quinze de ce mois (avril 1655), mourut à Troyes, « Le Févre soi-disant médecin, bailleur de petits

1. Mai 1642.

Si vous avez besoin de M. Bouvard ou de M. Chicot ou de quelque autre chirurgien qui soit ici, je vous l'enverrai aussitôt.

« grains, lequel en donna au Cardinal de Richelieu... »

C'est là aussi l'origine d'une légende que de méchants vers ont popularisés.

La pilule étant comme la terre, ronde,
La figure excita ses appétits altiers,
Et n'ayant pu manger la terre par quartiers,
Il crut, en ce moment, avaler tout le monde.

D'autres rimeurs plus méchants ont souillé la mémoire du grand homme de calomnies qui n'ont évité le sort réservé aux infamies éditées par de mauvaises langues anonymes que grâce à leur forme soi-disant littéraire.

En cette occasion, comme en beaucoup d'autres, soit dit en passant, la poésie et les poètes sont coupables de méfaits et de propos qui en prose feraient congédier un simple concierge s'il se permettait de les colporter.

Voici cette littérature documentaire, qui a la prétention de donner le nom de la maladie du Cardinal.

Ci-gît avec tous ses trésors
Richelieu cette bonne peste.
Passant tu n'as ici, que la moitié de son corps,
Sa nièce et la V... en ont usé le reste.

(*La Goudasky*. Chronique médicale.)

Le Cardinal-Duc, comme on disait à cette époque, montra certainement beaucoup d'affection à Marie Vignerot, sa nièce, devenue depuis duchesse d'Aiguillon, mais il y avait à ce moment deux autres dames de la

Cour que la calomnie ou la médisance donnait comme amies intimes de Richelieu.

En voulant trop prouver, les mauvaises langues de l'époque, n'ont rien prouvé du tout, ou du moins n'ont pas prouvé l'existence d'un cas de syphilis archi-épiscopale en l'an 1642.

Un recueil d'épigrammes de 1664 dit que Richelieu mourut d'une horrible gangrène qu'il avait à l'anus, étant au bassin le 4 décembre 1642, à 57 ans trois mois.

Il s'était fait apporter, dit l'auteur, les reliques de saint Fiacre. Mais le saint refusa le miracle demandé par son intercession.

Saint Fiacre avait en effet la réputation de guérir *le fic*. Comme le *fic* était le nom que l'on donnait aux excroissances du fondement, et comme Richelieu eut certainement des hémorroïdes externes, il n'y a rien d'étonnant que suivant les traditions consignées dans l'*Hexameron rustique*, le Cardinal ait demandé sa guérison à saint Fiacre.

Mais le fic n'étant pas une maladie mortelle, l'auteur de l'épigramme a attribué la mort à une maladie ancienne quand elle avait pour cause une maladie aiguë survenue brusquement.

Sur les derniers moments du Cardinal, quoique les contemporains soient peu prodigues de détails, nous possédons des renseignements assez précis.

Dans une histoire de Louis XIII en quatre volumes, De Tury raconte que six jours avant sa mort, le Cardinal avait eu un point de côté violent, un frisson

intense, puis une dyspnée considérable et de la fièvre.

L'inutilité de la médication instituée par les médecins ordinaires poussa Richelieu entre les mains des empiriques. Dans la correspondance de Guy Patin, tome II, page 307, nous trouvons cette narration :

« Rien n'est arrivé que la mort de Monsieur le Car-
« dinal de Richelieu, le jeudi à midi, quatre de décem-
« bre. »

Il continue en donnant des détails sur l'autopsie, détails qui correspondent exactement aux symptômes donnés dans l'histoire De Tury.

« In dissecto cadavere, deprehensus est abcessus
« insignis in parte infima a quo mirum in modum, pre-
« mebatur diaphragma. »

Il s'agissait sans doute d'un vaste épanchement purulent qui expliquait le peu d'amplitude de la respiration.

« Il n'a été que six jours malade, continue Guy
« Patin, et pendant ce temps, il a eu beaucoup de fai-
« blesses. »

« Argumentum puris intus latentis certissimum,
« præsertim in corpore extenuatissimo et emaciatis-
« simo. »

Cette maigreur était la conséquence de l'état des voies digestives et des pertes de sang causées par les hémorroïdes.

« Tout le sang qu'on lui a tiré était pourri, sans
« aucune fibre, avec une sérosité laiteuse.

« Ejus modi, serum (galactôdès) sanguis superna-
« tans est in febribus certissima malignitatis.

« Le quatrième jour de la maladie : « desperantibus « medicis », on lui amena une femme qui lui fit avaler « de la fiente de cheval dans du vin blanc. »

Cette version n'est pas celle de tous les contemporains, et parmi les historiens, d'aucuns prétendent, que ce ne sont pas les médecins qui avaient perdu tout espoir, mais que c'est Richelieu qui n'ayant pas confiance en eux, s'était mis depuis longtemps entre les mains des empiriques et « bailleurs de pilules ».

Quoi qu'il en soit, trois heures après l'administration du singulier remède au vin blanc, une pilule d'opium, rendit au malade un peu de force mais, dit Guy Patin :

« Hæc omnia frustra, contra vim mortis, non est « medicamentum in hortis[1]. »

Une pleuro-pneumonie avec épanchement purulent, terminait la carrière du célèbre Cardinal-Duc premier Ministre et ses ennemis reprenaient immédiatement courage.

Le même mois on obtint la mise en liberté de Vauthier qui sortit de la Bastille.

Peu de temps après, l'état de Louis XIII s'aggravait brusquement en s'accompagnant de symptômes que nous allons étudier.

Enfin quelques semaines après la mort de son fidèle

1. Tout fut vain, dans nos jardins ne pousse pas la plante qui met à l'abri de la mort.

ministre, le roi de France mourait empoisonné en février 1643.

Tels sont les faits assez instructifs par eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les commenter, qui constituent l'histoire vraie dépouillée de légendes mensongères, en ce qui concerne les derniers moments de Richelieu.

SEPTIÈME PARTIE

MARIE DE MÉDICIS

CHAPITRE XVII

Marie de Médicis. Sa famille. Sa mentalité.

Si la mort de Richelieu fut une mort naturelle transformée sans raison en une mort tragique, par empoisonnement, la mort de la mère de Louis XIII fut également une mort sur laquelle la légende s'est exercée mais en sens inverse.

Nous allons voir ce que fut en réalité la fin de cette femme qui a laissé un nom si discuté dans l'histoire. Mais avant d'entrer dans les détails de sa dernière maladie et d'étudier son dossier médical, cette figure mérite de nous retenir un instant afin que la connaissant mieux, on puisse mieux juger de ce dont elle fut capable.

L'Italienne, femme et mère de rois, qui épousa Henri IV et eut Louis XIII pour fils, n'eut jamais les sympathies du pays sur lequel elle régnait.

Le peuple l'accusa de la façon la plus formelle d'avoir contribué à la mort de son mari et essayé d'empoisonner son fils aîné pour mettre sur le trône son fils cadet qu'elle préférait.

Comme Ravaillac n'a jamais rien avoué, on ne saurait dire avec certitude, s'il doit être rangé au nombre des fous impulsifs solitaires, ou s'il appartint à la catégorie de ces individus que l'on trouve toujours sous la main, quand on flatte leur manie, délirants prêts à toutes les besognes quand on excite leurs instincts de sectaires.

Malignité ou clairvoyance instinctive, le peuple remarquait que le fils présentait des alternatives de bonne santé ou de maladie suivant qu'il vivait d'accord ou brouillé avec sa mère.

Les accusations les plus monstrueuses, contre cette femme impopulaire et détestée, trouvaient partout et toujours créance. Son fils ne réservait son estime, son amitié et surtout sa confiance qu'aux personnes qui ne vivaient pas dans l'intimité de sa mère [1].

Marie de Médicis fut accusée d'avoir été la plus grande empoisonneuse de son siècle, et cette curieuse et énigmatique figure disparut dans des circonstances si obscures et si mystérieuses, que l'on peut aussi bien croire à un empoisonnement qu'à une mort naturelle, à un crime qu'à un suicide. La seule chose qu'il ne soit pas permis de discuter, c'est la fausseté de la ver-

1. Voir l'histoire de Vauthier et les dépêches déjà citées à ce sujet.

Dans son « *Louis XIII* » le comte de Beauchamp dit à propos du choix d'une gouvernante pour le dauphin :

« Mme de Lansac était l'ancienne dame d'honneur de la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Comme elle n'avait jamais été auprès des Reines que Louis XIII appelait les Reines *étrangères*, c'est-à-dire Marie de Médicis et Anne d'Autriche, elle inspirait grande confiance à Louis XIII. »

sion officielle qui fait mourir la Reine mère de misère.

Les soupçons qui ont atteint Marie de Médicis n'auraient probablement jamais pris naissance si elle avait montré un amour de la famille et une délicatesse de scrupules simplement ordinaires.

Malheureusement pour sa réputation, ni son éducation, ni les exemples qu'elle avait eus sous les yeux, dans sa jeunesse, ni sa propre conduite, et ce que l'on connaît de son caractère, rien, absolument rien, n'autorise à repousser d'emblée et sans examen les pires calomnies.

Au contraire.

De fâcheuses coïncidences, pour ne pas employer de mots sévères, des faits aussi nombreux qu'avérés, obligent les écrivains impartiaux à avouer qu'elle sut profiter des leçons reçues à une école où les scrupules comptaient pour peu de chose, quand les intérêts étaient en jeu.

Cette Reine de France appartenait à une famille qui comptait parmi ses membres les pires bandits de cette époque, si riche et si fertile en criminels de toutes les espèces.

Les plus dures épithètes, seraient sûrement accolées au nom de tous les Médicis, si par goût ou par habileté, ils n'avaient pas cajolé, flatté, enrichi, protégé, acheté ou terrorisé suivant les cas, corrompu, pour tout dire en un mot, le témoignage de ceux qui se sont donné la mission d'écrire l'histoire pour les générations futures.

Ils ont, moyennant finance, fait chanter leur gloire dans tous les tons.

Les marbres qu'ils ont fait sculpter, les monuments qu'ils ont érigés, les tableaux qu'ils ont fait peindre, disent leur amour pour les arts et leur munificence pour les artistes, ou simplement leur vanité et leur orgueil de parvenus, et leur extrême habileté dans l'art de tromper la postérité en faisant témoigner en leur faveur les œuvres qui ont survécu au temps.

Ils ont admirablement soigné leur publicité posthume, mais quelle lignée de malfaiteurs à la fois sinistres et illustres !

Quelle histoire que leur histoire de famille !

Sans remonter bien loin :

Le père de Marie de Médicis fut, comme ses ancêtres, un protecteur éclairé des arts !

C'est entendu.

Mais combien sa fin fut singulièrement peu édifiante !

Marié en 1587 en deuxièmes noces, à Bianca Capello, — Marie de Médicis avait alors sept ans — il était brouillé avec son frère le cardinal, depuis 1578.

A l'occasion de son mariage, il eut la malheureuse idée de se réconcilier avec ce prince de l'Église, et qui plus est, il commit l'imprudence d'accepter à dîner chez lui pour célébrer leur réconciliation.

Deux jours après ce dîner, il mourait en même temps que sa femme.

— On voit que les formules culinaires et les recettes

à l'époque des Médicis méritaient bien un chapitre à part dans ce volume ! — Différentes versions circulèrent à l'occasion de cet accident. Les uns crurent et dirent que le Cardinal avait tout simplement empoisonné son frère et sa belle-sœur.

La mort subite étant impossible à nier, les amis du Cardinal, au contraire, affirmèrent que Bianca et son époux François de Médicis, avaient absorbé par mégarde le poison qu'ils destinaient à leur frère le Cardinal Ferdinand.

La question n'a plus d'importance aujourd'hui, la prescription étant acquise, mais la conclusion qui s'impose c'est que le père ou l'oncle de la reine de France étaient des empoisonneurs authentiques.

Détail à remarquer, ils sont si peu l'un ou l'autre au-dessus de tout soupçon, que l'histoire hésite encore entre les deux ! et il y a des historiens qui font semblant de croire qu'un Médicis est calomnié quand on le désigne comme capable de faire disparaître ses plus proches parents.

Le grand-père de la femme d'Henri IV, fut le célèbre Lorenzino (1514-1548). Son histoire se résume en deux mots : il fut le plus vil des procureurs et le plus lâche des assassins. Il promet à son cousin Alexandre, de lui livrer sa tante Catharina Ginori.

Il l'attire sous ce prétexte chez lui, le poignarde dans son lit et l'achève, dans une lutte horrible, avec un couteau de poche.

Cet Alexandre, oncle de Marie de Médicis, était le

fils du pape Clément VII, et avant de tomber sous le couteau de son cousin, il avait empoisonné sa mère et son oncle le cardinal Hippolyte.

Lorenzino fut assassiné à son tour par ordre de son grand oncle Come Ier, qui pour se débarrasser de ses deux fils Jean et Garcia, ainsi que de sa femme Eléonore de Tolède avait demandé une recette infaillible aux alchimistes de son temps.

Est-ce dépasser les limites de la vraisemblance que de croire capable de vouloir se débarrasser à tout prix d'un mari et d'un fils qu'elle n'aimait pas, la fille, la nièce, la petite-fille et la cousine des bandits dont je viens de dire quelques-uns des crimes ?

Sismondi décrit Marie de Médicis comme acariâtre, obstinée, superstitieuse, fanatique.

Elle avait un mari infidèle, qu'elle accusait d'être un hérétique relaps et ses principes religieux excusaient d'avance tout ce qu'elle pouvait faire contre lui.

Elle avait en horreur tout ce qui était Français, ou se montrait attaché à son fils, témoin cette lettre de Louis XIII qui écrivait de Chalon, 16 septembre 1635 :

« ..... Grenelle qui est mon page, a reçu une lettre « de son frère qui est revenu de Flandre, auquel ma « mère avait fait retirer ses livrées parce qu'il parlait « trop à l'avantage des Français ..... Meigneux « sa tante, demande un passe-port pour elle, pour se « retirer chez ses sœurs à cause des mauvais traite- « ments qu'elle reçoit de Chanteloup[1] l'accusant d'avoir

1. Chanteloup était l'aumônier de Marie de Médicis.

« été votre espionne[1] et la mienne et lui faisant ensuite « tout le mal qu'il peut.

« LOUIS. »

Les amis de cette femme, d'aucuns disent ses amants, étaient sans scrupules, d'une avidité et d'une ambition que les pouvoirs absolus d'une régente seuls pouvaient satisfaire en leur permettant de piller les trésors que gardait si jalousement le ministre Sully.

* * *

Ravaillac a surgi juste au moment où Henri IV devenu inutile pouvait être gênant.

Henri IV était inutile, puisque les Jésuites étaient rentrés (1603)[2] et aussi parce que Marie de Médicis singulièrement prévoyante s'était fait officiellement sacrer reine à Saint-Denis, et non moins officiellement s'était fait nommer régente en cas de minorité de son fils.

Cette précaution était bien opportune quelques semaines avant l'assassinat !

S'il n'y eut pas complicité dans le crime, comme on l'a cru, il y eut du moins douleur fort atténuée, au moment de l'attentat, car au chagrin de la mort d'un mari ne vinrent pas s'ajouter les embarras d'une situation embrouillée et imprévue.

Heureux résultat d'une prévoyance rare et de précautions prises pour ne rien laisser au hasard.

1. La lettre était adressée à Richelieu.
2. Cf. Voir Duruy, t. II, p. 111.

Cette petite incursion sur un terrain purement historique était nécessaire, on en conviendra, pour justifier ceux qui en étudiant cette période de l'histoire de France, sont tentés de croire à des crimes politiques quand ils se trouvent en face de la brusque disparition trop opportune de personnages importants.

Voir ou soupçonner partout des assassinats ou des empoisonnements « c'est une véritable obsession morbide » disent les historiens qui se sont improvisés défenseurs de Marie de Médicis et qui veulent que l'histoire de France s'apprenne et se transmette comme ils ont appris leur catéchisme et comme on se transmet les dogmes — sans discussion.

Dédaigner les antécédents des personnages en cause, négliger l'étude des faits contradictoires, passer sous silence les preuves morales, pour conclure en tout, partout, et toujours à des morts naturelles, c'est de l'optimisme de parti pris, ce n'est plus de la critique impartiale.

C'est écrire l'histoire de France, sans plus de souci de l'exactitude que n'en avait Alexandre Dumas, c'est faire du roman historique avec de l'hypocrisie en plus.

CHAPITRE XVIII

Les médecins de l'entourage de la Reine mère.

Nous avons vu ce qu'était la famille de la Reine mère et les enseignements qu'elle avait pu y recevoir.

Examinons maintenant son entourage.

On ne trouve rien d'écrit sur l'intimité de Marie de Médicis d'une façon spéciale, mais il est facile de suppléer à l'absence de l'intéressant volume qui aurait pu être fait sur ce sujet. Il suffit pour cela de réunir les documents épars que l'on trouve un peu partout. En faisant ce travail de recherches on entrevoit dès le début, on devine, quelque chose de louche et de suspect, malgré l'absence de preuves apportant l'évidence.

Louis XIII, se sent si peu en sécurité et si mal à son aise dans ce milieu, qu'il éprouve à chaque instant le besoin de mettre ses amis en garde et de tenir leur méfiance en éveil.

« Je vous recommande, écrit-il de Senlis, le 5 mars 1635, je vous recommande, d'avoir soin de votre personne, sur toutes choses, et que des gens inconnus n'approchent point de vous.

« Louis. »

Une autre fois de Saint-Germain, 9 février 1641 :

« Mon cousin, je vous prie de vous mettre point « demain dans la presse comme vous fîtes l'autre « jour[1].

« Louis. »

Autour de la Reine étrangère, comme disait son fils, tout le monde faisait des recherches qui touchaient d'un côté à la médecine, de l'autre aux pratiques des Sorciers, des Alchimistes et Chercheurs de pierres philosophales.

C'est d'ailleurs ce qui servira plus tard de base aux accusations portées contre la favorite Léonora.

C'était ce monde bien spécial qui se cachait derrière les façades dont nous avons parlé en citant Cyrano de Bergerac.

Jamais les empiriques se disant propriétaires de secrets pour guérir, n'eurent un plus facile accès à la Cour de France.

La crédulité était telle, que sur les conseils d'un paysan, la mode fut un moment de se préserver de toutes les maladies en absorbant du vin blanc dans lequel on avait mis au préalable infuser du crottin de cheval. Sur les indications d'une femme, Richelieu lui-même, nous l'avons vu, absorba ce répugnant remède.

Les médecins officiels de la reine étaient eux-mêmes

1. Il s'agissait d'une fête donnée au palais Cardinal et Louis XIII donnait cet avis de prudence à son ministre en toutes occasions.

des personnages de types bien différents, de caractères et d'aptitudes bien diverses.

Leurs charges leur imposaient des obligations qui faisaient des uns des courtisans, des autres des complices. Deux seulement semblent avoir pris au sérieux les devoirs de leur profession.

Ils étaient gendre et beau-père.

Le beau-père était Piètre, que quelques auteurs à cause de son nom ont pris par erreur pour un compatriote de Marie de Médicis.

En réalité il était Français et Parisien [1].

Il avait même donné un moment des soins à Charles IX sur la demande de sa mère.

Son fils s'étant spécialisé, Piètre avait introduit à la Cour son gendre, le célèbre Riolan dont le nom est resté attaché à des découvertes bien connues.

En restant médecin et seulement médecin, Riolan eut cette rare bonne fortune, de mériter et de garder toute sa vie la confiance de sa royale cliente, en même temps que celle de son fils Louis XIII.

Il sut, sans se mêler à leurs querelles privées, sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre, leur donner des soins et conserver leur amitié.

A côté de cette famille bien médicale, apparaissent les profils de deux autres médecins, Duret et un autre dont nous avons déjà dit un mot, Vauthier.

1. Il ne faut pas confondre ce Piètre (Simon) avec son fils dit le Grand, auteur estimé de nombreux travaux d'anatomie embryonnaire.

Duret était fils de médecin, et professeur, mais politicien fanatique.

Henri IV qui le détestait le tint toute sa vie soigneusement éloigné de la Cour. Mais par un singulier esprit de contradiction sa femme, surtout après qu'elle fut devenue veuve, le combla de faveur.

Elle le nomma son premier médecin, le soutint publiquement contre ses ennemis, et ses envieux.

Cette attitude inexplicable, devient une accusation formelle quand on rappelle que personne n'ignorait alors les propos tenus par Duret en présence de Davy du Perron qui les avait rapportés :

« On ne lui fera donc pas avaler des pilules césariennes! » criait tout haut ce singulier médecin en parlant d'Henri IV, et en faisant en même temps allusion au coup de poignard de Brutus et en prophétisant Ravaillac. Organisant de perpétuels complots, vivant dans les intrigues, ne reculant devant aucun crime, n'ayant aucune répugnance pour le choix des moyens à employer contre ses adversaires, mais montrant cependant une préférence marquée pour l'emploi des agents dont il avait étudié les effets en qualité de médecin, Duret trempa dans la conspiration de Mantes qui avait pour but de tuer deux maréchaux, le maréchal de Biron, et le maréchal de Bouillon.

C'est aussi de lui d'ailleurs, ce mot si souvent cité qu'il prononça à l'occasion de la Saint-Barthélémy :

« La saignée est bonne en été comme au printemps. »

Mort en 1629, âgé de soixante ans, Duret n'a rien

laissé comme médecin, aucun travail, aucun mémoire, aucune observation. Il ne s'est signalé ni comme chercheur original, ni comme praticien heureux ou audacieux.

Ce n'est donc pas pour avoir auprès d'elle un médecin capable de lui rendre service, que la femme d'Henri IV l'avait fait venir de l'exil, où l'avait relégué le roi en lui recommandant de ne pas se plaindre « puisqu'on lui laissait la vie sauve ».

Une faveur aussi injustifiée, une existence si agitée, c'est une complicité avouée entre la reine et son médecin. Entre eux il y avait sûrement, au propre comme au figuré, un ou plusieurs cadavres.

Outre Riolan et Duret, Marie de Médicis eut un troisième médecin attaché à sa personne.

Celui-là est peut être le plus curieux à étudier; aussi, bien que nous ayons déjà parlé de lui lors de la mort de Richelieu, on nous permettra de nous arrêter encore un instant en face de cette mystérieuse mais peu sympathique figure.

C'était Vauthier.

Ayant eu, une fois, par hasard, à donner à Marie de Médicis, des soins pour une affection anodine, il sut gagner immédiatement toute sa confiance.

Sa rapide fortune fut due à l'habileté avec laquelle il devina d'instinct, le genre de service que la reine aimait qu'on lui rendît.

Le rôle de Vauthier, nous l'avons dit ailleurs, était tout indiqué par ses travaux scientifiques et ses études

antérieures. Il se trouvait tout naturellement désigné pour devenir le confident et l'ami d'une reine qui aimait avec passion à s'instruire sur certains points spéciaux de la médecine.

Vauthier avait étudié à fond, l'action de certains médicaments et de certaines substances peu connues sur le tube digestif. Nommé médecin officiel en 1624, il s'attache définitivement à la fortune de la Reine mère et plus que Duret lui-même qui d'ailleurs devenait vieux, il se jette à corps perdu dans tous les complots et toutes les intrigues.

Il mène de front les recherches de laboratoire et les négociations politiques.

Il obtient le droit de distiller sans risquer sa tête et de cette manière il peut avoir chez lui et étudier sans courir aucun risque les substances et les mélanges les plus dangereux.

Il s'applique à l'étude des contrepoisons, signale les vertus du quinquina, fait des expériences sur l'action de l'émétique, etc...

Malgré toutes ses qualités professionnelles, on se défie de lui, il n'est sympathique à personne; à la Cour on le craint, on le soupçonne, aussi personne n'est surpris, quand, brusquement, sans motif donné publiquement, malgré son titre de premier médecin de la reine et malgré la protection de Marie de Médicis, il est exilé d'abord, ensuite jeté en prison et enfin enfermé à la Bastille où on ne le laisse communiquer avec personne.

La reine mourante a beau réclamer ses soins et demander sa liberté, Louis XIII reste inflexible.

Ce n'est qu'à la mort de Richelieu que Vauthier retrouvera sa liberté.

En tirant de l'obscurité ces diverses physionomies de confrères, ne semble-t-il pas que cette évocation qui au premier abord ne paraît intéressante que pour les médecins, jette au contraire un singulier jour sur les mœurs de l'époque ?

Ne semble-t-il pas qu'en les étudiant on se prépare à comprendre mieux certains faits obscurs inexpliqués ou déformés ?

CHAPITRE XIX

La dernière maladie de Marie de Médicis.

Maintenant que nous connaissons bien la femme et son entourage, nous pouvons étudier son dossier médical.

Avant sa dernière maladie, et surtout avant ses démêlés avec son fils, tant qu'elle eût le Cardinal comme défenseur et comme allié, Marie de Médicis semble avoir eu une excellente santé.

La première indisposition notée par ses médecins paraît être celle dont elle fut atteinte en 1622.

Louis XIII l'attendait à la Roche-sur-Yon, quand elle fut obligée de faire une saison à Pougues, en juillet et août 1622.

Plus tard elle fut malade de nouveau à Gand où elle avait été obligée de se réfugier.

La bibliothèque Nationale possède même une consultation qui date de cette époque. C'est le docteur Corlieu qui l'a retrouvée. On y trouve noté :

« La rate avait un volume considérable.

« Elle était dure.

« Les chevilles étaient enflées.

« Il y avait de temps en temps de la fièvre. »

La guérison fut assez rapide et le traitement institué avait pour base des purgatifs, des bouillons et du *jus de citron*.

Le diagnostic reste forcément incertain, mais il est probable que la Reine mère eut une attaque de rhumatisme articulaire aigu à manifestation tibio-tarsienne.

C'est ce qui semble le plus probable en présence d'un gonflement du pied, avec fièvre, rapproché de ce fait que le citron était recommandé comme « froid et humide, afin de contrarier deux qualités à sçavoir : chaude et seiche[1]. »

Ce serait donc là l'origine et le début, d'une affection cardiaque que nous retrouverons plus tard :

Depuis son séjour à Gand jusqu'en 1641, la Reine mère semble, de nouveau, avoir joui d'une très bonne santé, bien que nous ayons vu par une lettre de son fils en date de Forges, juin 1633, qu'elle prétendait avoir absolument besoin des soins de Vauthier.

Nous la trouvons en octobre 1641 à Cologne où elle vivait retirée.

Le choix de cette retraite ne semble pas avoir été expliqué par les historiens qui n'en indiquent pas les motifs.

Ce choix est cependant pour étonner.

1. Par un singulier caprice de la mode, au moment où ces lignes sont écrites, on se reprend à conseiller le jus de citron en nombre illimité contre les affections rhumatismales et goutteuses.

Italienne de naissance, devenue reine de France par son mariage, au lieu d'abandonner sa patrie d'adoption pour rentrer dans sa vraie patrie et dans sa famille, Marie de Médicis demande successivement un asile à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Hollande, au lieu d'aller en Italie.

Femme d'expérience et d'observation, cette fille des Médicis n'ignorait pas que dans son pays, les gêneurs avaient la vie courte quand on savait utiliser la bonne volonté de certains spécialistes.

Sur la fin de 1641, le bruit parvint à la Cour de Louis XIII que la Reine mère était très malade.

En janvier 1642 désireux d'être exactement renseigné, et en même temps pour placer à côté d'elle un médecin en qui il avait toute confiance, Louis XIII envoya Riolan à Cologne.

Riolan trouve sa cliente avec un épanchement péritonéal très considérable.

C'était une hydropique, et il écrit en parlant d'elle :

« C'est un squelette qui a courte haleine. »

Nous dirions maintenant : c'est une cardiaque émaciée, avec de l'ascite, une hydropisie suite de maladie de cœur.

Fin janvier, il semble qu'il se produit une légère amélioration. Au mois de février elle va franchement mieux.

Jusqu'au 13 juin un des médecins de l'entourage dont on a retrouvé les notes, inscrit :

« Depuis deux mois et demi la reine s'est bien portée,

bon appétit, dormant bien, elle avait repris son embonpoint et son visage ordinaire.

« Le 14 *Juin* exactement et brusquement, nuit mauvaise.

« Diminution des urines.

« Sueurs abondantes à la tête surtout.

« Fièvre assez intense.

« 22 *Juin*, dimanche. Petit flux de sérosité qui diminue le matin et continue la nuit.

« 23 *Juin*, lundi. La reyne ne prend pas le médicament auquel elle est accoutumée tous les quinze jours. »

(Il s'agit probablement d'une purgation de régime ou d'habitude.)

« 24 *Juin*. — État stationnaire.

« 25 — —

« 26, jeudi, à huit heures du matin, fièvre, petits frissons;

« Douleurs dans tout le corps jusqu'à onze heures, et ensuite fièvre très forte qui se continue la nuit;

« Soif très intense. Elle boit plus de trois pintes;

« Très peu d'urine pendant l'accès, et courte haleine très grande;

« 27, vendredi. La reyne a dormi sur le matin pendant plusieurs heures;

« La fièvre est passée;

« Abondance de sérosité jetée sur les cuisses;

« Très peu d'urine;

« Difficulté plus grande pour respirer;

« On administre un hydragogue;

« Dans la nuit : douleur à la jambe gauche;

« Menace d'érysipèle;

« 28, samedi. Disparition de cette menace d'érysipèle;

« 29, dimanche. Une tache érysipélateuse, plus grosse et envahissante se montre à la cuisse droite et au pied;

« Fièvre et étouffements;

« 30, lundi. Sueurs abondantes, on propose une saignée, mais le chirurgien refuse de la faire.

« 1er *Juillet*. Mardi, le matin : frisson et fièvre intense;

« Pouls petit;

« A onze heure : saignée blanche;

« A une heure du matin : tache gangréneuse à la jambe droite;

« A dix heures : la tache est plus grande;

« A midi : pustule et soulèvement de l'épiderme;

« Les Nonces confessent et font communier la malade;

« Le même jour : Consultation de trois chirurgiens de Cologne;

« Leur pronostic est rassurant.

« Mercredi, cinq heures du matin. Les forces se relèvent, selles abondantes;

« Même jour à midi. Flux de ventre avec matières sanieuses, boueuses, et morceaux de chair pourrie.

« Faiblesse, refroidissement;

« Pouls petit;

« On craint un dénouement brusque;

« Dans la nuit de mercredi à jeudi, état stationnaire;

« Inquiétude, agitation;

« La malade ne fait que se lever et se coucher;

« Vomissement de matières noires comme de l'encre;

« Sensations de feu à l'estomac;

« Tout est douloureux à l'estomac, les infusions, l'eau même :

« De là, dit l'auteur anonyme de la narration, nous jugeâmes qu'il y avait *dans l'estomac excoriations, paraphtes* (sic) *comme il y avait dans la gorge et dans l'œsophage qui lui causaient douleur et peine en avallant depuis vingt-quatre heures.* »

« Le pouls se perd pendant les vomissements;

« Refroidissement général;

« Jeudi, 3 *juillet*, à six heures. La malade fait sa confession générale au R. P. Gardien des Capucins;

« Elle communie et reçoit l'Extrême-onction;

« A dix heures elle se tourne à la mort;

« A midi, elle rend son âme à Dieu. »

Le lendemain, 4 juillet, à quatre heures, on procède à l'embaumement, et on ouvre le corps. L'autopsie donne les résultats suivants :

« La jambe droite est gangrénée;

« Plaque gangréneuse sur tout le dos;

« Très peu de graisse jaune safran;

« Dans le ventre, de sept à huit onces d'une eau sanieuse;

« *Intestins.* — De couleurs livides et pourris;

« *Foye.* — Tout pourri;

« Mollasse de couleur, verdâtre avec grandes pustules ou vessies pleines d'eau ;

« *Rate.* — Presque carré ;

« De bonne consistance et couleur ;

« *Reins.* — Petits et pourris surtout à droite ;

« *Pancréas.* — Mollasse et pourri ;

« *Mésantère.* — Verdâtre et pourri ;

« *Ventricule (Estomac).* — Ample et enflé dans sa tunique antérieure qui représentait comme une *excoriation universelle* semblable aux aphthes, et de fait se plaignait d'une écorchure au bas de la gorge, deux jours avant sa mort ;

« Se plaignait aussi d'une douleur extrême à l'estomac, particulièrement après avoir pris de la nourriture et ne se plaisait qu'à boire de l'eau ;

« *Le cœur.* — Deux fois plus grand qu'il devait être (hypertrophie) ;

Ventricule senestre. — Fort ample comme d'ordinaire ;

« La consistance de l'aorte était osseuse, à sa circonférence ;

« Les poumons pourris et noirs comme de l'ancre (*sic*) retirés en haut et attachés aux côtes en dedans fort ;

« Rien du côté du cerveau ;

« Rien du côté de la moelle ».

En dehors de ce document que nous avons cru devoir publier intégralement, tout ce qui a été écrit est pur roman.

C'est donc avec ces seuls éléments, et en les étudiant exclusivement, qu'on peut établir un diagnostic.

C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant et il sera bien facile de montrer que la mort de misère classique est un mensonge introduit dans notre histoire par on ne sait qui, maintenue et enseignée ensuite contre toute évidence, et destinée selon toute probabilité à dissimuler les vraies causes de la mort.

Or, si l'on essayait de dissimuler les causes de ce décès, c'est sûrement parce qu'il présentait quelque chose de mystérieux ou de suspect, qui ressemblait à un drame.

Ce quelque chose, c'est le rôle joué par le poison, — il n'y a pas à en douter, en étudiant l'autopsie.

Mais par qui a-t-il été donné?

Est-ce un crime?

N'est-ce pas plutôt un suicide?

De ces deux hypothèses, quelle est la plus vraisemblable?

CHAPITRE XX

Mort naturelle, crime ou suicide.

Remarquons tout d'abord que la multiplicité des symptômes ne permet pas de rattacher la maladie de Marie de Médicis à une affection type :

L'ordre dans lequel ils apparaissent, leur évolution, ne permet pas davantage de poser d'emblée un diagnostic.

Il faut les examiner un à un et les discuter.

Une cardiaque dont les membres se gangrènent n'est pas un cas très fréquent, mais quand cette cardiaque a une fièvre intense, des vomissements *mélaniques,* de la douleur à la déglutition, des abcès dans le foie, dans les reins, etc., ce n'est plus une cardiaque ordinaire.

C'est une malade chez laquelle une affection du cœur dissimule les ravages d'une intoxication aigüe.

Mais de quelle intoxication peut-il être question?

Une auto-intoxication par résorption des matières gangréneuses ou une intoxication par ingestion de matières toxiques?

L'auto-intoxication peut expliquer bien des lésions

constatées à l'autopsie, mais elle est peu probable, et on doit l'écarter, car dans des cas de cette nature, le malade s'éteint doucement, en agonie, ordinairement sans douleur avec des symptômes de paralysie du cœur, et des vomissements, mais jamais ces vomissements ne sont *noirs comme de l'encre* et *jamais la gorge n'est douloureuse à la déglutition.*

Jamais non plus de sensation douloureuse de brûlure à l'estomac, et surtout à l'autopsie, *jamais de trace d'excoriation ou de brûlures sur les muqueuses de la gorge ou de l'estomac.*

Marie de Médicis fut une cardiaque empoisonnée pendant le cours d'une rechute, par des substances caustiques administrées par la bouche et par conséquent très probablement mélangées avec les aliments, les boissons, ou les médicaments.

Cet empoisonnement fut-il un empoisonnement à forme chronique simulant une maladie ou un empoisonnement à forme aigüe?

On peut répondre sans hésiter que le poison fut administré à dose massive pour obtenir un résultat rapide.

En effet :

Du 22 juin au 1er juillet, date de l'apparition de la gangrène, les médecins de Cologne ne paraissent pas inquiets sur le sort de la malade, et leur pronostic est favorable.

Brusquement, le samedi 2 juillet, tout s'aggrave.

Le jeudi, 3 juillet : Confession générale; Extrême-onction; Mort.

Y a-t-il des substances, qui, connues alors, pouvaient être administrées et pouvaient déterminer la mort avec des symptômes identiques à ceux qui ont été rapportés?

Si nous consultons les traités classiques et notamment Briand et Chaudey, page 463, dans leur chapitre : Des poisons considérés sous le rapport des symptômes, et des lésions qu'ils déterminent : le tableau où ils résument les signes qui dénoncent l'administration d'un corrosif, contient tous les symptômes constatés à la fin de la maladie de la Reine mère joints à ceux de la cardiopathie dont elle était atteinte.

Voici ces signes classés par ordre [1].

(A). *Ardeur et brûlure dans l'œsophage, le pharynx et l'estomac.*

Les médecins qui firent l'autopsie disent : Nous jugeâmes que dans l'estomac il y avait excoriation comme il y avait au fond de la gorge, au fond de l'œsophage, qui lui causait douleur et peine en avalant (Note prise par les médecins, le 2 juillet).

(B). *Déglutition empêchée ou difficile.*

La note précédente est complétée par ces mots : Tout est douloureux à l'estomac, les infusions, l'eau même.

(C). *Vomissements pénibles mêlés de sang.*

2 juillet. Vomissements noirs comme de l'ancre (*sic*).

(D). *Douleur aigüe à l'épigastre.*

2 juillet. Sensation de feu à l'estomac.

(E). *Soif inextinguible.*

1. Ce qui est en italique est tiré de Briand et Chaudey.

La soif est souvent notée mais particulièrement le jeudi, cette soif va toujours en augmentant. La malade a bu plus de deux pintes de liquides divers...

(F). *Suffocation et oppression.*

Ces symptômes communs à tous les cardiaques ne caractérisent pas l'intoxication. Mais chez Marie de Médicis, ils semblent avoir pris un caractère spécial qui indiquait une gravité croissante.

On trouve en effet : Courte haleine, le 26 juin.

Puis ensuite : Difficulté plus grande pour respirer. Etouffements.

(G). *Suppression des urines.*

Cette suppression est notée, au mois de juin, mais elle coïncide avec une enflure qu'elle explique. Ce n'est que dans les derniers jours que les médecins insistent à nouveau sur ce symptôme qui paraissait s'être amendé.

Diminution des urines, très peu d'urines disent-ils.

(H). *Déjections sanguinolentes.*

On n'en trouve jamais chez les cardiaques, chez eux les déjections conservent toujours le caractère noté le 22 juin, par les mots :

Flux séreux.

Le 2 juillet, les médecins signalent brusquement : le changement d'aspect des selles de la Reine mère. Matières sanieuses, disent-ils, chairs pourries, et en même temps vomissements sanguinolents.

(I). *Mouvements convulsifs.*

2 juillet, on note : Agitation, inquiétudes.

La malade ne fait que se lever et se coucher.

(J). *Sueurs froides.*

Mercredi matin : Refroidissement.

Mercredi soir : Refroidissement général.

(K). *Conservation des facultés intellectuelles.*

Jeudi matin : Confession générale. Cette confession était faite à dix heures, et deux heures après la malade mourait.

Il est difficile de trouver un tableau plus complet; rien ne manque, les présomptions les plus graves naissent non pas de commentaires, mais du simple rapprochement des faits et des dates.

Nous avons dit que nous croyions à une administration du poison à dose massive, les premiers jours de juillet, mais au début même de la rechute du mois de juin, il y a déjà des indices suspects dans la fièvre qui se montre.

Cet accès de fièvre qu'on ne trouve à peu près jamais chez les cardiaques, pourrait bien être le premier signe de l'administration de la première dose.

Si on admet un instant cette hypothèse, les rémissions des 23, 24, 25 juin, seraient expliquées par cette note de Briand et Chaudey :

« Souvent après une courte rémission, la réaction « inflammatoire ou un épanchement dans l'abdomen « emmène le malade. »

Du 26 juin au 3 juillet, les médecins ont assisté à une aggravation, succédant à une période de calme trompeur, et c'est ainsi que peut s'expliquer le pronostic si favorable, mais si vite démenti par les faits, des médecins de Cologne.

Ne pensant pas à un empoisonnement, ils ont été surpris par une rechute que Briand et Chaudey signalent cependant comme fréquente.

L'épanchement abdominal, de 250 grammes seulement sanieux, baignant des intestins de couleur livide et comme pourris trouve du même coup aussi son explication et son origine.

Ce n'est pas, en effet, ce liquide que l'on trouve d'ordinaire à l'autopsie des cardiaques.

Les épanchements de cette origine sont toujours de *plusieurs litres* et *limpides*.

Si on n'a pas de parti pris, il nous semble bien difficile, après cette revue des symptômes, de conserver quelques doutes sur le genre de mort de Marie de Médicis, et de croire qu'elle a succombé à une maladie ayant évolué naturellement.

Si on veut bien tenir compte, au contraire, des habitudes familières aux empoisonneurs du siècle que nous étudions, on est amené à croire que la Reine mère a été victime des formules des soi-disant Sorciers, empoisonneurs professionnels qui savaient que l'impunité était d'autant plus certaine que l'action de leur poison était masquée par l'évolution d'une grave maladie.

Cette opinion fut nettement formulée et trouva créance dans le peuple et à la Cour. En vertu de l'axiome « cui prodest » on soupçonna ceux qui craignaient le retour en faveur de la Reine mère et n'étaient pas sans redouter qu'en faisant la paix avec son fils

elle n'eut le désir de se venger de ceux dont elle croyait avoir à se plaindre.

Richelieu bien entendu fut accusé de ce crime, mais la faveur dont il jouissait, faveur prouvée par la correspondance échangée entre le roi et son ministre, ne permet guère de charger sa mémoire d'une pareille calomnie.

Voici cependant à titre de document un sonnet peu connu où l'auteur, qui a gardé prudemment l'anonyme, fait dire au cardinal lui-même, et de lui-même :

J'ai vécu sans pareil, j'ai régné sans égal,
On admire partout mes vertus et mes vices,
Mes desseins comparés avec mes services,
Font douter si j'étais souverain ou vassal.

Quoique que j'ai entrepris ou de bien ou de mal,
J'ai toujours rencontré de fidèles complices :
Et le ciel et l'enfer m'ont été si propices,
Qu'on ne sait qui des deux m'a nommé Cardinal.

J'ai fait régner le fils ; *j'ai fait mourir la mère,*
Et si j'eusse vécu j'eusse perdu le frère,
Voulant seul de l'État gouverner le timon.

Qui m'a pensé choquer, a senti ma puissance,
Pour dompter l'Espagnol j'ai ruiné la France ;
Juge si j'en étais ou l'ange ou le démon.

Quoique très vraisemblable, l'hypothèse d'un crime politique n'étant pas absolument démontrée, on peut penser au suicide.

Le suicide tel que nous le voyons apparaître à la fin

de l'empire romain, ou tel que le pratiquent nos contemporains, est certainement une exception, une rareté à l'époque dont nous parlons.

Les convictions religieuses, la crainte des peines sévères portées par l'Église, le scandale et le déshonneur qui rejaillissaient sur la mémoire du mort, en un mot tous les préjugés du XVIIe siècle faisaient reculer les plus résolus.

Mais le suicide abrégeant volontairement des souffrances, et surtout donnant au malade condamné par les médecins le temps de régler ses affaires de conscience n'avait rien qui pût choquer une Médicis qui se trouvait en fait dans la plus terrible des alternatives, le 1er juillet 1642.

Riolan, le médecin du roi Louis XIII envoyé auprès d'elle avait dit et écrit :

« Je répète le secret que la reyne ne passera pas l'année. »

Quelques jours après (le 1er juillet), ce même médecin prononçait les mots qui ne laissaient plus d'espoir, et d'Arconville raconte dans ses Mémoires que ce jour :
« La fièvre ne diminuant pas, et l'agitation de la Reyne
« étant extrême, Riolan l'examina avec plus d'atten-
« tion encore que de coutume;

« Ayant aperçu quelques taches noires à l'une des
« jambes, il ne douta plus qu'elle n'eût la gangrène et
« désespéra dès lors de sa vie;

« *Il crut devoir l'informer de son état.*

« Elle reçut la nouvelle sans témoigner d'émotion.
« On parla d'amputation à faire, on fixa même le jour,

« mais la mort brusque survenue le 3 juillet ne permit « pas cette opération. »

Condammée par Riolan qui ne lui dissimulait pas ses craintes.

— Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les Ordonnances royales faisaient une obligation aux médecins de prévenir le malade quand le moment était venu de mettre ordre à ses affaires de conscience —.

Menacée d'une terrible opération, et on sait la terreur qu'inspiraient les grandes amputations, avant l'anesthésie, Marie de Médicis peut avoir pris une résolution suprême.

Connaissant les poisons, n'ignorant pas qu'elle pouvait, grâce à eux, s'épargner d'horribles douleurs et se faire pardonner son crime par une confession faite à temps, Marie de Médicis a peut-être été assez brave pour regarder la mort en face et la prier de se hâter puisqu'elle ne pouvait l'éviter.

Quoi qu'il en soit, le 2 juillet, le lendemain de la confidence de Riolan, après une période de calme relatif, les signes de l'empoisonnement se montrent tous avec une violence extraordinaire.

La malade ne peut et ne veut rien avaler, elle se confesse et communie, reçoit l'Extrême-onction, et suivant l'originale expression d'un témoin « se tourne à la mort ».

L'autopsie, pratiquée le lendemain à quatre heures, quoique sommaire, fournit cependant des éléments de diagnostic, et des indications intéressantes pour

éclairer, sinon résoudre complètement, un point resté obscur.

Quel fut le poison employé ?

Un caustique très certainement, mais lequel ?

On peut choisir entre :

L'arsenic, la potasse, les drastiques, ou les hyposthénisants comme le sublimé.

Étudiée isolément, l'action d'aucun de ces agents ne s'adapte à l'ensemble de la symptomatologie de la dernière maladie de la mère de Louis XIII.

Mais ce que nous avons dit dans les chapitres précédents nous explique, et même nous faisait prévoir d'avance ce défaut de concordance.

Nos contemporains habitués à l'emploi des poisons simples, hésitent tout d'abord un instant, mais en se reportant aux habitudes de l'époque, tout s'explique.

Au XVIIe siècle, la pharmacopée polymorphe, ne contenait que des remèdes compliqués, comme la thériaque, par exemple ; et comme il n'y avait pas de formule simple pour retrouver et rétablir la santé, il n'y en avait pas davantage pour l'altérer.

La formule appliquée à Marie de Médicis ne pouvait échapper à cette habitude générale, devenue une règle.

Si le sublimé eût été employé seul, la mort serait survenue avant la perforation des muqueuses intestinales, et par conséquent, avant l'épanchement.

Si l'arsenic eût dominé dans le toxique, les vomissements eussent été blanchâtres et non noirs comme de l'encre. Le cadavre, au lieu d'entrer si vite en putréfaction, se fût relativement bien conservé.

Au lieu d'être macéré, l'estomac aurait été trouvé parsemé de points blancs.

La potasse, les Régules, les caustiques composés, peuvent expliquer aussi bien les uns que les autres, les déjections mêlées de sang, et l'expulsion de ce qu'on nommait des « raclures d'intestin », ainsi que la perforation et les vomissements noirs.

De même, certains toxiques végétaux peuvent également provoquer rapidement la mort en faisant vider par le bas « des raclures de boyaux ».

Ces végétaux sont : l'*éphémérum*, nommé aussi *navet des galants* ou *navet du diable ;*

La *Bryonia dionica,* qui n'est autre chose que le bulbe de colchique;

Enfin certaines espèces du genre *Anémone,* entre lesquelles il est impossible de faire un choix, et qui d'ailleurs étaient toujours employées mélangées entre elles, en proportions variables.

Si la formule absolument exacte qui a causé la mort de la Reine mère, ne peut être indiquée d'une façon précise, sans étude et sans expérience préalables, il n'en est pas moins vrai que ce serait cependant une besogne de reconstitution facile à faire.

Marie de Médicis, cardiaque, n'est pas morte de sa maladie de cœur ; elle n'est pas morte davantage de misère, elle est morte de mort violente comme les trois quarts des membres de sa famille.

Elle est morte empoisonnée comme meurent encore maintenant les fonctionnaires turcs.

Une mort de cette nature n'a rien qui surprenne quand il s'agit d'une Médicis, la seule chose qui étonne, c'est la candeur des historiens qui ont accepté comme vérité démontrée les mensonges officiels qui masquent encore aujourd'hui la vérité dans nos traités d'histoire nationale.

HUITIÈME PARTIE

LOUIS XIII

CHAPITRE XXI

Dossier médical de Louis XIII.

L'enquête sur la mort de Louis XIII ne peut être sérieusement faite et aboutir à des conclusions positives, qu'à la condition d'être précédée d'une étude préalable de son dossier médical, complet.

Les documents que nous possédons, sont assez considérables, et d'une authenticité indiscutable.

Ils nous permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la marche de la maladie chronique du Roi, ses rechutes fréquentes, et tous les incidents si nombreux qui firent si souvent craindre ou espérer à son entourage une fin prématurée.

DE 1601 A 1627

Les tendances morbides que Louis XIII pouvait tenir de ses ascendants, sont si obscures et si incertaines, qu'il est à peu près impossible d'en faire état.

La filiation même est d'ailleurs discutée et a donné naissance à de nombreuses polémiques.

Michelet affirme qu'Orsini était l'amant de Marie de

Médicis à l'époque de la naissance de Louis XIII dont il serait le vrai père.

Mais si on admet généralement la possibilité de la liaison, il n'en est pas moins téméraire d'en tirer une conclusion ferme, comme Michelet s'est cru autorisé à le faire. Calomnie ou simplement médisance, au fond cela n'a guère d'importance au point de vue médical.

Nous n'avons, en réalité, qu'une chose à retenir, c'est que Henri IV avait, comme Orsini, une santé qui nous paraît avoir été exempte de tare, car à ce point de vue, rien d'intéressant n'est parvenu à notre connaissance.

La jeunesse du fils et du successeur de Henri IV, nous est très bien connue, grâce à son médecin, Héroard.

Cet Héroard, attaché à la personne du roi, de 1601 à 1628, est mort devant la Rochelle, pendant le siège de cette ville.

Contrairement aux pratiques des médecins de son temps, il saignait peu et doucement, et purgeait rarement.

Il a rédigé avec un soin minutieux et une patience incroyable un journal de tous les menus incidents qui parvenaient à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

On peut puiser à cette source, et les renseignements que l'on y trouve ont la valeur de documents positifs et vrais recueillis dans l'intérêt du malade, par un praticien dévoué et instruit péchant plutôt par une minutie un peu excessive.

D'après cet auteur, le futur roi de France avait l'apparence d'un enfant de très bonne santé.

Ayant une charpente solide, bien musclé, robuste, il épuisait ses nourrices.

Héroard dit même :

« Vigoureux, bien constitué, il portait diverses « marques de son père, aussi le bon Henri IV était « dans le ravissement. »

On ne lui trouve à sa naissance qu'un seul défaut : un petit filet à la langue, du reste un peu grosse.

M. Guillemau, chirurgien du Roi, lui fit une petite opération.

Louis XIII avait, par conséquent, toutes les chances possibles de posséder un bon estomac et un tube digestif en excellent état.

Ce fut cependant là, le point faible, et c'est par là qu'il périt. Ce détail est à noter dès maintenant.

A un âge un peu plus avancé, Louis XIII eut assez souvent mal aux dents et passa de ce fait quelques nuits d'insomnie.

A huit ans, toujours d'après Héroard, il eut la rougeole, mais sans complications pulmonaires, comme on en trouve si souvent, et sans complications oculaires, comme on en voit chez les enfants scrofuleux, candidats à la tuberculose.

On peut d'ailleurs juger de la bonne santé du Roi, d'après les nombreux portraits que nous avons de lui à tout âge.

Un peu plus tard, le jeune roi reçoit un coup de paume en jouant.

L'œil droit est atteint, mais peu sérieusement, et on ne signale aucune complication inquiétante consécutive à ce traumatisme.

Au point de vue des goûts et des habitudes hygiéniques de son client, Héroard donne quelques détails intéressants, et les anecdotes qu'il raconte, montrent que dès sa plus tendre enfance, Louis XIII n'eut aucune sympathie pour les étrangers qui durent le lui rendre.

Le dauphin, dit-il, détestait les Espagnols, les ennemis de « papa », et il avait également en horreur les Italiens « les amis de maman », qui formaient l'entourage de la Reine.

Il les traite toujours irrévérencieusement et se moque d'eux en toutes circonstances.

« Un jour, il demande à un page italien :

« Comment vous nommez-vous ?

« Je m'appelle Petrousse — c'était la prononciation française de son nom Petrucci.

« Vous vous appelez Troussepet, dit irrévérencieusement le dauphin ! »

Comme Henri IV, Louis XIII manifesta de bonne heure un goût décidé pour le vin, mais Héroard surveillait ses menus et son penchant[1].

1. Voici un échantillon de ces menus quotidiens inscrits jour par jour par son médecin :

« Lundi 1er août 1605.

« A 9 heures et demie, déjeuner. Bouillon assez. Cerises crues. Pain assez. A onze heures et demie, diné. Potage et hachis au chapon bouilli. Gras de veau sur du pain, ce qu'il en peut tirer avec sa cuillère. Perdreau petit, trois ailes. Bu. Poulet rôti une aile. »

Le vin que Louis XIII aimait le mieux et qu'il buvait avec le plus de plaisir, n'était pas un vin très alcoolique. C'était le Bourgogne, comme en font foi les archives de Volnay, Beaune, Pomard, conservées par les descendants des Intendants royaux de Bresse et de Bourgogne.

Héroard raconte qu'un jour, il eut à réprimer un violent accès de colère, quand il voulut, sinon supprimer à Louis XIII sa boisson favorite, du moins en modérer l'usage.

Cet incident bien menu, ne semble pas avoir plus d'importance qu'un caprice d'enfant gâté, et Héroard ne s'étend pas longtemps sur ce petit fait.

C'est cependant cet accès de colère, qui a servi de base et de point de départ à l'hypothèse soutenue par le Dr Guillon, quand il chercha à déterminer la cause de la mort du roi survenue quarante ans après.

Pour le Dr Guillon et pour ceux qui se sont ralliés

« Cerises confites, douze. Sirop. Pain assez. Bu. Massepain, une tranche. »

« A six heures, soupé. Panade et hachis de chapon en tourte. Gras blanc, du beurre sur du pain. Moelle de veau, ce qu'il en peut tirer avec sa cuillère. Faisandeau, deux ailes. Cerises confites, douze. Sirop. Pain assez. Bu peu. Massepain. »

Le dauphin avait à cette époque trois ans et dix mois. L'année suivante ce régime est à peu près le même, mais le roi prend comme boisson ce qu'Héroard appelle « Potus divinus », ce breuvage divin était du cacao.

Avant de prendre le nom sous lequel il est connu aujourd'hui, le cacao en effet après s'être appelé « potus divinus » fut connu sous un vocable identique qui était la traduction en grec de l'expression de breuvage divin.

On disait et le nom est resté en chimie : *Théobromine*.

à son idée, cet incident prouverait que l'habitude de boire du vin pur à la table paternelle « avait amené bientôt des troubles gastriques, et comme il y était disposé par sa constitution arthritique, le jeune roi eut de la dyspepsie gastro-intestinale. »

Le docteur Cabanès ajoute, en appuyant :

« Louis XIII est ainsi : Un cas type de névropathe, devenu dyspeptique. »

Ces diagnostics ne nous paraissent pas acceptables. Nous ne connaissons pas de dyspeptique âgé de sept ou huit ans, et nous ne croyons pas davantage à un abus de vin pur à cet âge.

Puisqu'à l'occasion d'un usage qui semblait immodéré au prudent Héroard, ce médecin avait cru devoir faire une observation, d'ailleurs mal reçue par le Dauphin, il est beaucoup plus naturel de conclure à un fait accidentel qu'à une habitude qui aurait fait de Louis XIII un alcoolique à huit ans !

Le Dr Guillon parle aussi de dispositions arthritiques, mais on ne trouve rien dans le journal minutieux d'Héroard qui puisse être invoqué à l'appui de cette idée.

C'est un névropathe, devenu dyspeptique, dit Cabanès. — Dyspeptique à huit ans et déjà névropathe avant huit ans. N'est-ce pas aller trop loin ?

Sous Louis XIII, l'art de falsifier le vin et la chimie n'avaient pas atteint ce degré de perfection qui a faussé à notre époque le jugement d'une grande partie du corps médical.

Le vin était une boisson honnête, incapable de pro-

voquer une déchéance organique, aussi grave que celle dont on l'accuse, sur un enfant dont le menu était surveillé, comme nous en avons donné la preuve.

Héroard était loin d'être un ignorant ; de plus, il prenait son rôle au sérieux et il avait un très légitime souci de mériter la confiance que lui témoignait la famille royale.

Si Louis XIII eût été un alcoolique ou un ivrogne à huit ans, nous serions obligé d'admettre que sa vigilance, attentive, minutieuse et dévouée, aurait été singulièrement mise en défaut.

Sûrement, le journal qu'il rédigeait quotidiennement, porterait les traces de ses préoccupations. Il aurait confié au papier les malaises qu'il aurait constatés du côté du tube digestif, et les troubles qu'il aurait constatés du côté du système nerveux.

On ne trouve rien de pareil dans le journal dont l'original existe encore et peut être consulté.

Ce que le Dr Guillon présente comme une preuve à l'appui de son opinion et de son diagnostic, ce ne sont en réalité que les commentaires personnels d'un fait resté unique, fait que les témoins oculaires n'ont même pas raconté avec beaucoup de détails.

A une opinion scientifique qui touche à l'histoire, il faut des bases plus solides que celles que peut fournir une brillante imagination.

Né en 1601, ayant perdu son père en 1610, Louis XIII put avoir bu, jeune, du vin pur, à la table paternelle ; mais il est infiniment plus probable, parce que de

constatation quotidienne, qu'il dut sa dyspepsie à sa mauvaise dentition.

Son médecin signale si souvent des douleurs de carie dentaire et des nuits d'insomnie dues à cette cause, qu'il est certain que la mastication fut de bonne heure insuffisante et par suite, la digestion pénible.

D'après le docteur Guillon, le début de la maladie qui devait emmener Louis XIII, ayant été celui dont nous avons parlé pour le discuter, les étapes successivement parcourues auraient été les suivantes :

D'abord de simples indigestions.

Ensuite des indigestions compliquées de fièvres.

(Embarras gastriques fébriles.)

En troisième lieu, apparition de symptômes d'entérite chronique.

Puis serait survenu du tympanisme, de l'anorexie, des vomissements.

Des selles purulentes auraient précédé des selles sanglantes, et enfin on aurait constaté de véritables hémorragies.

Si la maladie avait suivi ce cycle bien défini à marche régulière, à progression normale, nous n'hésiterions pas une minute à nous rallier et à admettre, au moins à vérifier le diagnostic du Dr Guillon, bien qu'elles soient rares pour ne rien dire de plus, les dyspepsies de notre climat qui évoluent de cette façon.

L'examen des documents que nous avons en main, et de nombreux détails que nous possédons sur la marche de la maladie du roi nous permettent une critique approfondie de l'hypothèse du Dr Guillon

qui ne semble pas reposer sur une base bien solide.

Au lieu d'avoir évolué lentement, progressivement et en s'aggravant pour se terminer par des pertes de sang mortelles, la maladie de Louis XIII s'est manifestée brusquement.

Il avait 26 ans.

La date peut être encore mieux précisée ; puisque c'est exactement en juillet 1627 qu'apparaissaient les premiers symptômes [1].

D'après Lyonnet, au bout d'un mois la guérison est à peu près complète et le roi écrit à Richelieu :

« ... Je suis fort gaillard en dépit de ceux qui ne « nous aiment pas [2].

« Louis. »

D'ailleurs, dès le début les symptômes ne furent pas de ceux qui dénoncent une simple indigestion.

La maladie s'annonça grave et la fièvre apparut.

C'est dans l'observation même, recueillie par le docteur Guillon, que nous trouvons un renseignement qui ébranle son hypothèse.

Voici son texte :

« La première maladie est celle de Villeroi, elle est « signalée par Lyonnet en 1627. Elle dure plus d'un « mois, fièvre tierce, embarras gastrique, gastro-enté- « rite, et tympanisme.

1. Un corps anglais venu en aide aux protestants de la Rochelle venait de s'emparer par surprise de Saint-Martin-de-Ré.

2. Cf. Comte de Beauchamp.

« Il y avait de la fièvre vespérale. »

Ce sont là à n'en pas douter les signes d'une maladie sinon très sérieuse du moins aiguë, et non pas d'une maladie insidieuse d'apparence bénigne.

Il ne peut être question d'indigestion ni d'une maladie que l'état de santé antérieure du malade aurait fait prévoir. Ceux qui avaient charge de la vie du roi, et qui savaient combien était lourde la responsabilité qui leur incombait ont été pris à l'improviste.

Aucun d'eux ni au moment même, ni longtemps après, ne s'est vanté d'avoir prévu cette maladie, car aucun d'eux ne s'était opposé à l'entrée du roi en campagne.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au moment où Louis XIII tombait malade, il rassemblait ses troupes pour aller assiéger la Rochelle, et, si avant cette attaque brusque de la maladie, le roi avait eu une santé chancelante, sa Maison médicale ne lui aurait certainement pas permis de se mettre en route pour arriver sous les murs de la cité protestante en août de la même année.

De même si la maladie avait paru être une phase prévue d'une affection chronique, il est probable qu'on n'eût pas permis non plus au roi d'aller vivre de la vie des camps.

Évidemment, dans l'entourage du roi, où on connaissait la vigueur de sa constitution, on ne vit là qu'un accident qu'il ne fallait pas exagérer et dont la guérison devait être rapide.

A cette époque Héroard étant mort, son successeur fut Bouvard.

Bouvard modifia profondément le régime du roi, et sans aller jusqu'à dire que l'indisposition de Louis XIII attira son attention d'une façon particulière sur son alimentation, il est à remarquer qu'il lui fit prendre l'habitude des médicaments, que Louis XIII appellera « les houspillons de ses intestins [1] ».

Ce qui est certain aussi, c'est que Louis XIII surmonta son mal, se mit à la tête de ses troupes, pour partager leurs fatigues, et partit mettre le siège devant la Rochelle.

Notons au point de vue historique sans y insister plus que de raison, que juste à ce moment une maladie grave ou même la mort du roi aurait bien servi les intérêts des protestants et des Anglais leurs alliés.

Cette constatation n'aurait aucune importance si cette coïncidence était restée unique et accidentelle, mais nous verrons bientôt qu'il n'en a pas été ainsi [2].

1. D'après un relevé qui paraît exact. Bouvard a imposé en une année à son client : 50 saignées, 200 médecines, 200 clystères, ce qui pour la durée de ses fonctions représente 750 saignées, 3 000 médecines et autant de clystères !

2. Pour se faire une idée exacte de toutes les haines, de toutes les jalousies qui entouraient Louis XIII, haines et jalousies qui avaient pour origine, des rivalités de personnes, il faut lire les mémoires du temps, le *Journal* de Bassompierre notamment. On y verra que les Anglais et les protestants étaient bien renseignés sur ce qui se passait à la Cour et que rien ne leur était plus facile que de trouver ouvriers pour toute besogne dans ce milieu.

CHAPITRE XXII

De 1627 à 1630.

Si Louis XIII avait disparu juste au moment où il devenait évident pour tous les adversaires du Cardinal de Richelieu, et pour les ennemis du pays que le roi n'était que l'exécuteur inflexible des volontés de son ministre, les conséquences de cette mort eussent été incalculables, et pour s'en faire une idée, il faut examiner la situation politique au moment où le roi ressentait les premières atteintes d'un mal identique à celui qui devait l'emportait seize ans plus tard.

Aussi avant d'aller plus avant, et avant d'étudier les variations de la santé du roi, et de comparer la date de ses malaises avec les tentatives ouvertes, ou les secrètes, espérances que, sans les calomnier, on peut prêter à ses ennemis, il est bon de placer une citation prise dans Duruy dont les jugements comme historien sont imprégnés d'ordinaire de plus de bienveillance que de sévérité.

« Il convient, dit cet historien, de ne pas oublier, qu'en ce temps où vivait la tradition de la politique italienne, se débarrasser d'un ennemi par un assassi-

nat n'était pas une idée qui répugnait beaucoup.

« Il n'est pas possible de regarder comme fausses toutes les accusations d'assassinat dont les mémoires de Richelieu sont remplis.

« Quelques-uns de ceux qui formèrent ces projets s'en vantèrent plus tard (voy. Montrésor. Collection Petitot), Retz et Mazarin s'accusèrent plus tard réciproquement de s'être envoyé des assassins. »

En 1627 le seul embarras que pourrait donc éprouver un écrivain scrupuleux serait celui de désigner parmi les ennemis du roi ceux qui auraient hésité à commettre pareil crime et non ceux qui en étaient capables.

Louis XIII lui-même, nous l'avons vu, ne se faisait pas d'illusions à cet égard et nous avons de lui à toutes les dates des lettres comme celles-ci :

« Blois, 9 juin, 1626.

« Mon cousin, je vois bien que vous méprisez tout « pour mon service, mais Monsieur (Gaston d'Orléans) « et beaucoup de grands vous en veulent à mon occa- « sion.

« Louis. »

« Livry, 13 janvier 1631.

« ... Je me porte fort bien et suis fort gaillard tou- « jours en dépit de ceux qui ne nous aiment point...

« Louis. »

« Versailles, 20 novembre 1636.

« Mon cousin. Je suis extraordinairement en peine

« de vous, ayant peur qu'il (Gaston d'Orléans) n'ait « quelque dessein contre vous... »

Une autre fois on trouve cette phrase singulière :

« Je ne puis plus durer à Paris sans être malade[1]. »

En décembre 1640, on arrêtait deux aventuriers soi-disant ermites habitant Vendôme qui déclarèrent dans un interrogatoire du mois de janvier 1641, que le duc de Vendôme leur avait demandé contre argent d'assassiner Richelieu.

En apprenant ces faits et le départ précipité du duc en Angleterre, Louis XIII écrit simplement :

« Son absence fait voir à tout le monde que l'accu- « sation qu'on lui a mise à nu est véritable. »

Et il ne s'en inquiète pas plus que d'un événement ordinaire.

Mais revenons à l'année 1627.

L'Espagne battue dans la Valteline, avait accepté le traité de Moncou (1627) et avait été contrainte de rendre cette province aux Grisons.

Chalais avait été exécuté, pour avoir pris part à une conspiration, qui avait pour but de supprimer Louis XIII et de lui substituer son frère Gaston d'Orléans.

La duchesse de Chevreuse, avait été chassée et exilée pour n'avoir pas ménagé les encouragements à Chalais.

Les princesses de Vendôme s'étaient enfuies à la suite de l'arrestation de leurs complices, comme nous venons de le dire.

1. Comte de Beauchamp.

Le maréchal d'Ornano, avait été embastillé et mourait en prison, « non sans soupçon de mort violente ».

La Reine même était mise en jugement, et accusée d'avoir promis aux conjurés, au moins une neutralité sympathique, imposant comme condition qu'elle resterait reine en devenant la femme de son beau-frère Gaston, dans le cas où il serait « arrivé malheur à Louis XIII ».

Bouteville avait payé de sa tête sa désobéissance au Cardinal.

Les protestants de plus en plus traqués et persécutés prenaient ouvertement les armes, appelaient les étrangers à leur secours et se réfugiaient à la Rochelle où le roi voulait, d'après Malherbe :

. . . . . donner le coup.

A la dernière tête de la rébellion.

A la Cour où des haines s'amassaient, comme dans le peuple qui était persécuté pour ses convictions religieuses, la révolte se montrait ouvertement.

Quand les plus audacieux jouaient leur tête, la perdaient et payaient l'enjeu, il est bien permis de soupçonner l'existence de certains individus dépouillés de scrupules et décidés à ne pas reculer dans l'emploi de moyens familiers à la Cour des papes.

L'étude de la santé, de la maladie, et des rechutes du jeune roi, s'impose donc à cette période de sa vie, minutieuse comme une enquête médico-légale quand il y a présomption de crime.

Pour mener à bien cette enquête, nous puiserons d'abord dans le travail du docteur Guillon, surtout parce que nous n'avons pu arriver à partager les idées qu'il a émises.

« Louis XIII, dit le docteur Guillon, avait à la fois de la fièvre tierce et de la fièvre vespérale avec de l'entérite et tympanisme. »

C'est ainsi qu'il formule le diagnostic qu'il porte sur la première maladie de Louis XIII.

Pour ne pas nous contenter d'un mot que nous ne comprenions pas, nous avons voulu savoir ce que pouvaient bien être ces espèces de fièvres dénommées tierces et vespérales.

En faisant ces recherches, nous nous sommes d'emblée heurté à de bien singulières difficultés, et je suis obligé de croire que le docteur Guillon a dû puiser dans des auteurs que je n'ai pas eu la chance de trouver, car il emploie des qualifications qui paraissent contradictoires.

Voici ce qu'on trouve, en effet, dans le « Traité des fièvres » d'Ambroise Paré sur ce sujet : (Liv. VII, p. 78).

« Les fièvres *tierces* ont leur accès de deux jours l'un.

« Les quotidiennes reprennent le soir.

« La *double tierce* seule peut donner lieu à confusion parce qu'elle répète et donne un accès comme la quotidienne, mais l'accès de la quotidienne est le soir, l'accès de la double tierce à midi. »

Fièvre tierce avec accès le soir (vespérale) voudrait donc dire d'après le langage de l'époque : *Fièvre tierce quotidienne*, or cette expression est un non-sens.

Un pareil diagnostic n'a pas pu être fait même par le plus obscur des fraters de village et il est évident que le docteur Guillon cite un texte altéré et que les médecins du roi se sont simplement trouvés en face d'un type fébrile qui les a déconcertés.

Comme il ne pouvait avoir à la fois une fièvre tierce, et une fièvre vespérale, il est probable que les historiens ont voulu dire que Louis XIII avait en même temps des accès de fièvre le soir comme dans le type quotidien, et tous les deux jours à midi des accès de fièvre supplémentaires, comme dans le type de fièvre tierce.

Une fièvre qui s'ajoute à un état fébrile, continu, tous les deux jours est bien suspecte.

Aujourd'hui que nous n'avons pas le souci de faire rentrer toutes les fièvres dans un cadre classique, nous serions bien embarrassés pour donner un nom à cet ensemble de symptômes.

Ce n'était pas une fièvre accompagnant un embarras gastrique ordinaire, elle aurait eu un type continu, simple, sans exacerbation à midi ni tous les deux jours.

Or comme une élévation de température a toujours un motif, on se demande ce qui était administré tous les deux jours au Roi, pour amener, périodiquement à midi un état fébrile que l'on ne constatait d'ordinaire que le soir seulement.

Ce point d'interrogation posé, concluons simplement que le royal malade fut atteint brusquement et en même temps de la fièvre, d'une diarrhée, et d'une péritonite légère, ou localisée.

Nous n'avons pas le droit d'aller plus loin sans risquer d'entrer dans le domaine de l'incertain ou de l'imagination.

Ceci dit :

Faut-il voir là une affection bacillaire ?

Pris isolément, les symptômes de la maladie du roi, peuvent justifier ce diagnostic, mais la marche générale de la maladie est incompréhensible ou inexplicable avec cette supposition.

Pendant vingt ans environ, la correspondance intime du roi parlera des suites de son affection intestinale en même temps que de sa goutte.

« Mon ventre bouffe » dit-il constamment ; ou bien : « j'ai fait débouffer mon ventre ». Mais ce sont des incidents sans gravité, car il chasse le loup, reste vingt heures à cheval et paye de sa personne dans maintes circonstances.

Si, à vingt-six ans, Louis XIII avait été atteint d'une entérite ayant amené un ballonnement du ventre, le tout d'origine tuberculeuse et accompagné de fièvre, il est sûr qu'il serait mort très rapidement, tandis qu'au contraire la guérison survint complète ou à peu près malgré la gravité apparente des symptômes, et le rétablissement du malade ne fut qu'une affaire de quelques jours.

Une entérite bacillaire ne vient pas si rapidement et surtout ne disparaît pas aussi vite sans laisser de traces.

Une pareille évolution du bacille de la tuberculose est trop en dehors de tout ce que nous avons l'habitude de voir tous les jours, pour ne pas paraître de plus en plus improbable à l'analyse des documents existants.

Une tuberculose intestinale va toujours en s'aggravant, ce ne fut pas le cas du roi.

Une gastro-entérite toxique explique au contraire une guérison assez rapide, mais suivie de rechutes qui tinrent soit à des brides cicatricielles, soit à d'autres lésions consécutives à l'administration du poison, s'il a été choisi parmi les caustiques.

Nous avons vu, dans la revue que nous avons faite de l'histoire de France, qu'un des prédécesseurs de Louis XIII avait dû demander une autorisation au Pape pour suivre un régime spécial, qui lui était devenu nécessaire depuis qu'il avait été victime d'une tentative d'empoisonnement.

C'est de la même manière que s'explique tout simplement la dysenterie dont Louis XIII fut atteint devant Saint-Martin-de-Ré en novembre 1627.

*
* *

En 1628 inappétence et manifestation arthritiques.

Sauf de très petites indispositions, l'état général est très satisfaisant.

La Rochelle est prise, les protestants vaincus ont fait la paix.

Les Anglais sont repoussés, on ne voit personne autour du roi, qui ait un intérêt immédiat à provoquer sa mort et par suite sa santé se rétablit.

En 1629, à Suze, puis à Valence, Louis XIII se plaint de quelques douleurs intestinales, mais elles ne l'empêchent pas de vivre de la pénible vie des camps.

Il montre même un courage personnel très remarquable, en forçant le pas de Suze (mars 1629).

C'est encore un argument sérieux à opposer à ceux qui ont adopté les idées du Dr Guillon.

Ce dyspeptique, dont les intestins seraient soi-disant parsemés d'ulcérations tuberculeuses, n'a ni fièvre de résorption, ni perte d'appétit, ni dépression morale.

Il mange sans ménagements, si bien qu'à la fin de la campagne, il écrit de Livry, 25 novembre 1629 :

« Je me porte bien excepté la goutte, qui m'a attaqué « cette nuit, laquelle ne m'empêchera pas de courre « le loup aujourd'hui... »

C'est le premier accès ; il en aura beaucoup d'autres ensuite.

Où sont les tuberculeux en évolution qui sont atteints de goutte intermittente ?

Si, à ce moment, Louis XIII n'avait pas eu une excellente santé, comment expliquer ses perpétuels déplacements, et ces fatigants voyages pendant lesquels son médecin ne note que des indispositions absolument insignifiantes ?

A Ecouen, légère syncope après un repas.

A Grenoble, mal aux dents.

A Saint-Jean-de-Maurienne, un peu de diarrhée.

Cette diarrhée, après la dysenterie de Saint-Martin, vient mal à son heure pour justifier une entérite tuberculeuse.

D'ordinaire c'est l'inverse qui se passe, diarrhée d'abord, dysenterie ensuite, et c'est là la conséquence naturelle d'une maladie caractérisée par des ulcérations qui gagnent en profondeur.

Chez le roi, le sang d'abord, et la diarrhée ensuite !

Dans ce cas, une seule hypothèse est acceptable, et c'est celle qui admet un processus d'ulcération plus actif au début, suivi d'une période de réparation et de calme relatif.

Nous ne sommes pas en face d'une maladie chronique à marche fatalement progressive, ce sont des incidents de convalescence que notent les archiâtres; et leur opinion sur ce point est si bien arrêtée que nulle part ils ne laissent passer l'ombre d'une inquiétude.

CHAPITRE XXIII

1630-1643.

Nous voici arrivés en 1630.

En réalité depuis 1627 les événements politiques avaient été de peu d'importance, les entreprises militaires de Louis XIII à l'extérieur avaient servi de dérivatifs à la turbulence de ses adversaires, dont une partie avait été durement châtiée et dont l'autre avait dû le suivre au camp ou vers les frontières.

A partir de 1630, la guerre terminée, au moins momentanément, les querelles et les complots renaissent à la Cour.

Voici la simple énumération des faits les plus importants.

11 novembre 1630, Journée des Dupes.

Même date, brouille avec Marie de Médicis.

Marillac, garde des sceaux, est jeté en prison jusqu'à la fin de ses jours.

Son frère, le maréchal, monte sur l'échafaud.

Marie de Médicis est reléguée à la campagne d'abord, en attendant qu'elle se réfugie en pays d'Espagne, Gaston d'Orléans voyant toutes ses intrigues n'aboutir

à aucun résultat, et ses amis être impitoyablement sacrifiés à ceux du Cardinal, va demander à son beau-frère le duc de Lorraine une armée pour fomenter la guerre civile, et arracher de force à son frère la couronne, objet de ses convoitises.

Gênant pour l'étrangère, l'Italienne peu scrupuleuse, qui est sa mère il est vrai, — mais nous savons qu'on était, dans cette famille, plus disposé à s'entre-tuer qu'à s'entre-aider, — gênant pour un frère ambitieux, qui fut le caractère le plus faux et le plus lâche de son époque, Louis XIII retombe brusquement malade.

Cette nouvelle atteinte, présente des caractères de soudaineté et de gravité absolument déconcertants.

Le plus intéressant des documents, que nous possédons sur cet événement, est précisément daté de Lyon, où Louis XIII était venu, mais où on ne l'avait pas vu, car la maladie l'avait empêché de se montrer en public [1].

C'est une lettre écrite par le père Suffren [2] confesseur du roi au R. P. Jaquinot.

« Il a plu à Dieu de nous affliger, et de nous con-
« soler de rechef, car la joie que nous avions en voyant
« que le roi entrait dans son septième jour [3] fut bien
« courte puisque ce flux continuant en suite d'une

1. Le roi se fit porter en Bellecour, dit le maréchal de Bassompierre dans son « Journal de ma vie », dans la maison de Mme de Chaponay où il fut bien malade.

2. Le P. Suffren avait remplacé le P. Arnoux qui lui-même avait succédé en 1617 au P. Coton.

3. A cette époque la méthode pythagoricienne divisant les maladies en périodes trinitaires était fort en vogue.

« médecine qu'on lui avait donnée fort à propos[1], se « termina en dysenterie, qui causa nouvelle fièvre.

« Le flux était d'un sang tout pur comme s'il fût sorti « des veines, et si fréquent que dans vingt-quatre « heures il fut à la selle plus de quarante fois, avec de « grandes douleurs sans y avoir eu moyen de l'arrêter.

« Il commença le 29 septembre au soir, et le roi se « trouva si faible à trois heures du matin, le 30, qu'ayant « été appelé en diligence, je le trouvai sans force, et « ne pouvant plus se lever du lit. Tous les médecins « me conseillèrent de le disposer à la mort, disant « que si Dieu ne faisait pas le miracle, il ne passerait « pas la journée.

. . . . . .

« Par une inspiration de Dieu, les médecins se réso- « lurent de le saigner pour la septième fois du bras « droit.

« La saignée achevée, un abcès *que les médecins « n'avaient pas découvert se creva et se vida par le « fondement.*

« Le sang s'arrêta, le ventre qui, durant vingt-quatre « heures, avait demeuré tout enflé et fort dur, s'amollit « et se désenfla...

« Nous n'avons eu que la peur pour ce coup-ci. »

Les partisans du diagnostic du docteur Guillon et lui-même ajoutent après la lecture de cette citation :

« Il y a peut-être là quelque chose de pulmonaire. »

1. C'est une opinion personnelle du P. Suffren mais ce lavement paraît bien plutôt avoir été fait suivant une formule italienne, qui sera employée à nouveau plus tard, en 1643 !

Trouver dans un abcès de l'anus un symptôme d'affection pulmonaire, quand il y a début brusque, tympanisme, et avant tout au préalable, administration d'un lavement qui avait amené du sang en abondance et un collapsus qui effraya les médecins, ce n'est pas de la perspicacité, c'est une affirmation qui échappe à toute discussion, c'est une négation de l'évidence.

Louis XIII fut à ce moment de sa vie, victime d'une tentative d'empoisonnement par les méthodes familières aux spécialistes d'alors.

Le roi d'ailleurs ne s'en doutait-il pas un peu, quand deux mois après il écrivait de Livry, le 13 janvier 1631, la dépêche déjà citée où il se félicite d'avoir une excellente santé, malgré ce que disent ses ennemis.

Le poison employé, caustique violent, n'a déterminé lors de cette tentative qu'un abcès local, mais les résultats cherchés furent si près d'être obtenus et les soupçons furent si bien écartés, que l'auteur de ce crime, fut certain qu'il pourrait sans danger recommencer à un moment plus propice.

L'autopsie du roi en 1643 démontrera que nous n'émettons pas ici une simple hypothèse.

Une entérite de cette nature, ne peut guérir ni complètement, ni très rapidement, et de fait Louis XIII s'en ressentira peu ou prou, jusqu'en 1634, c'est-à-dire pendant quatre ans.

S'il fallait encore une nouvelle preuve pour démontrer qu'il n'y avait rien, absolument rien de bacillaire, dans cette maladie, on la trouverait ici dans cette constatation que les poumons *n'ont jamais donné, dans*

cette période de convalescence, aucune crainte, et que tous les historiens y compris le Dr Guillon lui-même écrivent :

« A dater de ce moment, la santé du roi se raffermit[1]. »

Au moment où la santé et la vie du roi furent en si grand danger, les plus petits faits sont à noter : rappelons brièvement les principaux :

D'abord Richelieu était occupé en Savoie par la guerre et ne pouvait veiller sur le roi.

Autour de Louis XIII, se trouvait sa femme qui lui avait en maintes circonstances témoigné de l'hostilité.

Circonstance bien plus suspecte encore, Anne d'Autriche et sa belle-mère étaient en parfaite communauté d'idées et d'espérances. Toutes les deux voulaient la complète disparition du premier Ministre à qui elles avaient voué une haine mortelle.

Toutes les deux savaient que Louis XIII, était bien décidé à ne pas leur donner satisfaction sur ce point, puisqu'il reste à cette date une lettre où on trouve cette phrase adressée au Cardinal :

« Assurez-vous que je leur ai parlé avec grande
« affection de vous (Richelieu) leur témoignant que le
« plus grand plaisir que mon frère me pût faire au
« monde et le plus grand témoignage d'affection qu'ils
« me puissent rendre était de vous aimer.

1. On trouve une lettre de Louis XIII datée de Saint-Germain 6 novembre 1630, où il dit : « J'ai pris hier médecine. Je me porte fort bien grâce au Bon Dieu. »

« Ils vous tiennent tout à fait ruiné, dans l'esprit de « la Reine ma mère qui est cause je crois, qu'ils en font « plus les renchéris. »

« LOUIS. »

Enfin et surtout, il ne faut pas oublier que Gaston d'Orléans intriguait ferme, accompagnait son frère, et venait au-devant de lui jusqu'à Montargis (28 octobre) accompagné d'un homme de confiance nommé Puylaurens qui montait dans le carrosse royal.

Ce Puylaurens comblé de prévenances à ce moment ne devait cependant pas avoir la conscience bien nette car aussitôt Richelieu revenu, il fut enfermé au fort de Vincennes pour le restant de ses jours et Gaston d'Orléans ne fit aucune démarche pour l'en tirer, l'abandonnant comme il abandonnait sans essayer de les défendre un seul instant ceux dont il s'était servi.

A la suite de cette maladie si grave, qui avait failli le tuer à Lyon, et après avoir échappé au danger dont il soupçonna peut-être à peine la gravité, Louis XIII se montra tout naturellement profondément reconnaissant, à sa femme et à sa mère qui lui prodiguaient en ces circonstances les marques d'une affection qu'on pouvait croire désintéressée.

Les historiens — qui se copient plus volontiers qu'ils ne se contrôlent — ont écrit à ce sujet que Louis XIII avait à ce moment promis la disgrâce de Richelieu, et se disposait à tenir sa parole quand le cardinal prévenu revint brusquement et rentra avec lui à Paris.

C'est à cette date que se place la Journée des Dupes (11 novembre 1630). En quelques heures les deux reines et Gaston perdent tout le terrain si péniblement gagné.

Tous leurs amis sont durement châtiés et les historiens attribuent tous cette révolution de palais, à la mobilité de caractère du roi. Sans autre explication, Louis XIII devient un fantoche et on introduit dans l'histoire de France une anecdote d'escalier secret que l'on montre encore aujourd'hui en racontant une légende qui a probablement pris naissance dans la seule imagination de l'auteur des *Curiosités historiques*[1].

Sur cette fameuse journée, nous sommes loin de partager les idées qui ont cours.

Nous avons dit précédemment ce que nous pensions du caractère de Louis XIII. Loin de le regarder comme un instrument inconscient entre les mains de son ministre, nous avons affirmé qu'il avait préparé la grandeur du règne de son successeur, grâce à une activité incomparable, un travail acharné et une netteté de vue de l'avenir, qui en fait peut-être le monarque le plus remarquable de notre pays.

Énoncée sous cette forme, une opinion, comme celle que nous ne craignons pas d'émettre, doit se justifier, car elle est absolument incompatible avec le rôle qu'on prête à Louis XIII dans cette singulière Journée des Dupes.

En nous servant de documents exclusivement médicaux, il ne nous sera pas bien difficile de montrer

1. Par Le Roy bibliothécaire de Versailles, 1864.

que le fils de Henri IV est à la fois un grand calomnié et un grand méconnu.

Comment expliquer tout d'abord cette contradiction que Louis XIII, si irrésolu quand il s'agit de tenir les promesses faites à sa femme, soit au contraire si ferme quand il s'agit de soutenir le cardinal ?

N'y a-t-il pas quelque chose d'invraisemblable et de contradictoire dans la version officielle de la Journée des Dupes ?

Les historiens s'en tirent en prêtant à Louis XIII une psychologie spéciale, mais ils se mettent en même temps en opposition avec les documents que nous avons en main.

Comme c'est à Lyon même que se sont passés les faits qui peuvent donner le mot de cette énigme historique, on nous permettra bien de nous y arrêter un instant, d'autant plus que dans le seul intérêt de la vérité, il importe de raconter exactement des événements dont quelques-uns ont été si singulièrement travestis qu'ils sont manifestement, malgré leur authenticité apparente, de simples mensonges, ayant usurpé dans l'histoire la place qu'ils occupent.

Ceci dit, comparons les faits avec les narrations officielles et nous donnerons ensuite notre opinion comme médecin.

*
* *

La Journée des Dupes est la journée du 11 novembre 1630 mais elle s'explique par les événements

qui l'ont précédée et il nous faut revenir sur ce qui s'est passé avant la maladie de Lyon.

En août 1630, Richelieu surveillait les opérations militaires en Savoie, où Louis XIII se disposait à le rejoindre emmenant avec lui les reines avec lesquelles les rapports n'étaient pas encore très tendus.

En relations continuelles avec son ministre, le roi le tient au courant de tout et lui témoigne une confiance et une amitié constante. En voici des preuves :

(Lettre 16. *Archives de Chantilly*.)

« Mon cousin. J'ai commandé à M. Bouthillier de « vous faire savoir tout ce qui se passe ici ; c'est pour- « quoi je ne vous en parlerai pas davantage.

« Les reines me font mander qu'elles font tenir leur « charroi prêt à marcher ; mandez-moi ce que j'en « ferai quand ils arriveront ici.

« Assurez-vous toujours de mon affection qui sera « telle en votre endroit que vous la pouvez désirer, et « prierai le Bon Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Louis. »

Barraux, 31 juillet 1630.

Le 7 août 1630, Louis XIII est à Lyon où il apprend que la peste étend ses ravages en Savoie.

Il craint pour le cardinal-duc dont la santé était chancelante et lui mande de revenir le joindre.

Sur ce point important, les Archives de Chantilly

fournissent deux lettres qui ne laissent place à aucun doute. En voici le texte :

Lyon, 16 août 1630.

« Mon cousin, je suis fort en peine de vous, depuis « que j'ai su que ce valet de Dumont était tombé « malade de peste dans votre logis. Je vous prie de « sortir de ce mauvais lieu, le plus vite que vous pour- « rez, *pour me venir trouver en ce lieu*, vous assurant « que je suis en grande impatience de vous y voir.

« Louis. »

Trois jours après nouvelle lettre :

Lyon, le 19 août 1630.

« Mon cousin, vous ayant mandé par ma dernière « lettre, que vous *partissiez le plus tôt que vous pour-* « *rez, pour me venir trouver*, ne pouvant souffrir plus « longtemps que vous fussiez dans le danger de la « peste, je vous ajouterai ce mot pour vous dire que « vous ne vous arrêtiez en aucun lieu, ayant grande « impatience de vous voir près de moi.

« Louis. »

Louis XIII, n'était donc à cette date ni troublé ni irrésolu, ni indécis, il tremblait littéralement pour la vie de son ministre.

Richelieu recevait par les courriers de chaque jour les preuves de l'affection du roi.

On a cependant écrit le contraire. On a dit qu'ayant appris par des espions que sa disgrâce était proche, il serait revenu en hâte auprès du roi se préparant à tout événement *et commandant même des relais pour s'enfuir à Avignon en cas d'insuccès !...*

Les deux lettres que nous venons de reproduire prouvent que c'est là une pure calomnie.

En réalité Louis XIII affirmant de plus en plus sa volonté de conserver sa faveur à Richelieu, les ennemis du cardinal prirent une résolution extrême, ou bien ils faillirent être servis à souhait par le lavement de Lyon administré au milieu de septembre (le 29, d'après toute probabilité) lavement qui mit le roi à deux doigts de la mort.

Il n'échappa que par miracle, et sans ce hasard, Richelieu revenant par ordre ne serait arrivé que pour ramener un cadavre à Paris.

Le premier octobre, la guérison étant complète, le roi se met en route pour Paris.

Richelieu malade, déjà fatigué par le chemin qu'il avait fait et ne pouvant supporter les fatigues d'un voyage rapide, n'accompagnait pas le roi.

Elle est donc fausse encore cette affirmation que nous trouvons formulée en ces termes :

« Sur la route de Paris à Lyon, sans avouer à Riche-
« lieu quelles demi-promesses il avait faites, le roi
« engage son ministre à se réconcilier avec Marie de
« Médicis ».

La vérité c'est que Louis XIII complètement remis, et obligé de revenir vite à Paris, se hâte de brûler les étapes. Ainsi le 28 octobre il raconte dans une longue lettre datée de Linas que son frère Gaston est venu au-devant de lui à Montargis, qu'il lui offrit ainsi qu'à son chambellan une place dans son carrosse, puis après s'être étendu sur certains détails insignifiants, il conte au cardinal.

« ..... Nous nous sommes séparés (avec Gaston « d'Orléans) fort bons amis, mais j'ai peur que cela ne « dure guère.

« ..... Je suis venu coucher en ce lieu (Linas) ayant « fait quatre lieues à cheval[1] de quoi je me porte fort « bien. Vous pouvez vous assurer que quand mon frère « me parlera de vous je vous soutiendrai comme il « faut.

« ..... Assurez-vous toujours de mon affection...

« Louis. »

Le 2 novembre, Louis XIII est à Versailles où il s'installe.

L'étoile du cardinal a si peu pâli, et le parti des reines est si peu triomphant, que c'est le roi lui-même qui annonce à son ministre qu'il a l'intention d'aller à Paris voir sa mère, et comme toujours ce billet contient une assurance nouvelle d'amitié :

1. Richelieu ne pouvait à cause de ses hémorroïdes penser à suivre le roi voyageant à cette allure.

Versailles, 2 novembre 1630.

« ..... Je lui dis (à Monsigot) que je voulais aller voir « la reine mère et que je faisais état d'y loger pour un « soir...

« ..... Assurez-vous de mon affection qui sera tou- « jours telle que vous pouvez la désirer.

« Louis. »

Cette fameuse entrevue entre la Reine mère et son fils, si dramatisée par les historiens, était on le voit prévue et annoncée sans grand fracas par le roi qui en informait son ministre. Il y a loin de la vérité à ce noir complot, préparé de longue main, pour arracher à Louis XIII la révocation de son ministre !

Richelieu venait d'ailleurs sans se presser, voyageant à petite journée, comme quelqu'un qui ne paraît pas impatient de doubler les relais.

Il a dû arriver près du roi, qui se trouvait à Saint-Germain, le 7 novembre, puisqu'il y a dans le Fonds de Chantilly le billet suivant :

Saint-Germain, 6 novembre 1630.

« J'ai été très aise d'apprendre par votre lettre, que « vous serez ici demain. J'étais en grande impatience « de vous revoir auprès de moi.

« Assurez-vous toujours de mon amitié...

« Louis. »

A partir de ce moment, le roi et Richelieu se voyant

tous les jours, nous ne pouvons malheureusement savoir par leur correspondance ce qui s'est passé puisqu'ils n'avaient que de rares occasions de s'écrire.

Par un malheureux hasard, sur cette période si intéressante, il n'existe dans le Fonds de Chantilly qu'un seul document et encore il est tronqué et sans date, mais cependant tel qu'il est, il jette un jour suffisant sur le caractère du roi qui ne se dément pas un instant, racontant à son ministre toutes les manœuvres de ses ennemis.

C'est un P-S sans date d'une lettre perdue :

« Assurez-vous, dit le roi à Richelieu, que je leur ai « parlé avec grande affection de vous, leur témoi- « gnant que le plus grand plaisir que mon frère me « peut faire et le plus grand témoignage d'affection « qu'il me peut rendre était de vous aimer.

« Louis. »

Cette lettre un peu énigmatique est la dernière écrite en 1630, la correspondance ne reprendra qu'aux premiers jours de janvier 1631.

En l'absence de documents précis, les historiens ont forgé l'histoire que l'on connaît, mais cette histoire est infirmée par le ton général de la correspondance avant et après la Journée des Dupes et surtout par l'inaltérable confiance du roi qui, pas une seule minute, ne montre un peu de refroidissement dans ses lettres et qui, en toutes circonstances au contraire, prend le parti

du Cardinal, loin de se montrer décidé à le sacrifier à ses adversaires.

Puisque la scène du 2 novembre n'a pas eu d'autres témoins que les intéressés, qui ne nous ont rien laissé de bien détaillé sur ce qui s'est passé, il n'y a, à notre avis, qu'une seule hypothèse, et une hypothèse d'ordre médical qui permet de relier ensemble les événements qui suivirent cette entrevue entre le roi et sa mère et ensuite entre le roi et son ministre.

Supposons en effet, un instant, que Richelieu ait montré à Louis XIII que sa santé s'était brusquement trouvée altérée, à Lyon, sans motifs et très gravement, au moment où il était entouré des reines étrangères, de leurs amis et de son frère Gaston.

Supposons que sans pouvoir prouver, le Cardinal ait pu recueillir un certain nombre de faits pouvant servir de base à une forte présomption, ainsi s'explique et tout naturellement : d'abord que Vauthier, médecin favori de la reine mère est à cette date expédié à Senlis puis enfermé à la Bastille sans motif officiel, puis, que le chambellan Puylaurens, à qui le roi avait offert une place dans son carrosse, quelque temps auparavant, est enfermé lui aussi à Vincennes.

On comprend également pour quelle raison le cardinal frappe en même temps avec une sévérité incroyable, sur ses ennemis, surpris d'une rigueur à laquelle ils étaient loin d'être habitués.

Ainsi s'explique enfin cette phrase des mémoires de Richelieu :

. . . . . .

« Plusieurs murmuraient, mais les autres louaient la justice du roi, et estimaient le courage du Cardinal, qui méprisait la propre sûreté de sa personne et la haine de tous les grands. »

Ainsi se peut comprendre aussi le sens de ce billet de :

Livry, 13 janvier 1631.

« ..... Je me porte fort bien, Dieu merci, et suis fort gaillard en dépit de ceux qui ne nous aiment point...

« Louis. »

C'est toujours cette même hypothèse qui fait deviner la raison qui amena la création fort inattendue et inexplicable, en apparence, d'une Chambre criminelle extraordinaire à l'Arsenal.

Cette Chambre devait connaître en dehors du Parlement, des crimes de haute trahison, lèse-majesté et sorcellerie et c'est devant elle que comparurent les complices de Gaston, deux des médecins du roi, Senelle et Duval et plusieurs autres seigneurs de moindre importance.

Grâce à l'hypothèse qui naît du seul examen des documents médicaux, on voit le plan d'ensemble et le lien qui réunit entre eux des événements qui se succèdent et s'expliquent les uns par les autres. Là où les récits officiels n'enregistrent que les actes incohérents d'un roi dont pour les besoins de la cause le caractère est défiguré jusqu'à l'invraisemblance, on

trouve la manifestation d'une volonté énergique allant droit au but.

*
* *

A dater de cette époque (1630), les médecins du roi surveillent d'une façon toute spéciale le tube digestif de Louis XIII, et ils notent :

Février 1631 : inappétence, vomissements, insomnies, tympanisme — on en parlera beaucoup dans la suite et souvent. — Dyspnée.

Il est à présumer que l'abcès a laissé des cicatrices et qu'il reste une sorte de péritonite chronique, suite et conséquence de la maladie de Lyon.

Cela n'empêche pas le roi de chasser le cerf et il semble se porter de mieux en mieux.

En 1632, il courre toujours le cerf, et affirme son excellente santé, écrivant même cette phrase :

« Je me porte très bien, Dieu merci, je suis en état « de faire voir à mes ennemis que je ne suis prêt à « mourir comme ils le disent. »

D'après quelques historiens, pour la première fois, et après de longues et pénibles chasses au loup, autour de Metz, Louis XIII aurait toussé un peu.

Bien que sa correspondance ne fasse pas mention de cet incident, cela n'empêche pas certains médecins, nos contemporains, de diagnostiquer : début de tuberculose pulmonaire. Mais pourquoi pas bronchite simple, faite de refroidissement accidentel et sans

gravité, puisque, je le répète, on ne trouve aucune allusion à cette maladie dans la correspondance royale pleine de détails relatifs à la santé ?

En 1633, expulsion de graviers. Le roi chasse beaucoup le loup à Essonnes.

En 1634, un peu d'entérite, un léger accès de goutte, et un peu de mélancolie qu'il signale pour la première fois, dans une lettre datée de Saint-Germain, 23 janvier 1634.

A partir de cette époque, quatre années d'excellente santé !

Une rémission pareille est-elle compatible avec une tuberculose pulmonaire ?

Même si l'affection bacillaire diagnostiquée au début par le docteur Guillon avait été bien démontrée, une amélioration de quatre années la rendrait bien peu probable, disons plus, invraisemblable.

Dans la correspondance particulière de Louis XIII, nous ne trouvons à citer à cette époque de la vie que des phrases banales, affirmant sa bonne santé, on ne trouve jamais aucune allusion à un état maladif quelconque.

Son temps se passe d'ailleurs dans les camps (campagne de Flandre et campagne de Lorraine).

Cette période de bonne santé coïncide aussi avec l'habitude de prendre pour lui-même les précautions qu'il recommande à Richelieu quand il lui écrit :

« ... Je vous recommande d'avoir soin de votre per-
« sonne sur toutes choses, et que des gens inconnus
« n'approchent point de vous. » (Senlis, mars 1635.)

Juillet, même année (1635).

« Je suis en très bonne santé... le dernier lavement « n'a été que le houspillon ordinaire après la méde- « cine. »

Le 26 août 1635, à Saint-Mihiel, Louis XIII est victime d'un accident sans conséquence qu'il raconte ainsi :

« ... Le tonnerre est tombé sur le derrière de ma « brouette, moi étant dedans, qui la menais, je n'ai « pas eu de mal. Laverdure, mon cocher, a eu la joue « et l'œil un peu incommodé. Le valet de pied ne peut « s'aider ni de la main ni du bras,... les chevaux du « carrosse ont donné du ventre à terre..... »

Le mois suivant :

Châlons-sur-Marne, 15 septembre 1635, 9 heures du matin.

« ... J'ai eu un peu de goutte, cette nuit, à cause « d'une petite purgation prise hier...

De Châlons toujours, mais le lendemain, 16 septembre.

« J'ai été contraint de prendre médecine, le ventre « m'ayant bouffé, depuis que je me suis senti la « goutte. »

Le 26 octobre 1635.

« J'ai eu un peu de goutte, mais à cette heure, j'ai « fort peu de douleurs ».

3 décembre 1635.

« Il faudra que je prenne demain quelque petit « remède, le ventre commençant à me bouffer. »

Le 7 du même mois, même année.

« Le ventre me gonflant toujours, je suis résolu à « prendre médecine. »

1636

Louis XIII, rentré à Paris, écrit le 21 février :

« Je ne peux plus demeurer à Paris, sans être « malade ».

Il se retire à Saint-Germain, et le 26 février, il dit : « Je me porte bien. » Il s'occupe très activement de la campagne de Picardie, la correspondance est considérable, mais on n'y trouve aucune allusion à une indisposition même insignifiante.

1637

Les ennemis extérieurs du roi sont vaincus, les complots recommencent à la Cour. La correspondance de Louis XIII avec Richelieu, transmise cependant par des hommes sûrs, est chiffrée par prudence sinon en totalité, du moins en partie.

Voici un extrait dont on devine le sens malgré l'emploi du langage conventionnel.

Louis XIII continue à manifester une grande méfiance vis-à-vis de son entourage :

Fontainebleau, 25 janvier 1637.

« ... Je ne vois pas, qu'on puisse prendre sûreté de « la parole de mon frère... Je conclus qu'il faut que « nous nettoyons le dedans pendant que nous en avons « le loisir, cependant que nous pourrons mettre fin à « l'affaire de mon frère, le mieux que nous pourrons. « rat en vol natant rip porrece rat rip roquetie rat vol « saugrand romo bac glane cy dessus (*sic*).

Saint Germain, 8 mai 1637.

« ... Je me porte bien, à la mélancolie près[1]. »

Villeroy, 29 mai 1637.

« J'ai un peu de goutte... Je vous prie de n'aller à « Paris que le moins que vous pourrez et de prendre « bien garde à vous. »

En résumé, santé parfaite et défiance perpétuelle, mais nous voici arrivées à une date importante.

De Saint-Germain, 29 janvier 1638.

« ... La reine se porte bien... »

C'est la première fois que Louis XIII parle de sa femme, il est vrai que l'on vient d'annoncer officiellement la grossesse de la reine.

Cette nouvelle coïncide avec une agitation extraordinaire dans le clan des amis de Gaston d'Orléans,

1. Mlle de Lafayette allait entrer au couvent.

Richelieu en fait mettre un certain nombre à la Bastille où ils resteront jusqu'à sa mort.

La santé du roi reste bonne.

30 mars 1638 : « Je m'en vas prendre médecine pour « nettoyer la boutique.

« LOUIS. »

Nous trouvons également datée de Versailles, 4 novembre 1638 cette lettre bien caractéristique qui renverse complètement les hypothèses de Guillon (*Archives de Chantilly*) :

« Je me porte bien, et ne suis plus enrhumé du tout, « la pluie d'hier ayant achevé de me guérir ce que le « vent avait commencé avant-hier.

« LOUIS. »

1639

Très légère indisposition du dauphin (mai). Louis XIII est en excellente santé pendant toute l'année.

1640

Bonne santé du roi. On attend la naissance d'un second fils. Le roi annonce l'événement et donne en même temps de ses nouvelles, par une lettre dont voici le fac-similé :

De St germain ce 21
Sepbre 1640

Je vous escris ce mot* a la haste pour
vous donér auis que il a
plea au bon Dieu de me
donér encor un fils, la
Reyne na esté que une
heure en trauail et
lanfant ce porte bien

Louis

je me porte bien

Le 10 décembre 1640.

« Un grand bouffement de ventre ».

1641

Louis XIII courre le loup en janvier.

Voici des détails qui nous fixent bien sur son état de santé :

Jeudi 21 février : départ de Paris, coucher à Morsang.

Vendredi, samedi et dimanche : chasses à Villeroy.

Lundi : coucher à Maison-Rouge.

Jusqu'au 1er mars, chasse à Maison-Rouge.

Samedi 2 mars : coucher à Chilly.

Jusqu'au 4 mars : chasse au loup au Buisson-de-Verrières.

19 décembre 1641 : « Je me porte bien, hors une « fluxion qui m'est tombée sur le col et les épaules. »

Le 23 du même mois : « Excepté le col qui me fait « encore un peu de douleur quand je me tourne, il y a « dix ans que je ne me suis si bien porté !

« Louis. »

1642

Montélimar, 27 février 1642[1].

« ... J'ai pris un peu de séné, de quoi je me trouve « très bien.

« Louis. »

1. Cette dépêche extraite du Fonds de Chantilly est reproduite dans le volume du comte de Beauchamp avec date de 1643 mais c'est une erreur de typographie.

Loriol, 3 juillet 1642.

« J'ai eu hier, la goutte à la main gauche, mais j'es-
« père jouer demain au mail. »

7 septembre 1642 : « Ma santé va bien, je suis tous
« les jours six et sept heures à cheval ».

Enfin la dernière lettre connue de Louis XIII à Richelieu (Topin-CCXLVII), est le document médical fort important que voici :

9 octobre 1642.

« Ma santé va grâce à Dieu fort bien ; il est vrai que
« tous les mois, il me faut six ou sept médecines de
« suite, pour nettoyer le logis.

« Je m'en vais courre quatre loups ; je voudrais que
« vous fussiez en état d'aller à cette chasse.

« Louis. »

Celui à qui cette lettre était destinée, mourait d'une pleuro-pneumonie, le 4 décembre suivant.

Celui qui l'écrivait mourait le 14 mai 1643, c'est-à-dire quelques mois après son fidèle serviteur !

Avant d'examiner les circonstances de cette mort, quelques commentaires sont utiles pour accompagner les citations que nous venons de mettre sous les yeux des acteurs :

Il est évident, pour les moins prévenus, que la seule lecture de la correspondance de Louis XIII dont nous

venons de donner des extraits prouve que rien n'est plus salutaire pour le roi de France que l'éloignement de son frère Gaston et son séjour hors de Paris. Il déclare lui-même, qu'il ne s'est jamais mieux porté, depuis que sa mère est en exil, et que ses partisans sont dispersés, enfermés, ou tenus à l'écart.

Avec les entourages suspects disparaissent les maladies suspectes et le ménage royal étant d'accord, Louis XIII n'éprouve plus que des maladies faciles à prévoir qui ne déroutent pas les médecins.

Seul le tympanisme, suite de l'ancienne tentative d'empoisonnement de Lyon, subsiste encore par intermittence, mais il cède assez vite en faisant disparaître la constipation qu'il accompagne.

En touchant à la quarantaine, ce soi-disant tuberculeux a un fils.

Ce cachectique agonisant, devient le père du Roi qui atteindra sur le trône l'âge le plus avancé!

Cette paternité tardive dut surprendre Gaston, qui était, malgré tout, héritier présomptif, tant que la reine était stérile, et surtout, dans tous les cas, elle dut profondément modifier les relations déjà tendues, entre le beau-frère et la belle-sœur, depuis le mariage de Gaston avec la fille du duc de Lorraine.

En 1626, lors de l'équipée de Chalais, Louis XIII avait accusé, avec assez de motifs apparents, sa femme, d'avoir encouragé les ambitions de son beau-frère.

Il paraît même qu'il aurait été persuadé que la Reine ne serait pas restée longtemps veuve, si cette révolution de palais avait transféré la couronne de la

tête de l'aîné, sur la tête du cadet après la maladie de Lyon.

Certains historiens ajoutent, que dédaignant de se défendre, la Reine, en cette circonstance, se serait contentée de répondre à cette accusation, qu'elle n'avait pas fait ce calcul, parce qu' « elle n'avait rien à gagner au change, les deux frères faisant d'aussi piètres maris l'un que l'autre ».

L'anecdote est peut-être controuvée, mais il est sûr qu'après le mariage de Gaston, la naissance d'un fils était seule capable de satisfaire l'ambition de la Reine, parce que cet événement, étant donné l'âge du Roi, pouvait lui faire espérer une régence.

Cet espoir ne fut d'ailleurs pas déçu, et l'âpreté des convoitises qui se montrèrent immédiatement après la mort de Louis XIII, à l'ouverture de son testament, en dit plus long que n'importe quel commentaire.

Dans tous les cas, en vertu de l'axiome « Cui prodest », on ne doit pas rendre Gaston d'Orléans responsable de la santé de Louis XIII à partir de la naissance du Dauphin, et les soupçons doivent se porter sur d'autres, quand après avoir écrit un jour, comme nous l'avons dit :

« Il y a dix ans que je me suis si bien porté », à Narbonne, en 1642, Louis XIII faillit encore une fois être brusquement victime d'un accident qui rappelait la maladie de Lyon. « A la suite d'un lavement fâcheusement administré », disent les médecins.

Cette formule ressemble bien à une accusation for-

melle, car les médecines de cette nature, administrées par des spécialistes, ne devaient guère être confiées qu'à des mains expérimentées, et une déchirure amenant un abcès, ou une maladresse vulgaire paraissent peu croyables.

Le procès de la Brinvilliers et les dépositions de la Voisin, nous ont appris depuis, que la formule de préparation d'un lavement plutôt que la manière de le donner, pouvait lui conférer certaines propriétés et amener des complications extra-médicales qui n'étaient pas faites pour déplaire à certains ambitieux.

Involontairement, on en vient à penser, que Richelieu disait vrai et voyait juste, en disant au roi :

« Mieux vaut justice que clémence dommageable. »

Ce nouvel accident, que rien n'avait fait prévoir, médicalement parlant, ce mal mystérieux dans son origine, n'eut pas de suite très graves.

Ce fut le dernier avant l'ultime période; celle qui, conformément aux traditions, sera suivie de l'autopsie détaillée et officielle.

CHAPITRE XXIV

La dernière maladie de Louis XIII

Le 9 mai 1643, Guy Patin, dont la plume aiguisée, ne laissant échapper aucune anecdote à raconter et dont les lettres contiennent tant de renseignements précieux, sur les faits et les gens dont il fut contemporain, écrivait :

« La maladie du Roi est une fièvre hectique, prove-
« nant d'un énorme abcès mésentérique, qui est com-
« pliqué de diarrhée séreuse, bilieuse, sanieuse, perte
« de pus abondante par l'anus et de vomissements
« tantôt alimentaires, tantôt purulents.

« Il vomit souvent par la bouche des vers intesti-
« naux, et il a des accès de fièvre non périodiques. »

Et d'abord qu'y a-t-il comme entité morbide connue à cette époque sous le nom de fièvre hectique ?

Ambroise Paré dit page 808, avec erreur de renvoi au chapitre 34 pour 35, page 837 :

« La fièvre hectique, est une fièvre essentielle ordi-
« naire, comme les éphémères et les humorales.

« Cette fièvre est ainsi appelée, ou parce qu'elle est

« stable et difficile à guérir et oster comme les choses « dont on a pris l'habitude, car le mot grec *exis* signi- « fie habitude, ou parce qu'elle occupe les parties « solides de notre corps lesquelles les grecs appellent « — *exeis* — même que le mot latin — *habitus* — se « prend en l'une ou l'autre signification..... Cette fièvre « suit toujours une autre fièvre. Elle est souvent causée « d'ulcères et inflammation des poumons, empyème « du thorax, phlegmon du mésentère, et autres intes- « tins, s'ils sont enflammés d'une longue et véhémente « diarrhée, lienterie ou dysenterie. »

Le pronostic est ainsi établi par le même auteur.

« Si cette fièvre est due à un ulcère dysentérique « des intestins, elle ne pourra guérir que premièrement « l'ulcère ou la fistule ne soient guéris ».

*
* *

Le diagnostic de Guy Patin est très précis et conforme aux connaissances de son époque ; nous verrons d'ailleurs qu'il fut confirmé par l'autopsie.

A l'époque dont il s'agit, la maladie du roi ne pouvait porter un autre nom que celui qu'on lui donna, mais donner un nom à une personne ou à une chose, ce n'est pas en faire connaître le caractère ou l'origine.

Qu'est-ce donc en réalité que cette fièvre hectique ?

Comment nommerait-on aujourd'hui une maladie à localisation intestinale, présentant ce caractère très spécial d'avoir des périodes de calme pendant plu-

siaurs années, et ensuite des périodes d'aggravations subitement très dangereuses, qui, correspondant aux secrètes espérances des ennemis du roi, pourraient presque faire croire à la réalité des pratiques de l'envoûtement ?

Qu'étaient-ce donc que ces abcès, ces ulcères mésentériques, ces phlegmons du mésentère qui constituaient à cette époque une maladie si commune, si fréquente que tout le monde la connaissait, une maladie dont les symptômes étaient si précis que Guy Patin sans voir le patient, sur de simples on-dit, devinait son nom sans hésiter ?

Ce n'étaient pas des ulcères tuberculeux comme le prétendent ceux qui voient dans la diarrhée chronique du roi une entérite tuberculeuse primitive, avec formation de collections purulentes secondaires, à diverses reprises.

Une tuberculose comme celle qu'on est obligé de supposer, n'aurait pas duré treize ans et pendant ces treize ans nous n'aurions pas trouvé huit ans de bonne santé, correspondant à une vigueur affirmée, par des voyages, des campagnes, des chasses au loup et une paternité qui n'engendre pas un chétif puisque cette paternité prépare un règne de soixante-dix ans.

L'apparition du tympanisme jette un peu de lumière dans cette obscurité.

Le tympanisme immédiat, le tympanisme du début, signalé par Lyonnet, et accompagné d'entéralgie est très rare, si tant est qu'il existe, chez les tuberculeux,

mais il est au contraire la règle dans les entérites dues à l'absorption de matières médicamenteuses toxiques.

La rapidité avec laquelle certaines complications se manifestent est également à retenir.

Dans l'entérite tuberculeuse au début, sauf dans la forme de colite diphtérique (Andral), on voit des selles sans caractères bien nets, ni solides ni liquides.

Louis XIII est pris au contraire brusquement de dysenterie et de diarrhée en même temps.

Certains détails de peu d'importance en apparence sont à signaler, ainsi les selles des tuberculeux sont grisâtres ou blanchâtres au début, or Lyonnet ne parle qu'une fois de la couleur, emploie le mot *cendrées* et l'applique exclusivement aux matières rejetées à la fin de la maladie.

Ce qualificatif « *cendré* » fait penser tout naturellement à la description classique des selles des intoxiqués qui ont absorbé de l'arsenic, quand les matières apparaissent comme *saupoudrées de points blancs*.

Au point de vue des signes généraux, même difficulté pour concilier les symptômes signalés, avec le diagnostic de tuberculose intestinale.

Le docteur Guillon dit :

« La tuberculose intestinale se signale par une peau « terreuse et sèche, un amaigrissement rapide, de la « cachexie, une marche continue, progressive, arri- « vant à la mort presque sans signes pulmonaires. »

L'amaigrissement n'a été ni continu ni rapide. Le

roi, sauf dans sa jeunesse, est représenté avec une figure longue et maigre, sans embonpoint, mais aussi sans ce globe oculaire enfoncé dans l'orbite que l'on voit chez les cachectiques.

Il n'y a eu ni continuité, ni marche progressive, puisqu'à partir de 1634, jusqu'en 1640 on note même un embonpoint relatif.

Enfin, si le poumon a présenté des lésions qui ont été trouvées à l'autopsie, ces lésions sur lesquelles nous aurons à revenir, s'expliquent facilement avec une autre hypothèse, et tout étant soigneusement pesé et impartialement examiné, le diagnostic de tuberculose intestinale ne peut être admis que sous bénéfice d'inventaire, et à la condition expresse de ne pas trouver mieux.

Or il n'y a pas à chercher loin pour trouver le lien pathologique, qui unit des symptômes si disparates en apparence et les unit tous sans exception aucune, en les rattachant à une commune origine.

*
* *

Si l'histoire avait été écrite avec le seul souci d'enregistrer des faits exacts, la mort de Louis XIII aurait été classée, même par les contemporains, au moins parmi celles qui pouvaient justifier tous les soupçons.

Maintenant, nous pouvons aller plus loin, sans crainte de nous tromper, et notre conviction formelle est que :

Louis XIII est mort avec des symptômes simulant grossièrement une mort naturelle (fièvre hectique) mais en réalité, il a été empoisonné et empoisonné à différentes reprises par les voies et moyens familiers à l'époque où il vivait.

Les formules du toxique employé, le mode d'administration, le nom même du poison principal mis en œuvre, peuvent être indiqués.

C'est manifestement l'arsenic qui a été employé.

Si nous ouvrons en effet le livre classique de Briand et Chaudey, voici les symptômes que ces docteurs donnent comme permettant de soupçonner l'administration de ce poison.

1° *Vomissements.* — C'est ce que signalent les médecins en 1627, en 1631 ensuite.

2° *De la tendance à la syncope.* — Cette tendance est notée en février 1631.

3° *De l'oppression, de la dyspnée, de la toux.* — C'est ainsi que s'explique la fameuse toux de Metz étudiée par le docteur Guillon si elle n'a pas été une simple bronchite. L'oppression et la dyspnée ont été notées au moment même des accidents graves, à Saint-Martin-de-Ré et à Lyon.

4° *Le ventre est balloné.* — Ce symptôme a persisté toute sa vie chez le roi, après les premières tentatives dont il a été victime. Nous l'avons prouvé par de nombreux extraits de ses lettres.

5° *Insomnies.* — Le docteur Guillon les note en 1631 et plus particulièrement à Narbonne.

6° *Agitation, fièvre intense.* — Nous nous sommes

longuement étendus sur le caractère et l'obscurité de ce symptôme.

7° *Gorge douloureuse.* — En période ultime de la maladie dernière, cette douleur est notée et d'ailleurs elle a une importance si considérable que nous en reparlerons en étudiant les résultats de l'autopsie.

La perte de la sensibilité, l'engourdissement de la région inférieure du corps, les déjections alvines, tous ces signes se retrouvent dans les indispositions de Louis XIII, qui ne sont en réalité ni des rechutes d'une maladie ancienne, ni des maladies nouvelles, mais qui ont toutes une caractéristique commune, car elles présentent, atténués, tous les symptômes des tentatives d'empoisonnement que des circonstances inconnues ont empêché d'aboutir.

De plus, quand Louis XIII mourra, nous verrons alors survenir dans l'ordre prévu, mais avec une violence croissante, non seulement ces mêmes symptômes qui se retrouvent dans tous les cas d'empoisonnement, mais encore des altérations des organes, si caractéristiques, que ces altérations, à elles seules, constituent de véritables preuves. Citons notamment l'inflammation violente de l'arrière-gorge, et les abcès des poumons.

Ni la neurasthénie possible pourtant, mais qui ne peut être que secondaire, ni la tuberculose qui serait d'une nature si spéciale qu'elle est invraisemblable à cause de la façon dont elle aurait évolué, ne peuvent expliquer ce qui s'explique au contraire si facilement par une intoxication simulant une maladie ordinaire à

rechute, maladie aujourd'hui inconnue et baptisée alors du nom resté imprécis de *fièvre hectique*.

Nous avons dit, dans les chapitres précédents, combien ces empoisonnements étaient fréquents en Europe au XVIIe siècle.

Nous avons vu que les empoisonneurs en étaient arrivés à faire croire à l'existence d'épidémies comme celles des Caque-sang ou des Trousse-galands.

Et ces ulcères mésentériques si souvent constatés alors qu'ils étaient un symptôme constant accompagnant les fièvres hectiques, où sont-ils maintenant?

N'est-il pas plus que probable, que ces ulcères étaient dus à l'administration du poison puisque quand il n'y a plus eu d'empoisonneurs, il n'y a plus eu de fièvres hectiques avec abcès mésentérique, affectant la forme épidémique?

Parlant de l'époque de Louis XIII, des mœurs des nobles et des vilains, des dignitaires de l'Église, des princes du sang et de la bourgeoisie, Voltaire disait :

« C'est une robe de soie ensanglantée. » (Chap. CVIII, *Essai sur les mœurs*), il aurait dû ajouter :

« Et empoisonnée. »

CHAPITRE XXV

L'autopsie.

Le diagnostic auquel on arrive forcément par un examen sans parti pris des circonstances qui ont accompagné les diverses indispositions de Louis XIII, et par l'analyse des derniers symptômes, a été vivement combattu par des savants de valeur inégale et avec des arguments dont quelques-uns méritent la discussion tandis que d'autres, par exemple ceux de M. le professeur Chapuis, ne nous arrêteront pas longtemps.

Le docteur Cabanès a écrit :

« Voir le poison jusque dans le bois de lit d'un grand « personnage, ce n'est plus de la critique historique, « c'est de l'obsession morbide. »

La phrase est jolie, mais elle est d'hier et l'auteur est certainement moins au courant de ce qui se passait à la Cour de Louis XIII que l'ambassadeur de Venise, qui lui, au moment où le Roi rendait le dernier soupir écrivait :

« Le foie est tout usé et pourri... La gorge est *rongée* « *par la chaleur et le passage des drogues.* »

En face d'un pareil texte, surtout quand d'autres

témoignages viennent se joindre à celui-là, et que l'autopsie confirme les uns et les autres par l'aspect de l'estomac ; en face d'un texte écrit par un homme dont le seul souci, la seule préoccupation était de fournir des renseignements confidentiels et exacts à son gouvernement ; en face d'un document scientifique comme celui que nous citons, penser à une potion dissimulant un poison caustique est-ce bien de l'obsession ?

N'est-ce pas bien plus naturel, bien plus vraisemblable, bien plus vrai, qu'une tuberculose primitive des amygdales ! qui serait une tuberculose douloureuse ! quand d'ordinaire les tuberculoses de cette espèce si rare ne le sont jamais.

Et pour comble, il faudrait admettre aussi que cette tuberculose extraordinaire, respectant une portion des intestins, va former à l'anus un abcès suivi de péritonite !

Mais ce n'est pas encore tout.

Les partisans de la mort naturelle ont contre eux l'écrasant témoignage constitué par le procès-verbal établi par les médecins qui ont ouvert le cadavre de Louis XIII.

Ces médecins nous ont laissé des détails précis sur l'état des organes et leur déclaration unanime et collective, étant en réalité le seul document qui peut faire pencher vers telle ou telle hypothèse, ceux qui n'auraient pas encore été convaincus par les raisons que nous avons exposées dans ce travail, c'est par l'examen critique de ce procès-verbal qu'il convient de finir.

En voici la teneur :

« Le 15 à la dite heure fut ce qui suit :

« Nous avons trouvé les cinq téguments universels « communs et particuliers consommez :

« *L'épiploon* consommé aussi :

« *Les intestins* grêles démesurément boursouflés et « de couleur blafarde et nageant dans une quantité de « sérosité sanieuse et purulente.

« *La face extérieure du foie* toute pâle et comme « ayant été bouillie.

« *L'estomac* rempli d'une sérosité noirâtre avec un « ver de demi-pied de longueur, et plusieurs autres « petits ; laquelle matière avait parqueté le fond de « l'estomac.

« *Intestin duodenum,* d'une grandeur démesurée « rempli de bile porace.

« *Le jejunum* rempli de même matière et tout jaune « pur dedans.

« *L'ileum* moins plein et d'une matière plus épaisse.

« *Le cæcum dès son commencement rouge et « dépouillé de sa membrane charnue continuant de « plus en plus vers la fin du côlon où s'est trouvé un « ulcère qui a percé l'intestin,* causé par la descente « de la boue qui sortait du mézantaire inférieur et qui « s'est trouvé ulcéré en plusieurs endroits et qui a « versé sa matière purulente, qui s'est trouvée amassée « dans tout le ventre, dans laquelle nageaient les intes- « tins : à la quantité d'une chopine.

« Outre la couleur susdite du foie, on a trouvé en sa « partie cave qu'il se fendait et rompait en le touchant ;

« étant coupé il est tout desséché et recuit dedans « comme au dehors.

« *Au rein droit* il s'est trouvé un petit abcès plein de « boue enfermé dans un chyste, dans sa partie infé- « rieure et charnue.

« *Tout le poulmon du côté gauche* entièrement « attaché aux côtes, et moins du côté droit; en la partie « supérieure du gauche, s'est trouvée une grande cavité « ulcérée pleine de boue.

« Tous lesquels accidents ont été reconnus pour « véritable cause de son décès.

« Fait à Saint-Germain, à six heures du matin 1643. »

Si nous reprenons maintenant l'étude des signes constatés à l'autopsie en repassant successivement en revue les organes les uns après les autres, nous constatons d'abord que la gorge et l'œsophage n'ont pas été examinés, et que seuls les renseignements, que nous avons sur les derniers jours du roi, signalent *du gonflement de la bouche, de la gorge, de la langue, et surtout une dysphagie très douloureuse. Il ne pouvait rien avaler.*

C'est pour cette raison que l'on a parlé de phtisie bucco-laryngée (Cabanès, *Morts mystérieuses*, p. 304).

Il est certainement fâcheux que l'autopsie n'ait pas été complète, mais la constatation faite du vivant du malade, n'en a pas moins une importance capitale, et à notre avis le docteur Cabanès n'en a pas tenu suffisamment compte.

« *Estomac :* Dans les cas d'empoisonnements aigus,

« disent Briand et Chaudey, la membrane muqueuse « est rouge, plaquée d'infiltrations sanguines et les « sous-muqueuses d'un rouge violacé.

« Quand l'empoisonnement a été chronique, à la « période de congestion succède la période d'ulcéra- « tion et de suppuration et comme conséquence on « trouve à l'autopsie :

« De la sérosité sanieuse et purulente avec dévelop- « pement considérable de gaz qui gonflent démesuré- « ment l'intestin grêle ».

— C'est exactement et mot pour mot ce que l'on a trouvé sur le cadavre de Louis XIII. —

« *Poumons :* En cas d'empoisonnement, on trouve « les poumons avec de larges ecchymoses, disent les « Classsiques.

« Si la guérison s'opère, des adhérences peuvent « s'établir au niveau de ces ecchymoses » :

Les poumons de Louis XIII ayant été trouvés attachés aux côtes, nous sommes persuadés que Louis XIII a échappé à plusieurs tentatives d'empoisonnement, comme la critique historique des événements de son règne l'a fait déjà pressentir.

L'abcès du poumon (cavité ulcérée pleine de boue) est la seule lésion qui pourrait être d'origine tuberculeuse, mais en admettant même son origine bacillaire, il serait impossible de dire que Louis XIII est mort tuberculeux, puisque la lésion était trop peu étendue pour être mortelle, et que d'ailleurs la cause indéniable de la mort est une perforation intestinale ; de plus il ne faut pas oublier, que cette lésion même, se constate

dans certains cas d'empoisonnement et Tardieu a écrit :

« De quelque manière que le poison ait été introduit,
« les lésions sont les mêmes, ce qui prouve qu'elles
« résultent de l'absorption et non exclusivement d'une
« action locale, et une observation souvent faite, par
« les médecins légistes, c'est la constatation d'ulcères
« tendant à évoluer en suppuration, *dans les organes*
« *qui n'ont pas été en contact avec les toxiques.* »

Ce qui, vu l'absence d'examen histologique, pouvait être pris en 1643 pour un abcès tuberculeux du poumon, une caverne, se trouve donc expliqué en admettant l'empoisonnement.

Bien plus, cette probabilité d'un abcès suite d'ingestion de poison, devient une quasi-certitude quand l'autopsie signale dans les reins un abcès de même aspect.

L'un et l'autre de ces abcès, ont certainement la même origine, mais si cette origine eût été tuberculeuse, avant de se trouver si profondément atteint par la cachexie, le Roi eut depuis bien longtemps donné les signes d'une santé profondément altérée et nous savons le contraire, par sa correspondance, et par tous les témoignagnes recueillis.

Tube digestif : L'estomac, nous l'avons vu, était rempli de sanie et de pus, de couleur blafarde, avec des matières colorées en noir.

Il était donc certainement ulcéré, et les matières noires devaient leur coloration au sang ; la muqueuse dénudée, brûlée, ou altérée, avait donné naissance à des hémorragies.

Nous ne retenons pour le moment que ce fait, et nous le rapprochons simplement de la constatation de l'état dans lequel se trouvaient :

Le duodénum dont l'aspect était *normal* et *absolument sain*.

Le jejunum sain et *sans lésions apparentes*.

L'intestin grêle également *en état d'intégrité complète*.

Brusquement au contraire l'extrémité inférieure du tube digestif présente des altérations d'une gravité extraordinaire.

Le cæcum rouge dépouillé de sa membrane charnue est le siège d'une violente inflammation.

Le côlon est dans le même état avec les marques d'une action caustique plus violente encore, puisque l'on trouve des ulcères nombreux et enfin une perforation mortelle.

Nous pouvons appuyer notre opinion sur ces faits indiscutables :

LES DEUX EXTRÉMITÉS DU TUBE DIGESTIF, A L'EXCLUSION ABSOLUE DE LA PORTION MOYENNE, PRÉSENTAIENT LES LÉSIONS LES PLUS SUSPECTES, LÉSIONS QUI NE PEUVENT S'EXPLIQUER QUE PAR L'ACTION D'UN CAUSTIQUE ADMINISTRÉ A LA FOIS PAR LA BOUCHE ET PAR LAVEMENTS.

Comme conclusion, la seule scientifique, celle qui s'impose : c'est que Louis XIII a été empoisonné par le mélange d'un toxique ajouté à ses aliments, caustique dont l'action a été insuffisante, mais explique la dysphagie et les autres symptômes. L'administration à dose massive du même caustique en lavement, a déterminé la catastrophe.

Quand les médecins du Roi s'étaient brusquement trouvés en face de la maladie inexplicable de Lyon, ils avaient parlé d'un lavement *fâcheusement administré,* celui de 1643 fut plus *fâcheux* encore si on veut conserver l'euphémisme; il fut l'œuvre d'un criminel, à parler sans détour.

Les anciennes lésions du poumon cicatrisées, les premiers troubles du côté des voies digestives remontaient à des tentatives qui n'ont pu aboutir, pour des raisons impossibles à deviner, mais peut-être à cause de la vigoureuse constitution du Roi, maigre et cependant grand mangeur, puisque goutteux.

*
* *

Je sais bien que notre opinion n'est pas partagée par le professeur Chapuis et nous y avons déjà fait allusion.

A la page 310 de son « Traité de toxicologie », nous trouvons en effet cette phrase :

« Rien dans les derniers symptômes, ni à l'autopsie,
« ne peut faire admettre l'emploi de poisons minéraux
« à propos de la mort de Louis XIII.

« Le mercure aurait laissé des traces aux reins.

« Le phosphore aurait amené des troubles urinaires.

« L'antimoine se serait manifesté par des troubles
« gastriques plus intenses.

« Quant à l'arsenic qui pourrait expliquer les signes
« de gastro-entérite intense, il ne produit pas de fièvre,
« amène presque toujours des paralysies et surtout ne
« détermine pas d'ulcérations de l'intestin. »

Il est presque inutile et même un peu cruel de s'arrêter à discuter de pareilles assertions, il suffit de constater que le professeur Chapuis n'a pas lu le procès-verbal d'autopsie, dont il parle, car son ignorance se montre à chaque ligne, je devrais dire à chaque mot.

« Le mercure aurait laissé des traces aux reins, dit-« il ! »

Or précisément, ces traces existaient et on signale un abcès.

« L'antimoine se serait manifesté par des troubles « gastriques plus intenses. »

Plus intenses que ceux qui ont entraîné la mort ?

Assertion bien singulière !

« L'arsenic ne produit pas de fièvre, dit le professeur « Chapuis. »

« Dans les empoisonnements par l'arsenic, il survient de la fièvre, disent les Classiques Briand et Chaudey. page 473, ligne 12, article : *Arsenic*.

Alors quoi ?

« L'arsenic aurait amené des paralysies, dit Cha-« puis. »

« Louis XIII, dit Guy Patin, avait perdu la vue et la « sensibilité. »

« L'arsenic ne détermine pas d'ulcération, dit Cha-« puis. »

« L'acide arsénieux, dit Dorvaux, est un escharotique qui désorganise et détruit les tissus et il le range à côté du *Chlorure de zinc* et du *nitrate d'argent* (page 158) !

Il est peut-être peu charitable d'insister davantage, et il est de toute évidence que le diagnostic du pro-

fesseur Chapuis résulte de faits insuffisamment étudiés, mais enfin il faut encore faire remarquer que ce savant professeur envisage une hypothèse à laquelle personne n'avait pensé avant lui en posant la question d'empoisonnement par « *le phosphore* ».

Le phosphore, cher Maître, a été découvert un quart de siècle après la mort de Louis XIII par Brandt et Kunckel !

C'est Beaudoin qui lui a donné le nom qu'il porte encore ; mais en 1643 il était aussi ignoré que le télégraphe.

Ce que l'on connaissait bien par exemple, c'est le Régule d'arsenic qui, administré à petite dose dans les lavements, ou les aliments, pouvait simuler la marche, l'évolution et la terminaison d'une affection commune et connue, qu'aujourd'hui encore des esprits très sérieux ont pu confondre avec une tuberculose intestinale primitive (Dr Guillon) tandis que certains spécialistes comme Lacour, Guyot, Potiquet, Cabanès, inclinent à penser qu'il s'agissait d'une tuberculose secondaire ayant débuté chez une adénoïdien.

CONCLUSION

Scientifiquement possible et probable, s'adaptant bien aux habitudes de l'époque, continuant des traditions très en faveur en Italie, d'où elles avaient été apportées, servant les ambitions et les haines de personnages sans scrupule, les premières tentatives d'empoisonnement de Louis XIII restées sans résultat, ne semblent pas devoir être mises sur le compte de ceux qui ont recommencé plus tard après la naissance d'un héritier.

C'est dans l'entourage immédiat du prince que s'est trouvée la main qui a administré le poison, en dernier lieu, et cette main fut certainement celle d'un valet attaché au roi comme la Filastre en attacha à Mlle de Fontange, comme la Brinvilliers avoua en avoir attaché un à son père.

La mort de Louis XIII servit trop bien les intérêts de quelques-uns de ses ennemis, pour ne pas dire un mot du bénéfice qu'en recueillirent ceux qui peuvent être soupçonnés d'avoir hâté sa fin.

Le ménage royal n'était pas des plus unis, nous le savons de source officielle, puisque le testament du

roi contenait la preuve de son antipathie ou du moins de sa défiance vis-à-vis de la reine et de ses partisans.

Ce testament fut cassé, grâce aux efforts et aux intrigues de tous les anciens ennemis de Richelieu, groupés par un singulier hasard autour de la reine (Cabale des Importants).

Le cadavre royal est encore chaud que déjà les mécontents, les exilés, réapparaissent, hautains, arrogants, exigeants, avides de places et d'honneurs, de titres et d'argent.

Ils ont l'air de complices réclamant sans vergogne leur part du butin sinon du crime.

Comme il arrive toujours entre gens de ce monde, on ne peut s'entendre pour le partage des dépouilles.

La régente prétend bien n'avoir travaillé que pour elle ou du moins prétend profiter seule de la mort de son mari.

Elle n'entend pas se laisser annihiler sous son fils comme elle l'avait été sous Louis XIII.

Elle résiste à son entourage.

Mazarin l'encourage, l'aide, assume sur lui-même toutes les haines comme avait fait Richelieu son maître.

Cet obstacle inattendu, dut irriter profondément l'entourage de la reine, qui eut recours aux moyens ordinaires et résolut de faire disparaître Mazarin.

Avec cet Italien plus méfiant que Louis XIII, le poison qui d'ailleurs aurait éveillé trop facilement les soupçons ne pouvait être employé.

On eut recours au poignard.

Ce fut une réédition de la Journée des Dupes.

Mazarin ayant échappé à une tentative d'assassinat, la Reine et son ministre rompirent définitivement et brutalement avec leurs amis, complices ou instruments de la veille, qui voulaient s imposer en maîtres le lendemain, et prétendaient faire payer très cher les services rendus et les concours donnés.

*
* *

Une fois de plus se trouve vérifié le mot souvent répété :

« L'histoire n'est qu'un éternel recommencement. »

Un crime politique termine la carrière de Henri IV.

C'est un autre crime, un empoisonnement, qui met fin au règne de Louis XIII.

A ces deux princes, succèdent des régentes qui se sont montrées si avides de pouvoir, qu'on peut les accuser en toute vraisemblance d'avoir accueilli avec joie, sinon d'avoir préparé les morts tragiques qui donnaient satisfaction à leur ambition exaspérée et entretenue par un entourage qui espérait bien profiter des événements.

Dans cet entourage on voit trop de figures italiennes! Conchini! Mazarin !

Louis XIV a failli continuer la série.

C'est grâce au poison qu'il est monté sur le trône à cinq ans, c'est par hasard qu'il ne finit pas par le poison.

Sans des circonstances fortuites, la poudre de Glasser, administrée par la Montespan, aurait terminé un

règne qui avait commencé avec l'aide de la poudre de succession !

*
* *

Le XVIIe siècle tout entier est compris dans une étude à faire sur le rôle des poisons dans l'Histoire de France, étude qui commencerait avec l'arrivée des Médicis en France, continuerait lors de l'élévation au pouvoir d'un ministre né dans les Abbruzzes, et se finirait au moment du procès dont Funck-Brentano a fait le sujet de son livre.

Le travail que je termine ici n'a pas la prétention d'avoir mis en lumière tous les points restés obscurs, ni découvert tous les mensonges devenus vérités officielles par la complicité ou l'ignorance d'historiens courtisans, payés pour plaire aux maîtres, mais je crois avoir démontré par cette rapide incursion sur un territoire quasi-médical que l'histoire qu'on nous a enseignée sur les bancs de l'école et que l'on continue à faire apprendre à nos enfants a autant de rapport avec la vérité, que les contes d'Hérodote par exemple en ce qui concerne l'Antiquité.

Il reste à espérer qu'il se trouvera bientôt un savant consciencieux ne suppléant pas à la pénurie des documents par trop d'imagination, sachant tirer parti de ce qui a pu échapper à la destruction, cherchant dans les légendes et les traditions populaires la parcelle de vérité qui leur sert de base, cherchant aussi dans de soi-disant vérités trop légèrement admises sans contrôle, ce qu'il peut y avoir de faux.

Tous les efforts des critiques, toute la patience des chercheurs doivent s'employer à faire disparaître autant que possible de nos Annales les mensonges intéressés qui défigurent les personnages, dénaturent les faits et travestissent les événements historiques.

Lyon-Merceuil 1903.

Dr A. M.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Toutes ces pièces sont tirées d'un ouvrage en trois volumes intitulé : *Mémoires historiques, et authentiques sur la Bastille*, d'après les pièces, notes, rapports et procès-verbaux trouvés dans cette forteresse.

1789

Édition Londres et Paris (Buisson).

I

L'Italie avait le privilège de donner naissance aux empoisonneurs les plus experts du royaume...

Dans les documents qui suivent, on verra bien souvent des noms d'Italiens qui vivaient en groupe, en famille, et qui tiraient leurs ressources de la vente des poisons.

Les premiers dossiers trouvés à la Bastille concernaient des prisonniers de cette nationalité et nous trouvons mentionné dès les premières pages du premier volume.

2 septembre.

« La dame LA DOUZE LASTOURS ou LAS TOURRA, d'origine italienne, enfermée à la Bastille et condamnée à mort le

27 septembre pour avoir conspiré contre la France, de complicité avec le sieur Pierre Tallon, Trésorier provincial de l'Extraordinaire des Guerres au département de Picardie, etc...

. . . . . .

Le nommé Ayedone, Sicilien, fut arrêté à Saint-Germain, saisi de plusieurs sortes de poudres et mis à la Bastille.

Il a dit à un autre prisonnier qu'il avait des secrets extraordinaires et même pour du poison. »

. . . . . .

Puis toute une famille :

« Trovato (Dom Paul) ;

Trovato fils (André) ;

Trovato oncle (Dom Victorin).

Gentilhommes de Sainte-Lucie en Sicile.

Furent arrêtés, saisis de plusieurs sortes de poudres, et de drogues qui paraissaient être suspectes, avec des conjurations, des caractères, des secrets, et tous les assortiments ordinaires des gens de mauvais commerce. »

Des prêtres et de soi-disant médecins associés pour on se sait quelle besogne comme :

« L'abbé Picolomini napolitain, fut arrêté et mis à la Bastille sous le nom supposé de Marc-Antoine.

Vincent Bertrant, napolitain, se disant médecin, fut mis à la Bastille. Il avait des relations particulières avec l'abbé Piccolomini. »

II

Vite chez la devineresse on courait.

Dans le préambule de l'interrogatoire du 26 janvier 1680 subi par M. de Luxembourg, on trouve ceci :

« Ce qui donna lieu au soupçon contre M. de Luxembourg, c'est qu'il avait consulté des astrologues et des devins sur la fortune et la durée de la vie de quelques

personnes de la Cour, et que ces devins ayant été soupçonnés et arrêtés pour cause de poison, il se trouva un délateur nommé Le Sage, qui chargea M. de Luxembourg, l'accusa d'avoir fait composer du poison, d'avoir fait des conjurations même contre la personne du roi. »

Et en note d'un procès-verbal :

« Le Sage et les nommés Guibourg, la Vigoureux, la Bosse et la Voisin se sont rendus célèbres dans cet abominable genre de commerce de poison. Ils passaient pour des gens savants, et sous prétexte de chercher des trésors et de prédire l'avenir, ils composaient des poisons et en fournissaient à tous ceux qui avaient recours à leur ministère pour se défaire de quelqu'un ; il a été démontré par une infinité de preuves que presque tous les premiers projets d'empoisonnements se faisaient toujours sous prétexte de divination et de recherches de trésors. »

Dans un autre dossier concernant Marie Anne de Manchini, duchesse de Bouillon, épouse de M. le duc de Bouillon, pair et Grand Chambellan de France, âgée de vingt-neuf ans et native de Rome, nous trouvons :

« Mme de Bouillon fut chargée par la Voisin d'avoir offert au nommé Le Sage, une somme considérable en espèces d'or pour l'engager à exécuter le dessein qu'elle avait formé de se défaire de M. le duc de Bouillon son mari, afin d'épouser M. le duc de Vendôme et s'être d'abord adressée, pour l'exécution de ce dessein, à une femme appelée la Vigoureux ; mais que la Voisin qui avait connaissance des desseins de Mme la Duchesse était venue pour lui dire qu'elle avait un homme qui ferait mieux son affaire que la Vigoureux.

Mme de Bouillon qui fut interrogée sur ces faits les nia. Elle avoua cependant qu'il était vrai que la Voisin était venue un jour chez elle, et qu'elle lui avait dit que sur la connaissance qu'elle avait, qu'elle était curieuse, elle Voisin, venait lui dire qu'elle avait un très habile homme chez elle qui savait faire des merveilles ce que Mme de

Bouillon ayant dit quelques jours après à M. de Vendôme, et autres personnes de sa connaissance; ils dirent qu'il fallait aller voir cet homme : ce qu'ils firent quelques jours après. Étant arrivés chez la Voisin, Mme de Bouillon demanda à cette femme si l'homme dont elle avait parlé était chez elle; et la Voisin lui ayant dit qu'il y était, on le fit venir dans un cabinet où M. de Vendôme alla lui parler et cet homme qui était le nommé Le Sage, lui ayant dit qu'il ne pouvait faire ce qu'il savait qu'en la présence d'une seule personne, M. de Vendôme vint le dire à Mme la duchesse de Bouillon qui témoigna qu'elle voulait avoir part et être présente à ce que Le Sage proposait de faire ; et M. le duc de Vendôme étant sur cela retourné parler à cet homme, il l'obligea de consentir que Mme de Bouillon fut présente, aussi bien que lui à ce qu'il fait ; et en effet, étant passé dans le cabinet où était Le Sage, et Mme de Bouillon lui ayant demandé ce qu'il savait faire d'extraordinaire, il dit qu'il ferait brûler en sa présence un billet dans lequel il fallait écrire quelques demandes et qu'après cela il le ferait retrouver où elle voudrait.

En conséquence M. de Vendôme écrivit deux demandes dont l'une était pour savoir où était alors M. le duc de Nevers et l'autre si M. le duc de Beaufort était mort. Lequel billet ayant été cacheté, Le Sage le lia avec du fil et y mit du soufre avec quelques enveloppes de papier; après quoi M. de Vendôme prit le billet qu'il fit brûler lui-même, en présence de Mme de Bouillon, sur un réchaud dans la chambre de la Voisin et après cela Le Sage dit à Mme de Bouillon qu'elle trouverait le billet brûlé dans une porcelaine chez elle ; ce qui n'arriva pas néanmoins.

Deux ou trois jours après, Le Sage vint chez Mme de Bouillon et lui rapporta le billet en question. Ce qui la surprit extrêmement et de le voir cacheté comme il l'était.

Mme de Bouillon donna une pistole à la Voisin en sortant

de chez cette femme, et M. le duc de Vendôme une pistole à Le Sage. Mme de Bouillon ayant fait le récit à M. de Vendôme du billet qui lui avait été rapporté, il dit que cela n'était pas possible et qu'il fallait obliger Le Sage d'en brûler un autre et le lui faire après retrouver; de sorte que Mme de Bouillon envoya chercher cet homme, qui vint chez elle où il fut écrit un autre billet dans lequel Le Sage dit qu'il fallait mettre deux pistoles pour les sybilles lesquelles lui furent données et le billet ensuite brûlé comme la première fois, avec promesse par Le Sage de le faire retrouver aussi bien que l'autre.

Il se retira et Mme de Bouillon envoya depuis plusieurs fois chez lui et y passa elle-même ; mais après plusieurs excuses il vint trois ou quatre jours après chez Mme de Bouillon et lui dit que les sybilles étaient empêchées, et qu'il n'avait pu lui rendre réponse, ce que Mme de Bouillon dit avoir trouvé si ridicule qu'elle le récita à plusieurs personnes et l'écrivit à M. le duc de Bouillon son mari qui était à l'armée.

Mme de Bouillon était accusée d'avoir écrit elle-même ce second billet, qu'elle mit dans les mains de Le Sage et qui fut cacheté pour être brûlé, mais que Le Sage eut l'adresse d'escamoter et dans lequel elle demandait la mort de M. de Bouillon son mari.

III

On trouve dans la déposition de Le Sage ce passage caractéristique.

« Cet homme (Le Sage) en déclarant ce qu'il savait sur le fait des poisons, et de ceux qui s'en étaient mêlés, et dont il avait eu connaissance, dit que le commerce de ceux qui étaient engagés dans celui des poisons s'étendait en beaucoup de lieux et qu'ils avaient correspondance en

Allemagne, en Suède et en d'autres États et Pays étrangers. »

IV

« Louis DE CLERMONT, comte de Saissac, fut chargé (accusé) par Le Sage d'avoir cherché les moyens de se défaire de M. le comte Clermont son frère et d'avoir fait travailler chez lui à des essences dangereuses. »

V

« Le Sage a dit par une déclaration que M. PAS MARQUIS DE FEUQUIÈRES, colonel d'un régiment d'infanterie âgé de trente et un ans lui avait offert deux mille livres de rentes, pour faire réussir le projet qu'il avait de se défaire d'un homme qui était le proche parent d'une jeune personne qu'il voulait épouser, lequel homme faisait quelque obstacle à son dessein.

Que Mme LE FÉRON, femme du président le Féron qui avait été empoisonné, avait sollicité la Voisin pour quelques affaires d'empoisonnement, pour Mme de Dreux laquelle avait donné à la Voisin une croix en diamants, de plus de cinq cents écus, et que Mme de Dreux s'était défait par la Voisin, de deux hommes, l'un desquels était conseiller en la cour des Monnaies, lequel conseiller avait auparavant sauvé la vie à la Voisin et que c'était cette femme qui avait fait faire le poison. »

VI

Extraits de la déposition de Le Sage.

« Concernant : Mme la comtesse du ROURE ; son mari Lieutenant général du Languedoc, âgée de 35 ans.

Cette dame était liée avec la Voisin, et était soupçonnée

d'avoir connaissance qu'il avait été offert des sommes considérables, à cette femme, pour se défaire de Mlle de la Vallière et même soupçonnée elle, comtesse du Roure d'avoir demandé à la Voisin, femme empoisonneuse, les moyens de se défaire de quelques personnes.

Et donné à cette femme quatre pistoles, pour l'engager à faire réussir les desseins contre Mlle de la Vallière.

Elle n'a pas été arrêtée mais seulement assignée pour être ouïe. Interrogée le 1er février, déchargée de l'accusation par arrêt du 29 avril suivant. »

VII

Sur un simple soupçon de pratique de sorcellerie on était envoyé à la Bastille.

« Le sieur de Saint-Victor fut mis à Vincennes par ordre de M. de Seignelay, le 11 août, puis envoyé au château de Caen le 1er mars.

Motif : On trouva sur lui des poudres et des papiers suspects.

8 décembre. Fra Bonaventura di Corsica prétendu religieux italien âgé de trente ans.

On trouva sur lui des secrets prétendus pour ne pouvoir être ni tué ni blessé, par aucune sorte d'arme, avec des conjurations écrites de sa main. »

VIII

On faisait commerce public de poison :

« La femme Lacroix arrêtée sous le nom de la Sulau, mise à la Bastille le 26 mars.

Cette femme avait été bannie par justice et chassée de Paris à cause du dangereux commerce de drogues qu'elle y faisait. »

IX

Il y avait même des courtiers pour exportation et des individus étaient emprisonnés pour avoir offert leurs services, puis mis en liberté sans qu'on puisse savoir si ce concours cyniquement offert avait été puni ou accepté.

« Septembre. Jean-Fréderic Exs, Saxon interné momentanément à la Bastille.

Venait offrir d'empoisonner l'Électeur de Saxe et le prince d'Orange de la part d'un certain colonel Puirckolz.

Novembre. François Charras a proposé d'attenter à la vie du prince d'Orange,

Ces arrestations n'ont pas été maintenues. »

X

« Jean Trouin dit de l'Iles. Armurier âgé de trente-neuf ans, natif de Bargomon près de Fréjus en Provence, entra à la Bastille par ordre du roi le 4 avril 1711 et mourut au château le 31 janvier 1712, quatre jours après avoir été interrogé par M. d'Argenson.

Il fut arrêté dans le comté de Nice.

Cet homme prétendait avoir le secret de la transmutation des métaux et de faire de l'or et de l'argent.

Il n'avait pas fait ses études et à peine savait lire et écrire. Il déclara par son interrogatoire qu'à l'âge de vingt-neuf ans il lui prit fantaisie de s'instruire dans la chimie, sur ce qu'un *Italien* qu'il rencontra à Nice lui dit de merveilleux de cette science, et que l'Italien qui allait à Avignon s'étant offert de lui montrer ce qu'il en savait, il le suivit dans cette ville où il travailla pendant huit mois avec lui à la chimie avec toute l'application dont il était capable.

Que, pendant ce temps, l'Italien et lui firent différentes courses dans les montagnes de Sisteron, pour y herboriser et s'attacher à la connaissance des simples, qu'ils avaient grand soin de recueillir et ramasser partout où ils en trouvaient d'utiles pour leurs travaux et opérations.

Que cet Italien calcinait de petites parties d'or, qu'il exposait ensuite au soleil, et dont il se servait pour transmuer du plomb en or après avoir toutefois tiré du premier or, une espèce de mercure dont il composait une poudre appelée métallique.

Que dans cette opération il n'entrait que de l'or, des herbes appelées *Lunaria major* et *Lunaria minor* et des pierres minérales. Que pour composer l'or et lui donner bonne et entière consistance, et le degré nécessaire à l'épreuve, c'était de mettre la poudre métallique dans une bouteille, l'arroser avec l'eau exprimée des herbes ci-dessus et avec l'huile de soleil à la hauteur de deux doigts, exposer le tout au soleil jusqu'à ce que l'eau qui surnage soit entièrement consommée ; ce qui dure quelquefois un an ou deux ans suivant les saisons plus ou moins ardentes du soleil.

Que l'huile de soleil était composée d'or calciné, du suc des mêmes herbes et de salpêtre.

Qu'enfin l'opération réussissait quelquefois, et manquait quelquefois ; que ces variations lui étaient arrivées sans qu'il en put savoir ou dire la raison.

Cet individus aurait fait des transmutations de plomb en or et argent sous les yeux de M. l'évêque de Senez, des sieurs du Bourget et Béraud ses neveux, de M. le Président de la Monnaye de Lyon et de plusieurs autres.

L'Évêque de Senez après avoir fait plusieurs expériences en écrivit au contrôleur général M. Desmaretz.

Après enquêtes et expériences renouvelées devant de nombreux témoins, de l'Isle est appelé à Paris. Ce philo-

sophe fantasque, d'humeur peu complaisante, dont le refrain était de dire que par trop pressé on ne vient à bout de rien, montre beaucoup de répugnance pour obéir, et demande deux ans de délai.

Des expériences décisives sont faites à Saint-Auban, devant le président M. de Saint-Maurice qui donne des certificats attestant qu'il a vu et examiné la poudre de projection, qu'il a fait un lingot de trois onces, changé un morceau de cuirasse de fer en une petite plaque d'or, etc.. etc., et toujours avec entier et plein effet.

Sur ces rapports, de l'Isle est arrêté à Nice et transféré à Paris, où on le fait travailler sous une surveillance attentive.

Ces essais paraissaient devoir rester infructueux quand de l'Isle fut pris de vomissements et mourut brusquement, certainement empoisonné. »

XI

Pour éviter certains risques, les empoisonneurs savaient parfaitement utiliser leur entourage même, ignorant, inconscient ou naïf.

« Bastard et Lemaitre furent mis à la Bastille l'un et l'autre le 4 août par une suite de l'affaire de la dame Brinvilliers.

Bastard a été retransféré à la Conciergerie et Lemaitre est resté à la Bastille.

On n'a pas d'autres renseignements sur ces deux personnes, ce Lemaitre a paru fort ingénu à M. de la Reynie lorsqu'il l'interrogea et fort peu instruit des affaires pour lesquelles il avait été arrêté. »

XII

Il arrivait même parfois que l'auteur principal échappait au châtiment, et son complice était condamné quand même. En voici une preuve :

« Pierre Boxnart intendant de M. de Luxembourg et complice d'un crime dont son maître avait été déchargé par arrêt de la Chambre du 1er mai 1680, a été condamné à faire amende honorable la corde au col, et une torche à la main et aux galères.

Ce malheureux intendant était puni comme ayant aidé son maître à commettre un crime dont ce même maître était déclaré non coupable. »

XIII

Voici un extrait des Mémoires de la Bastille qui montre agissant de concert la veuve d'un fonctionnaire, un prêtre, et un apothicaire.

« La demoiselle de la Grange, veuve d'un receveur des Gabelles et Tailles de la Province d'Anjou, âgée de trente-huit à quarante ans, prisonnière à la Bastille au mois de février 1677.

Cette femme était artiste de poison et en faisait commerce. Étant veuve, elle fut entretenue par M. Faurie, avocat au Conseil... lequel étant décédé avec des signes et de violents soupçons de poison, la demoiselle de la Grange et le curé de Launay furent arrêtés.

La demoiselle de la Grange était aussi devineresse et se mêlait de prédire les événements futurs.

Elle prétendait distinguer par son art ceux qui étaient empoisonnés et les guérir par un fameux contrepoison qu'elle se vantait de savoir faire.

Un nommé La Serre, apothicaire, faisait toutes les distillations des drogues, dont la de La Grange avait besoin. Il avait une liaison très étroite avec cette femme, dont il savait tous les mauvais commerces et les secrets...

Il mourut trois mois après sa détention et la de La Grange et le curé de Launay furent condamnés à mort et exécutés. »

XIV

« Étienne Guibourg, prêtre âgé de soixante et onze ans, aumônier du comte de Montgoméry, déclara qu'on avait formé le dessein et le complot d'empoisonner M. Colbert. C'était un nommé Damy qui avait été chargé d'exécuter ce crime. Il s'était adressé à Guibourg pour avoir du poison à cet effet.

Guibourg, lui en donna, et ce poison fut pris par M. de Colbert mais heureusement sans beaucoup d'effet ; il n'en fut que légèrement malade de sorte que Damy revint à la charge et redemanda à Guibourg quelque chose de plus fort que ce qui lui avait été donné la première fois.

On n'a pu découvrir les circonstances ni la manière dont le nommé Damy avait fait prendre à M. Colbert le poison qu'il avait eu de Guibourg ni la personne dont il s'était servi.

Ce Guibourg était savant en fait de poisons, il était lié avec tous ceux qui faisaient commerce d'empoisonnement.

Il leur prêtait son ministère, faisait les poudres, préparait le poison et le débitait à ceux qui lui en demandaient pour consommer leurs abominables desseins.

Parmi les différentes sortes de préparations qu'il faisait, il employait une simple : *Avium risus* (*sic*) et qu'il appelait grenouillette ; c'est une espèce de poison qui fait mourir en riant si on en prend beaucoup. Il variait les drogues qu'il employait afin qu'elles ne fissent pas toujours le même effet.

Il les faisait prendre dans du vin, dans des confitures, ou des gâteaux feuilletés, ou dans des bouillons, il défendait d'en mettre sur de la viande, trouvant que cela n'était pas commode et était dangereux à moins que ce ne fut dans un hachis.

Le même Guibourg déclara que M. Pinon Dumarteray, conseiller au Parlement, avait des liaisons avec lui, et qu'il lui avait dit qu'il avait le dessein d'empoisonner le Roi contre lequel, disait-il, il avait beaucoup de ressentiments de ce qu'il avait fait emprisonner M. Fouquet dont M. Pinon était parent. M. Pinon prétendait exécuter ce dessein par l'accès qu'il avait auprès des gens de la bouche.

Ce Guibourg a commis mille horreurs. A la sollicitation d'un nommé le Roi, gouverneur des pages de la Petite-Écurie, il a célébré différentes fois la messe sur le ventre de plusieurs femmes...

Ces messes lui étaient payées fort cher, il reçut vingt pistoles pour une qui fut célébrée à Saint-Denis.

Après la consécration il disait la conjuration qui était à dire pour le dessein pour lequel les messes étaient dites.

La conjuration consistait en ces mots :

« Je vous conjure, Esprits, dont vos noms sont dans ce papier écrits, d'accomplir la volonté et le dessein de la personne pour laquelle cette messe est célébrée. »

Les femmes sur le ventre desquelles il disait la messe n'étaient point déshabillées ; elles étaient seulement retroussées jusqu'au-dessus de la gorge. »

XV

Les porteurs de poudres suspectes étaient en temps ordinaire jetés à la Bastille, sans autre forme de procès.

« Le sieur Dupuis mis à la Bastille en Juin.

Ayant trouvé sur lui, un petit lingot de matière, des

poudres, des papiers suspects, un fourneau, des fragments de creusets. »

XVI

La chimie ne pouvait guère venir au secours de la médecine légale désarmée, les recherches étaient dangereuses à faire.

« Le Prieur Le Mière, prêtre, fut mis à la Bastille, en même temps que le nommé Suard, prétendu médecin-chimiste, était mis à Vincennes, pour mauvais desseins, prétendus contre la personne du Roi.

Ce dernier a avoué la fausseté d'un brevet du Roi qu'il avait scellé en la forme ordinaire et signé portant permission de tenir les laboratoires et les fourneaux qu'il tenait dans sa maison. »

XVII

« Le nommé Laidane, natif de Palerme, fut transféré de Saint-Germain à la Bastille.

Il fut arrêté sur un mémoire qu'on avait donné contre lui par lequel on disait qu'il avait à Paris dans sa chambre des fourneaux et alambics, et qu'il y travaillait à quelque distillation.

Il fut trouvé saisi de poudres qui parurent suspectes.

Il dit avoir reçu le jour même une petite pièce de matière blanche, qu'il dit être du vitriol romain calciné, de deux cordeliers siciliens. »

XVIII

Jacob Lievens, fut mis à la Bastille en octobre 1689. On trouva dans sa chambre des fourneaux, des alambics pour des distillations avec quelques métaux. Cette courte mention est suivie de l'observation suivante : C'est sur une

supposition aussi vague qu'un homme risquait de perdre sa liberté ; mais ce qui aggravait les torts dans ces temps-là, c'était d'avoir chez soi des fourneaux et des alambics : on en tirait toujours des conséquences dangereuses pour le Roi et l'État.

XIX

L'affaire des poisons fut renvoyée définitivement à la Chambre royale de l'Arsenal par lettres patentes du 16 *avril* 1679.

Voici une partie des considérants qui précèdent cette ordonnance.

« Des indices notoires, rapports, procédures, recherches et informations très exacts sur ce qui pouvait regarder des faits de poison apprirent que ce crime devenait commun et se répandait même dans la campagne parmi le paysan qui en avait pris l'exemple sur Paris où il faisait du progrès ayant d'abord commencé chez les gens d'un certain rang et de là était passé dans la bourgeoisie et dans le peuple.

La volonté du roi est que tous les procès commencés pour faits de poison, sortilège ou sorcellerie seraient renvoyés à la chambre royale de l'Arsenal qui devait connaître et juger les accusés prévenus de poisons, maléfices, impiétés, sacrilèges et profanation.

... MM. les secrétaires d'État ayant reconnu que dans le nombre des criminels arrêtés pour délits ordinaires, sorcellerie et billonage, la plus grande partie de ces prisonniers étaient chargés par des informations, des déclarations en mourant, ou par des avis donnés au Gouvernement d'avoir eu part ou au moins connaissance de différents empoisonnements exécutés sur différentes personnes de tous états et conditions, ordonne... etc. (suit le nom des commissaires nommés par le roi). »

XX

L'histoire d'un nommé Vinache, que l'on trouve tout au long dans la procédure résume, pour ainsi dire, les types qui ont donné, à l'époque que nous venons d'étudier, une si singulière physionomie. Vinache cumulait les professions les plus louches, faisait les recherches les plus suspectes, se livrait aux expériences les plus mystérieuses, exerçait les métiers les plus divers, et malgré tout se trouvait lié d'amitié avec des personnages très haut placés.

Parti de rien, et débutant pauvre, il acquiert rapidement une fortune très considérable, et meurt tragiquement.

Raconter toute sa vie serait trop long, on la trouvera d'ailleurs dans les mémoires de la Bastille, il suffit de la résumer en ces quelques lignes qui sont en tête de son dossier :

« Étienne Vinache. Italien, originaire de Naples, médecin empyrique, chymiste, homme à secrets cherchant la pierre philosophale, accusé de fausse monnaie et de faire le billonage, fut conduit à la Bastille. Ordre du roi le 17 février.

Une bien curieuse figure !

Ne savait ni lire ni écrire, s'était acquis dans le public la réputation de médecin habile, de fameux chymiste, d'Auteur et compositeur de plusieurs secrets admirables, et enfin d'avoir trouvé celui de la poudre de projection.

D'abord déserteur, puis marié à la maîtresse du duc de Chaulnes, domestique chez le duc de Brissac, marchand de remèdes pour les maux vénériens, inventeur d'un remède qu'il appelait : *parameston*, qui guérissait les fièvres les plus opiniâtres.

Il débute modestement puis peu à peu s'installe princièrement, enseigne les sciences occultes, moyennant

finance, constelle les diamants pour gagner infailliblement au jeu, etc., etc.

A la Bastille, il est l'objet bien surprenant d'une attention spéciale et un beau jour on le trouve mort.

Le lendemain, après que M. d'Argenson est venu lui-même constater le décès, l'ordre est donné de l'enterrer le soir sous le nom d'Étienne Durand. »

On ne peut donner pour finir une biographie plus curieuse.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I. — Les historiographes d'autrefois. Les Médecins d'aujourd'hui et l'histoire 3

CHAPITRE II. — Le XVIIe siècle et le XIXe. Différences et invraisemblances 13

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III. — Opinion des Médecins du XVIIe siècle sur la moralité de leurs contemporains 29

CHAPITRE IV. — Opinion des juges. Une modification brusque de l'ancienne procédure criminelle 43

CHAPITRE V. — Opinion d'un intellectuel. Lettre de Cyrano de Bergerac 51

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE VI. — Les connaissances générales en toxicologie du XVIIe siècle 63

CHAPITRE VII. — Formules et procédés familiers aux empoisonneurs 73

CHAPITRE VIII. — Les sorciers et leurs pratiques 89

CHAPITRE IX. — Aliments et poisons. La cuisine au XVIIe siècle. 101

CHAPITRE X. — Médicaments et poisons. La pharmacie au XVIIe siècle 115

CHAPITRE XI. — L'officine d'un empoisonneur sous Louis XIII. 125

QUATRIÈME PARTIE

Chapitre XII. — Revue de l'histoire de France. Les morts tragiques des rois avant Louis XIII 139
Chapitre XIII. — L'opinion de Richelieu sur les empoisonneurs et les sorciers 157

CINQUIÈME PARTIE

Chapitre XIV. — La mort à échéance fixe des juges d'Urbain Grandier. 171

SIXIÈME PARTIE

Chapitre XV. — Dossier médical de Richelieu. 187
Chapitre XVI. — Dernière maladie de Richelieu 201

SEPTIÈME PARTIE

Chapitre XVII. — Marie de Médicis. Sa famille. Sa moralité. 211
Chapitre XVIII. — Les médecins de l'entourage de la Reine mère. 219
Chapitre XIX. — La dernière maladie de Marie de Médicis. 227
Chapitre XX. — Mort naturelle? Crime ou suicide? 235

HUITIÈME PARTIE

Chapitre XXI. — Dossier médical de Louis XIII (1601-1627). 249
Chapitre XXII. — 1627-1628-1629. 261
Chapitre XXIII. — De 1630 à 1643 271
Chapitre XXIV. — Dernière maladie de Louis XIII. 299
Chapitre XXV. — Autopsie 307

CONCLUSION

Pièces justificatives. 323

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Author Masson, Albert
Title La sorcellerie et la science des poisons au 17e siècle.
DATE.
70954,
HF.
M419s

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU